

ÉCOUTEZ VOIR !

Le Billet chamoyard du CCA

7 années de chroniques : 2012-2018

Avertissement

D'abord, une précision. Je ne suis pas *Savoyarde* – quoique je me sois mêlée très vite et avec bonheur à la vie du village. Et je *ne suis pas Historienne*, quoique je m'occupe d'Histoire et d'Histoire de l'Art dans ce village. Heureusement, j'ai reçu l'aide précieuse de quelques Historiens et Historiennes, et de nombreux Savoyards.

Aussi, je me suis attachée à dénicher et produire le plus souvent possible des documents originaux, en précisant leurs sources : si je peux aider ainsi un chercheur plus compétent, tant mieux ! Mais ce n'est pas toujours facile. Certaines pièces attestées au cours du XX^e siècle ont disparu ; et les auteurs avant 1950, qui m'ont souvent « mise sur la piste », ne citaient pas toujours leurs sources, et laissaient un peu trop souvent la bride à leurs intuitions (parfois très intéressantes, mais comment démêler les suppositions et la réalité...).

Les « Billets » qui suivent ont paru au bas des *Lettres d'infos du CCA* « Cinéma », donc au rythme de 10 par an : j'étais Secrétaire de l'Association (depuis février 2010). Après 9 ans, je passe le flambeau.

Les « Billets » se proposaient de faire partager au fil des découvertes, des informations sur le passé de Chamoux, de la grande Histoire (les coups de sang de Louis de la Chambre-Seysse par exemple), aux Chroniques de la Vie quotidienne.

Les thèmes doivent beaucoup au hasard de mes recherches d'Archives, aux ADS, à la Bibliothèque diocésaine de St-Jean de Maurienne, sur Gallica.fr...

Parfois, la découverte de documents originaux irréfutables m'a permis de bousculer certaines idées toutes faites, trop souvent répétées sans vérification d'un livre « d'Historien » à un autre.

Mais parfois aussi, j'ai moi-même dû rectifier au fil de ces 7 années des données d'abord mal comprises !

Au moment d'achever ces Billets, reste le sentiment d'avoir plongé dans l'histoire de ces familles d'autrefois comme si c'était ma famille ; et en effet, il arrive souvent que l'on change de regard et de point de vue sur les comportements d'un proche, à mesure qu'on le connaît mieux et depuis plus longtemps !

La collecte des *Billets chamoyards* s'achève après 7 années ; mais pas la recherche, qui continuera dans les pages « *Patrimoine* » du site de Chamoux créé aussi il y a 7 ans par Jean-François Dhénin.

Annie Dhénin, décembre 2018

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Annibal à Chamoux ?

Voici donc un extrait d'un gros ouvrage édité en 1902 pour "prouver" un itinéraire possible d'Hannibal dans les Alpes - avec passage par le Col du Cucheron - "notre" Cucheron !

L'exemplaire scanné par Google Books se trouvait dans une bibliothèque universitaire... à Toronto.

Dans sa thèse (fondée sur une lecture des auteurs de l'Antiquité), " Annibal dans les Alpes" (Paris, Alphonse Picard, Éditeur 1902), Paul Azan pense que l'armée carthaginoise remonta d'abord l'Isère :

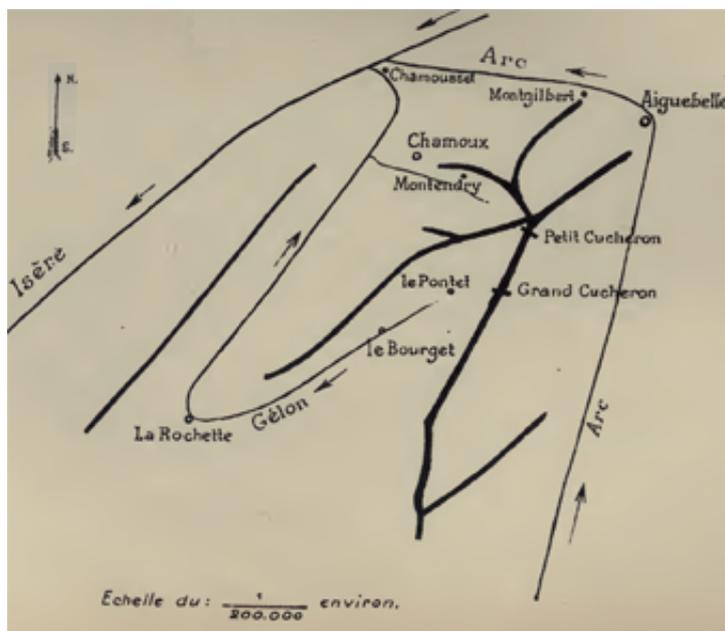
"Annibal préféra continuer à suivre le fleuve et passer par la belle vallée du Graisivaudan, jusqu'au cours du Bréda, vis-à-vis du fort Barraux ; en ayant soin de ne pas suivre le bord de l'eau, il trouva un parcours facile.

Il remonta alors le cours du Bréda , passa à la Rochette, puis suivit la haute vallée du Gélon. C'était le chemin qui le conduisait au Bourget, au pied des Alpes.

ARRIVÉE AU PIED DES MONTAGNES

Nous allons décrire d'abord le terrain sur lequel pouvait opérer Annibal à partir du Bréda.

Topographie. — Ce terrain est limité à l'est et au nord par l'Arc, à l'ouest par l'Isère. Avec la partie inférieure de cette dernière rivière, l'Arc coudé en potence cinq kilomètres avant son confluent dessine une sorte d'U, dont les branches seraient un peu ouvertes, et dont la convexité serait tournée vers le nord. Aiguebelle au nord-est et Chamousset au nord marquent la naissance des deux branches de l'U. Tout l'intérieur est rempli par les derniers contreforts du massif montagneux que les cartes désignent généralement sous le nom de Chaîne de Belledonne. Le Gélon, coudé en forme de V, y ouvre deux grandes trouées. Par la branche aval, on débouche en plaine près de Chamoux ; par la branche amont, on arrive au Pontet.



Le col des Cuchérons. — Coupée par le travers de Chamoux en allant de l'ouest à l'est, la montagne a 8 kilomètres de large sur au moins 1300m de hauteur, dominant de 900m les vallées du Gélon et de l'Arc. La coupure passe d'ailleurs par un grand ravin appelé ravin de Montendry, du nom d'une commune qui y est située ; elle aboutit près d'un col de franchissement appelé le col du Petit Cucheron (1235m). A deux kilomètres au sud de celui-ci se trouve un autre col, un plus facile, celui du Grand Cucheron (1180m), qui sert plutôt de débouché à la haute vallée du Gélon. Les deux Cuchérons permettent ainsi de descendre par des sentiers actuellement peu praticables dans la vallée de l'Arc ; sur ce versant, à la cote 530, la pente est interrompue par un long gradin où sont bâtis les deux villages de St-Alban-des-Hurtières au sud, de St-Georges-des-Hurtières au nord.

Le débouché de l'Arc. — Ces passages sont maintenant peu fréquentés ; le chemin de fer et la route, grâce à des remblais et à des ouvrages d'art, vont suivre le contour de l'Arc. Au-dessous du village de Montgilbert, la route a été taillée dans le roc dans une pointe qu'on appelle Rochebrune.

Autrefois, avant qu'on n'endigât l'Arc par la chaussée construite par Napoléon et qu'on fit du colmatage sur la plaine qui s'étend d'Aiguebelle à Chamousset, ce terrain était le lit du torrent . Au XVIIe siècle, l'Arc baignait le pied de ces rochers. Sully dit dans ses mémoires, à propos du siège de Charbonnières, que son artillerie éprouva de grandes difficultés à passer par l'étroit sentier qui existait à cette époque; une des roues du canon se trouvait souvent en dehors de la route, au-dessus du précipice. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la Table de Peutinger, ni aucun des documents antiques, ne figure de route en ce point. A l'époque gauloise, il était impraticable. Pour déboucher de la vallée de l'Arc, on se servait des deux Cuchérons. Le Petit Cucheron par la vallée de Montendry menait vers les Bauges ; le Grand Cucheron desservait plus particulièrement toute la vallée de la Basse Isère, par la Rochette. Une bonne route y est encore figurée sur l'atlas du général Bonnet, publié il y a un siècle.

Une discussion. — Ainsi Annibal avait deux chemins à suivre pour gagner les Alpes. Il pouvait gagner Chamoux par un itinéraire qui serait tout-à-fait conforme à l'expression « pays en plaine », et de là s'engager dans la vallée de Montendry, où se serait livrée la bataille. Ce système a été adopté par le colonel Perrin. Nous ne croyons pas que les opérations militaires puissent y être complètement restituées. L'autre chemin était celui que nous avons adopté, la haute vallée du Gélon ; cette route monte un peu il est vrai, mais par une pente régulière dont la moyenne est de cinq pour cent."

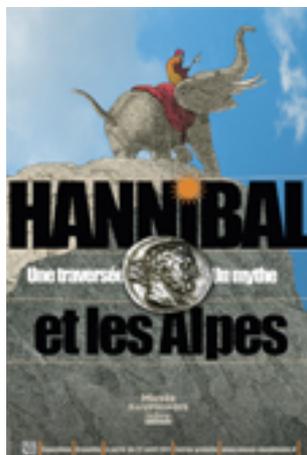
... et selon Paul Azan, c'est aux Cuchérons qu'Hannibal aurait livré sa première bataille contre les Barbares locaux - à son avis, il s'agissait d'habitants de Saint-Alban et Saint-Georges des Hurlières, peu favorables aux envahisseurs (tiens, deux villages d'irréductibles Gaulois ?) Mais... ceux-là furent vaincus, et Hannibal poursuivit son chemin par la Maurienne - selon Paul Azan. Mais ceci est une autre histoire...

* * *

En l'absence de preuves définitives, la recherche DU parcours d'Hannibal dans les Alpes, n'a toujours pas fini d'occuper les arpenteurs de cols et autres fouineurs de bibliothèques!

Pour tout savoir (ou presque) sur les nombreuses variantes qui conduisent les Carthaginois par tous les cols possibles des Alpes, on peut recommander une exposition qui se tient actuellement au Musée Dauphinois de Grenoble : Hannibal dans les Alpes, une traversée, un mythe. Exposition temporaire jusqu'à juillet 2012

Pour plus d'informations : <http://www.musee-dauphinois.fr/>



ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°4 – février 2012

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Voici un épisode de la vie tumultueuse de Louis de La Chambre, seigneur de Chamoux (et de beaucoup d'autres fiefs) rapporté dans les *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne en 1894* : on ne s'étonnera pas que Louis ait fait construire dans la cour du château de Chamoux, peu avant sa mort, la chapelle Sainte-Anne... pour le repos de son âme. Mais ceci est une autre histoire...

DU CHAMBARD À CHAMOUX

Les exactions de Louis de la Chambre

"Malgré sa puissante autorité, le châtelain d'Aiguebelle rencontra, vers la fin du XV^e siècle, un homme plus puissant que lui, Louis de la Chambre. Les malheureux événements qui ont précédé la régence d'Yolande de France, duchesse de Savoie et mère du duc Philibert, les excès et les abus commis par Philippe de Bresse et par Louis de la Chambre durant l'administration de cette princesse, à l'âme si virile, ont attiré sur Aiguebelle les brigandages de ce seigneur.

Il eut la témérité d'y envoyer vingt-cinq ou trente hommes d'armes qui entrèrent dans le prieuré de Saint-Etienne, en enlevèrent les armes ducales des portes, malgré Jacques Bissard, secrétaire du duc de Bresse, qui en avait été nommé gardien, dépouillèrent celui-ci de tous ses effets, le conduisirent jusque sur le pont où ils voulurent le tuer, et ne le laissèrent échapper qu'en chemise, in camesia, grâce à de bonnes paroles, bonis verbis.

Quelques jours après, ses mêmes gens d'armes redescendirent à Aiguebelle, se saisirent du procureur général Gariod qui y était venu, de la part du Conseil Résident, pour prendre des informations judiciaires sur les violences, vols et autres crimes commis par Louis de la Chambre et ses gens ; ils lui brisèrent bras et jambes. Gariod fut transporté dans l'hôpital de Saint-Georges à Aiguebelle mais, les satellites de cruauté étant revenus sur ordre de Louis de la Chambre, le procureur général se vit arraché de son lit, quoique couvert de plaies saignantes, roué de nouveaux coups sur la place publique, en présence des autorités tremblantes et stupéfaites de tant de barbarie sur un magistrat et, laissé pour mort, il eut tout son argent, son épée, ses vêtements, ses deux chevaux, enfin tous ses effets enlevés par les brigands, qui non contents d'avoir roué de coups le maître, frappèrent encore son domestique.

A la suite du récit qu'ils lui firent de leurs atrocités, Louis eut encore l'orgueilleuse et brutale jactance de menacer des mêmes châtiments quiconque oserait venir s'enquérir de ses actions.

A la même époque (1480 à 1490), il séquestra et incarcéra dans son château de Chamoux, pendant vingt-deux mois, noble Raymond Ravoire, seigneur des Hurtières, dépendant du duc de Savoie. Il voulut même livrer à la mort le frère de Raymond, religieux observantin qui était allé supplier pour la délivrance de celui-ci, en lui portant à ce sujet des lettres au nom du duc. Le moine fut obligé de promptement se cacher jusqu'à ce que les officiers ducaux se fussent emparés de ce château et eussent délivré Raymond.

Insatiable dans ses déprédations et ses méfaits, Louis envoya à Mont-Grepon, hameau de Bonvillaret, une nombreuse bande de gens armés qui saccagèrent, pillèrent les maisons des tenanciers inoffensifs, leur extorquèrent 300 florins, quoiqu'ils fussent sujets immédiats du duc de Savoie.

Enfin, il n'eut pas crainte d'incarcérer dans son château de la Chambre le châtelain même d'Aiguebelle, qui lui avait été député par le duc, et de ne le laisser libre qu'après extorsion de 6 florins.

Tant de crimes commis non-seulement à Aiguebelle, à Chamoux, mais encore dans les Huiles, dans les Cuines et ailleurs en Maurienne, avaient répandu une consternation si générale, une terreur si grande dans nos vallées, que l'on n'osait plus y circuler même de jour. Les châteaux-forts de la Chambre, des Cuines, de Chamoux, d'Épierre, des Huiles, se remplissaient de ses victimes, des officiers, des fonctionnaires, des serviteurs du prince, des étrangers qu'il avait fait saisir, rançonner sans pitié à leur passage, pillant l'or, l'argent, tous les effets, prenant les lettres et les messages, les lisant sans discrétion et les jetant ensuite à l'eau. Ainsi fit-il pendant près de dix ans.

Aiguebelle, malgré son château, ses murs et son châtelain, tremblait comme les populations environnantes, livrées à la merci de ce noble brigand.

Justice est venue pourtant.

Le 13 août 1491, fut publiée par le héraut d'armes du prince la sentence de Philippe de Savoie, gouverneur et lieutenant général du duc Charles-Jean-Amédée, qui déclarait tous les châteaux, lieux, fiefs, arrière-fiefs, biens et revenus possédés par Louis de la Chambre, confisqués pour les crimes de félonie et de lèse-majesté qu'il avait commis, biens qui furent incorporés au patrimoine ducal par la duchesse Blanche de Savoie en ses lettres patentes du 20 septembre 1491. L'énergie et la puissance enfin étaient venues rétablir la sécurité et la tranquillité à Aiguebelle comme en Maurienne. Par ordre de la duchesse, on avait déjà démoli les murs bastionnés du château de Châteauneuf."

in Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne : bulletin

1894 p.135 (SER2T1) Source: gallica.bnf.fr

Nous présentons ici une version des faits. La plus racoleuse ! la mieux connue, donc.

Bien entendu, d'autres auteurs tout aussi respectables ont relativisé l'affaire.

Au tout début du XX^e siècle, Marc de Seyssel-Cressieu, descendant de Louis de Seyssel de la Chambre, expliquait ces brutalités par de graves provocations d'adversaires politiques de Louis.

Il est certain que l'époque était troublée, le Duché de Savoie se trouvait en danger, écartelé entre les intérêts de ses grands vassaux, engagés les uns auprès du Roi de France, les autres dans le camp des Bourguignons .

D'ailleurs, quelques années plus tard, Louis put récupérer ses fiefs, et retrouver sa place à la Cour de Savoie.

À la Rochette, l'Église des Carmes a conservé jusqu'à la Révolution son tombeau, magnifique, et ceux de ses épouses.

Alors, que penser ?

Tout de même, les châteaux de Louis ont bien failli être détruits, sur la demande de la Régente !

Pour plus d'informations : La Maison de Seyssel, par Marc de Seyssel-Cressieu, consultable sur Gallica.bnf.fr ... et bien sûr, les Archives départementales de Savoie...

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°6 – mars 2012

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Chronique moins turbulente ce mois-ci : voici quelques étymologies pour des noms de lieux que vous connaissez bien. Les sources sont diverses. Mais on trouvera ici bien des emprunts à l'abbé Gros, qui fit référence dans la région ; il sera parfois discuté, précisé par Henri Sutter, qui tient un Site bien riche.

CHAMOUX et autres noms de lieux

Chamoux

L'abbé Gros note : Chamoux, n'est pas autre chose que l'adjectif *camus*, *camuse*, employé comme surnom, ensuite comme nom d'homme.

(Bon nombre d'entre nous portent en effet un nom hérité d'un ancêtre, dont le sobriquet devint nom de famille, merci Papy!)

Mais H. Sutter signale : *d'autres auteurs ont proposé une racine gauloise *cam-*, « **hauteur arrondie** », qui peut convenir pour les sommets, ce qui n'est pas toujours le cas (il y a des Chamoux en terrain plat). La forme *Camuscus* fait onc plutôt penser pour Chamoux-sur-Gelon à un nom issu d'anthroponyme avec le suffixe *-uscus*.

...alors peut-être, l'homme qui aurait donné son nom à Chamoux, avait été surnommé *Camuscus* pour son nez... *camus* (une grosse bosse pour tout dire)?

On peut noter que Chamoux et Chamousset sont installés sur des bosses (des "hauteurs arrondies"), à l'abri au-dessus de la plaine. Hum... tout comme les Berre d'ailleurs!

La grande Bellavarde

Nom d'un lieu-dit de Chamoux-sur-Gelon (Val Gelon, Savoie), près du Gelon.

Du bas latin *bella* et du germanique **varda*, **endroit d'où l'on surveille** (on trouve aussi avec *garda*, Bellegarde)

Étonnant, non, ce poste de guet autrefois au milieu des marais?

Berre

Berre premier, Berre second et Berre troisième, noms de trois hameaux de Chamoux-sur-Gelon (Val Gelon, Savoie).

Holder (dans son Supplément) donne *Beria*, vieux français *Bère*, roman *Berra*, provençal *Berro*, avec le sens de lieu de plaine, surtout de plaine inculte ou peu cultivée, sens qui convient assez bien à nos Berre. (c'est l'abbé Gros qui parle !)

Cependant, (poursuit-il) il y a aussi Berre, nom d'homme.

Mot régional savoyard *berre*, « terre inculte » [Pégorier], vieux français *bère*, ancien français *bererie*, *berrie*, *brie*, *brye*, « désert, campagne rase, campagne plate, grande plaine **Bizarre**.

Château-Verdon

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon.

A l'origine de ce toponyme, un vrai château, attesté au bas du mont vers Montendry.

Verdon, ou Verdun alternativement, est aussi le nom d'une famille locale (à Cruet).

On trouve : *Pontius de Verduno*, 1208 ; *Petrus de Verdone*, 1255, *Bertrandus de Verduno*, 1337.

Le nom *Verdun/Verdon*, est construit sur un mot celtique fréquent dans les toponymes: *dun* = **forteresse**, généralement en hauteur. *Verdon*, explique l'abbé Gros, c'est la *forteresse de Viros* (l'homme)

Le Cortiu

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon

Le *curtil*, dit l'abbé Gros, est un jardin dans le voisinage d'une maison. Latin *curtilis*. Diminutif de «cortis». Cf. Le Grand Courty, commune de Bonvillard. ; Grand Curtil, commune d'Ugine.

H. Sutter rappelle les deux sens suivants :

1. Petite cour, place de ferme, abritant généralement le tas de fumier, du diminutif bas latin *curtina*, «petite propriété rurale», voir *curtis*. Dans le Chablais et en Valais, c'est un hameau ou une partie du village.

Patois savoyard *kortnà*, *kourtèna*, *kourtina*, *kourtà*, « **cour de maison ou de ferme** (fermée ou non) ; petite cour ; enclos qui entoure la maison » [Viret], franco-provençal *curtina*, « muraille fortifiée ».

2. Une courtine est aussi un mur d'enceinte qui relie deux tours d'un château (origine peu probable pour des toponymes).

Les Quatre-Sétives

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon.

Une *sétive*, ou *seytive*, nous dit A. Gros, c'est une mesure de superficie pour les prés : l'étendue qu'un homme **peut faucher en une journée**. On trouve ce mot ou son équivalent *sétorée* dans les actes notariés, aux côtés du *journal*, etc. Comme le Grand-Champ, les Quatre-Sétives, tout près du village, étaient donc moins marécageux que le reste des terres de la plaine ?

Pour plus d'informations : <http://henrysuter.ch/> ... Google Books, et bien sûr, les Archives départementales de Savoie...

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°7 – mars 2012

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Suite de notre Chronique étymologique pour des noms de lieux que vous connaissez bien.

Les sources sont diverses. Mais on trouvera ici bien des emprunts à l'abbé Gros, qui fit référence dans la région ; il sera parfois discuté, précisé par Henri Sutter, qui tient un Site bien riche.

CHAMOUX et autres noms de lieux (2)

La Bettaz

Selon Gros, on trouve Le Bettaz à Modane, Bettaz à st-Martin de la Porte. Bettaz est une des nombreuses variantes de *Bettais*, *Bettaix*, *Bettet*, de *Bettacio* : endroits boisés. Mais pour Sutter, aïe ! *Bété*, *Bétets*, *Bétex*, *Bettaix*, *Betté*, *Bettelien*, *Betterand*, *Bettes*, *Betty*, *Bettez*, *Bettières*, *Bettines*... Ces noms dérivent du patois *betai*, « boue, fange, bourbier, flaque d'eau », *betaire*, « endroit bourbeux, fondrière », d'une racine *bett-*, « creux, boue », de l'ancien français *boete*, « boue ». **Et là, il faut aller voir la Mappe sarde de 1732 pour comprendre.**

Cucheron

Pour l'abbé Gros, Cucheron ou Cocheron est le diminutif de *coche* (mouche, moucheron) Sur le Grand et le Petit Cucheron, on relève : Coucheron en 1627. H. Sutter propose plutôt : Butte, colline, **sommet de forme arrondie**, d'une racine romane **cuc-*, «*butte, sommet*», racine préromane **cocca*, **cucca*, probablement d'origine préceltique **cucc*, «hauteur».

Le Mont Fauge

Sommet dominant Chamoux et Champlarent, altitude 1337m Selon A. Gros, "Fauge" est une forme romane du latin *filix* ou *filix*, fougère.

Le Grand Fossé

Fossé de la commune de Chamoux-sur-Gelon. C'est en effet l'un des principaux collecteurs des eaux de drainage dans la plaine.

Gelon

Cours d'eau affluent de l'Isère (Val Gelon, arrondissement d'Albertville, Savoie) Aqua Gellonis en 1468, d'un patronyme *Gellon* [Gros]. Une légende attribue le nom de Gelon à un petit-fils de Charlemagne.

La Lavanche

Hameau de la commune de Chamoux-sur-Gelon. C'est, nous dit Adolphe Gros, **un lieu en pente très inclinée, surtout couloir, où descendent éboulements de pierre, de terre, ou avalanches de neige**. La situation du lieu-dit La Lavanche, au bout du Parc du Château, n'évoque pas précisément un couloir d'avalanche. Ce nom serait-il lié à la grande catastrophe, l'éboulement de pierre et de boue qui envahit en effet Chamoux en 1428-1429 ? (le cloître fut détruit, l'église endommagée, et le rez-de-chaussée du château enseveli) On trouve en tous cas de nombreuses "Lavanches" dans les lieux-dits des deux Savoie.

La Molarde

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon près de Montranger. (E. Vial) Ce toponyme (*molar*, *molard* du latin *molarium*) est très fréquent. Il désigne, dit l'abbé Gros, un **hameau situé sur un mamelon ou un petit plateau**. En pays alpin, *Molard*, *Mollard*, de *mola* = meule, désigne une colline arrondie (E. Vial)

Montranger

Hameau de la commune de Chamoux-sur-Gelon. **D'un nom d'homme (Ranger)**

Le Poivre

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon. L'abbé Gros cite deux lieux-dits de Haute-Maurienne qui portent ce nom: dans les deux cas, ils garderaient la **mémoire d'un impôt en livres de poivre**. Mais quelle place aurait donc tenue le poivre dans l'histoire de ces prés à proximité de la Croix d'Aiguebelle ?

Le Pré du Bar, Pré BarRat, Le Pré Belin

Lieux-dits de la commune de Chamoux-sur-Gelon. L'abbé Gros observe que la plupart des toponymes commençant par "Pré", sont suivis d'un nom de personne.

Pré-Pourri

Hameau de la commune de Chamoux-sur-Gelon. Inutile de chercher un nom d'homme ici... Encore un lieu-dit qui trahit la nature marécageuse de la plaine avant le diguement du Gelon et le creusement des fossés !

Pont Rouge

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon. Non loin du Pré-Pourri, sur la route de Bourgneuf, c'est un petit pont modeste, à la barrière de métal qui fut rouge... Aujourd'hui, le Pont Rouge est noir.

La Ruche

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon, près du Terrain de sport. **Espace apicole, ou nom d'homme ?** (Ruche est aussi un patronyme)

Pour H. Sutter, Ruche peut se référer à un rucher, ou bien il évoque l'écorce (du gaulois *rusca*) Français ruche, ancien français rosche, du gaulois *rusca*, «écorce», utilisé ici par métaphore.

La Servaz

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon. A. Gros cite le Pont de la Serve à Chamoux : c'est le pont sur la route qui conduit **à travers la forêt** de Chamoux à Champlarent. *Serve, servaz, selve* viennent du latin *silva* : forêt

Le Mont Solliet :

Sommet dominant Montendry, altitude 1263m Pour H. Sutter, le nom désigne **un lieu ensoleillé** (du latin *solarium*), **propice au séchage du foin**.

Les Roseaux

Lieu-dit de la commune de Chamoux-sur-Gelon. Placé au milieu de la plaine, ce lieu-dit n'avait probablement pas volé son nom, dans une région où les roseaux étaient partout.

Villard-Dizier

Hameau de la commune de Chamoux-sur-Gelon. *Territorium Villarii Dizerii*, 1468 ; In *Villario Desirii*, 1437. Pour A. Gros, Disier /Dizier est une variante de Didier, latin *desiderius* comme St-Dizier en Haute-Marne.

À l'époque gallo-romaine, la villa est un établissement à la campagne. Avec le temps, l'ensemble rural est devenu hameau, puis bourg... jusqu'à prendre l'importance et le nom actuel de ville. Dans le même temps, le *villard* (latin *villare, villarium*) était une annexe, une dépendance de la villa ; lui aussi a pris de l'importance, pour devenir le plus souvent hameau ou petit village ; parfois plus ! Villard-Dizier aurait donc été la **grange gallo-romaine de Didier ?**

Les Viorges

Hameau de la commune de Chamoux-sur-Gelon. Les viorges : **nom local d'une plante des marais** (*verne, vergne* = aulne, ou *viorne* = viburnum ?)

*Une autre fois, peut-être, ce Billet Chamoyard reviendra sur nos voisins : il y a tant à dire !
(Ainsi, "Bourgneuf", au nom trompeur ; c'est en réalité un Bourg très ancien...)*

Pour plus d'informations : <http://henrysuter.ch/> ... Google Books, et bien sûr, les Archives départementales de Savoie...

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°8 – mai 2012

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

L'été approche, et avec lui, un vrai festival de feux d'artifice dans nos villages : en juillet, celui de Chamoux est un superbe rendez-vous.

Alors, voici un nouveau document tiré des Archives, qui concerne un projet de feu d'artifice... à Saint-Jean de Maurienne, en 1775. Oui, mais... élaboré grâce à Monsieur Graffion, celui-là même qui devint Seigneur de Chamoux en 1797. Mais c'était en 1767, il avait 40 ans, il n'était même pas encore baron - mais déjà, officier d'artillerie.

L'artificier de Chamoux

Saint-Jean de Maurienne.

Assemblée du Conseil municipal du 19 janvier.

"Nobles syndics, spectacle Joseph Bertrand avocat, Joseph-François Sambuis et Louis Rostaing, notaires. Se sont assemblés au son de la cloche à la manière accoutumée, etc. Dans laquelle assemblée ayant été fait part par les dits nobles syndics que Madame la princesse de Carignan passera icy le vingt un du courant pour aller à Paris épouser monsieur le Duc de Lamballe, il a été délibéré de lui faire des députés pour aller à l'Evêché où elle s'arrêtera lui offrir les respects de la part du corps de ville et prendre ses ordres. A quel effet ont été nommés les dits nobles syndics, le dit noble Ducol, le sieur avocat Martin et le dit sieur Berger.

De plus il a été délibéré de faire écrire au sieur Brun peintre de Montgellafray de venir en ville pour lui donner commission de peindre les arcs de triomphe et autres ouvrages qui devront se faire pour rendre à S. M. les devoirs convenables à son arrivée et pendant son séjour en la présente ville.

Et enfin, comme la ville ne doit pas s'en tenir à ce qui vient d'être déterminé à l'occasion de l'arrivée du Roy et de la Cour, Mrs les nobles syndics ont été commis pour aller prier Sa Grandeur notre illustrissime évêque de donner son sentiment sur les préparatifs et témoignages de réjouissance dans une circonstance aussi heureuse pour la ville et la province."

Là, ils prenaient des risques !

Assemblée du 1er mars 1775.

"En l'assistance de M. Brunet, juge-mage. Dans laquelle assemblée sur la relation faite par Mrs les nobles syndics que, suivant leur commission portée par délibération du 25 février proche passé, ils ont eu l'honneur de prier Mgr notre illustrissime Evêque de donner son sentiment sur les dispositions à prendre pour rendre à S. M. tous les devoirs qui dépendent de la ville, à son arrivée, séjour et passage, il leur a répondu qu'il convenait entr'autres de faire un feu d'artifice, et comme il n'y a personne icy qui soit à même de le dresser, Mrs les syndics ont été priés d'écrire à M. Graffion, officier d'artillerie, pour savoir le prix d'un feu d'artifice proportionné à l'étendue de la place qui est entre l'Evêché et la cathédrale et aux fonds dont la ville peut disposer.

De plus il a été délibéré suivant les mêmes instructions qu'il a plu à Sa Grandeur de donner, de faire une salle couverte, hors la porte de la ville dans laquelle on puisse complimenter Sa Majesté à son entrée.

Plus a été déterminé de faire venir, ou de Chambéry ou de Turin, un peintre soit décorateur pour peindre les arcs de triomphe et autres tentures que la ville pourroit faire placer à cette même occasion, plus de faire couvrir les rues à niveau des toits des maisons et de faire tapisser les rues depuis l'auberge de St-Georges jusqu'au portail de l'évêché. Et pour se procurer les dites toiles et tapisseries ont été commis les dits nobles syndics.

Plus de faire rebattre les pavés dans toutes les rues et ruelles de la présente ville."

Oups! Je vous l'avais bien dit !

Nouvelles Assemblées le 6 mars, le 23 mars, le 29 mars...

On commence à prendre la mesure des dépenses, on tente de tirer parti des moyens locaux. Oui mais, par exemple...

"le peintre Pierre de Dominique ayant représenté qu'il ne pouvait faire les décorations sans avoir les différentes couleurs nécessaires, qu'il ne peut trouver en cette ville, et que, pour en avoir de la bonne qualité, il conviendrait qu'il allât lui-même à Chambéry, où il les aura à meilleur marché, d'autant plus qu'il resterait oisif en attendant les dites couleurs, et que son séjour serait à la pure perte de la ville, il a été délibéré de lui faire un mandat de quarante quatre livres pour l'emplette des dites couleurs et d'y joindre neuf livres pour trois jours de vacation du dit Dominique."

Hum...

Plusieurs Assemblées encore, le 9 avril, le 22 avril, le 27 avril ...

À réception de la réponse de "monsieur Graffion officier d'artillerie, il faut se décider sur les feux d'artifice que la ville prétend choisir sur le plan qui a été envoyé [sachant que], pour les faire jouer, il faut six bombardiers y compris un sergent et un

caporal, que l'on doit pourvoir de voitures et payer les journées à raison de deux livres chacun par jour, en défrayant aussi l'officier qui se rendra en cette ville à cette occasion, outre encor le transport des dits feux."

*"Il a été délibéré de prier monsieur Faure de se donner la peine **d'écrire en réponse à Monsieur Graffion** que la ville, dont les fonds sont très modiques, outre les dépenses qu'occasionnent les rivières, ne pouvant faire faire deux feux d'artifice, ainsi qu'elle le souhaiterait, et eu égard surtout que l'officier artificier ne peut se trouver en cette ville pour un second, ainsi qu'il l'a marqué, l'on accepte celui de L. 500."*

Les rues sont trop étroites, les places trop petites, les habitants ne sont pas prêts à payer les ravalements de façade exigés... et voilà qu'il faut abattre des murs pour faire passer les carosses trop nombreux et trop larges.

*Alors, "Mrs les nobles sindics ont été priés d'écrire au ministre et lui représenter que cette réparation ne se faisant que pour la commodité du cortège de la suite de Sa Majesté, on espère que la dépense en sera jetée, ou sur le propriétaire, ou sur la province, ou au moins **sur les Royales Finances**."*

Et voilà ! ça finit souvent comme ça !

Hélas, l'histoire ne dit pas si le feu d'artifice de M. Graffion fut réussi.

Ces lignes sont tirées du Bulletin 1898 (SER2,T2)-1899. des Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne
Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Il y en avait tant à dire... l'histoire de Chamoux valait bien un Site : elle a trouvé sa place sur le Site tout neuf de Chamoux : soyez indulgents, on essuie tous les plâtres. Chamoux-sur-Gelon.fr

Et maintenant, au plein cœur de l'été, un épisode peu réjouissant, qui a marqué durablement le village de Chamoux :

LA catastrophe de Chamoux

Rappelons d'abord LA catastrophe de la région : l'éboulement du Mont Granier (massif calcaire "karstique") le 25 novembre 1248 (sous l'effet probable d'un séisme attesté jusqu'en Angleterre, après des pluies importantes).

Les catastrophes dues aux eaux ne sont pas rares dans les massifs schisteux non plus : les nants dévalent des pentes fortes, et sortent de leur lit par grosses eaux ; les arbres tombent, font obstacle, les eaux montent encore, affouillent les berges, amassent de la terre et des rochers... et soudain, le barrage naturel cède, et une avalanche de boue, de pierres, d'arbres, et d'eaux furieuses se précipite vers l'aval, où un hameau, un village, s'est installé... près de l'eau.

C'est en partie ce qui explique la formation des "cônes de déjection", ces "bosses" bien visibles à l'endroit où les ruisseaux arrivent dans la plaine ; les hameaux s'y installent, près de la ressource en eau - à Chamoux, les Berres en sont un bon exemple.

Les bruits qui courent

C'est l'histoire du Nant de Montendry. En 1428 ou 29, éboulement, inondation ; cette année-là, à Chamoux, le cloître du prieuré fut détruit, l'église endommagée, le rez-de-chaussée du château et des bâtiments qui subsistèrent fut enseveli sous des tonnes de terre.

C'est ainsi, dit-on, que l'on descend maintenant vers l'église quand on pouvait y monter. C'est ainsi que certaines maisons anciennes ont gagné un niveau supplémentaire de caves...

(Plus tard, le cours du Nant fut détourné en direction de Villard-Dizier, pour protéger Chamoux de ses colères. On ne garda qu'un bief... qui fut encore plus tard prolongé à travers le Parc du château, au temps des petites industries chamoyardes : le cours du bief a-t-il alors retrouvé le cours du Nant autrefois ?)

On connaît d'autres déluges au XV^e siècle :

- **l'hiver 1439-1440**, crue des affluents de l'Arc, de Lanslevillard à St-Jean de Maurienne dans toute la Maurienne, (On sait que le sol de la cathédrale de Maurienne a été surélevé de 1,50 m)

- **En août 1469**, inondation de la haute vallée de l'Arc (en particulier Modane).

- Une difficulté semblable a touché Saint-Pierre de Belleville (Hurtières) quelques décennies plus tard : Le chanoine Truchet a rapporté que « en 1515, le comte Louis de La Chambre, ayant fondé la collégiale de Sainte-Anne à Chamoux, lui unit le prieuré de la Corbière. Mais le torrent avait ravagé les propriétés et renversé une grande partie des bâtiments."

Compléments

Ces relevés (issus en particulier du travail de Félix Bernard) se discutent.

D'abord, a-t-on jamais « monté des marches » pour accéder à la nef ?

On sait par les textes (VP 1717) que l'église a été reconstruite en 1696, et par la même occasion, "retournée" : on entrait donc auparavant dans l'église romane antérieure « par en bas », par le côté de la vallée. Ce qui change tout, vu le sens de la pente naturelle !

Par ailleurs, 7 ans après ce Billet, nous n'avons trouvé aucun document établissant la date de l'avalanche majeure (car il y en eut forcément plus d'une). **1428 ou 29**, vraiment ???

On connaît d'autres déluges datés au XV^e s. dans la région : une grosse perturbation en Maurienne peut se ressentir à Chamoux ; alors ?

L'hiver 1439-1440, crue des affluents de l'Arc, de Lanslevillard à St-Jean de Maurienne dans toute la Maurienne,

Entre le 7 mars 1450 et le 20 novembre 1451, éboulement de la colline occidentale de Salins en Tarentaise (Sté Savoisienn Hist Arch 1875 p.15)

Le village de La Chapelle en Maurienne est enseveli sous le déluge dit "de Saint-Laurent" (sans doute parce qu'il arriva le 10 août, jour de la fête de ce saint), situé par la tradition vers le milieu du XV^e siècle

En août 1469, inondation de la haute vallée de l'Arc (en particulier Modane). La chapelle dédiée à saint Bernard de Menthon a été élevée sur les lieux par les habitants échappés au désastre, à l'entrée de la gorge formée par cet éboulement. (SHAM 1867)

Encore plus près de nous, une difficulté semblable a touché Saint-Pierre de Belleville (voir ci-dessus)

Juliette et Adrien Dieufils signalent qu'en novembre 1651, après une période de pluies et de neige sur le Belledonne, La Rochette et Chamoux furent victimes d'un déluge de boue : à Chamoux "l'église fut à moitié détruite et le château très endommagé".

Mais quelles sont les sources de leur information, qui expliquerait mieux la soudaine nécessité de réparer ou reconstruire l'église... un siècle après cette date pas mieux étayée de 1428-29 ?

Décembre 2018

L'affaire du canton de Chamoux - 1860

C'est bien ainsi que le dossier est intitulé aux Archives de Savoie !

Les habitants du canton de Chamoux n'étaient pas contents de Turin, et... ils souhaitent peut-être particulièrement le faire savoir lors du référendum qui "rattacha" la Savoie à la France. C'est que, après l'épisode révolutionnaire, l'administration "piémontaise" de retour aux commandes, **avait jugé bon de détacher le canton de Chamoux de la Savoie propre, pour l'ajouter à la Maurienne.** Elle "qui ne savait rien des spécificités chamoyardes bien sûr". Maladroit ! L'éloignement du Pouvoir de Chambéry à Turin ne passait décidément pas...

1860. Plébiscite. Le préfet fraîchement nommé par l'Empereur Napoléon avait à peine défait ses cartons, qu'il recevait les doléances savoyardes.

*"À Monsieur le Préfet chargé d'organiser la Savoie en Département français,
Monsieur le Préfet,*

Dix commune qui composent le canton de Chamoux, et forment une population du chiffre de 8703, exposent :

- Qu'elles ont longtemps appartenu à la Province de Savoie propre (Chambéry), qu'elles ont toujours fait partie du tribunal siégeant en cette ville, et qu'elles ne sauraient rationnellement être placées dans un arrondissement autre que celui de Chambéry.

En 1836, le Gouvernement Sarde, pour donner plus d'importance à la Province administrative de Maurienne a, sans égard pour les intérêts, sans connaissance des localités, et sans consulter personne, détaché ces dix communes de la Province de Chambéry pour les joindre à la Province de Maurienne.

En vain les communes firent-elles savoir que ce changement ne leur convenait pas, ce qui était fait resta fait, le canton de Chamoux fut de la Maurienne pour les affaires administratives, et continua à faire partie du Tribunal de Chambéry pour les affaires judiciaires. En 1859 après la guerre d'Italie, le Gouvernement Sarde procédant à la reconstitution de ses Provinces anciennes et nouvelles, a porté le canton de Chamoux dans l'arrondissement de Maurienne aussi bien pour les affaires judiciaires que pour les affaires administratives.

Cette disposition est entièrement et en tous points contraire aux intérêts des communes du canton de Chamoux qui ont toutes leurs affaires avec Chambéry, ainsi que le démontre le recours ci-joint, aux considérations et aux motifs duquel il faut encore ajouter que les habitants du canton de Chamoux portés dans l'arrondissement de Maurienne, dont leur position topographique semble les exclure, verront augmenter considérablement leur dépenses de temps et d'argent pour arriver au chef-lieu qui leur est assigné contre leur gré et contre leurs intérêts ; et perdront l'avantage que leur assure leur position dans le bassin de l'Isère, avantage de pouvoir se rendre à Chambéry à peu de frais, d'y pouvoir faire en même leurs affaires habituelles et des relations journalières aussi bien que leurs affaires judiciaires et d'administration ; et de trouver la Cour d'appel dans le même lieu où se trouve le Tribunal de première instance.*

Cet avantage est immense pour l'économie et la facilité qu'il réalise pour le canton de Chamoux et de ce qu'il ne peut pas exister pour les habitants de la Maurienne, il ne serait pas juste d'en priver le canton qui en jouit par le fait de sa position topographique.

Aussi, dès le moment que la loi de 1859 fut connue, les administrations municipales signèrent le recours qui est joint au présent pour y faire suite et servir d'exposé des motifs.

Ce recours n'a pas été présenté parce que la Chambre des Députés ne s'est pas réunie ; et d'un autre côté, la nouvelle de l'annexion de la Savoie à la France devenue de jour en jour plus certaine est restée la seule préoccupation, le seul intérêt et le seul désir du moment.

Aujourd'hui, il est du devoir de l'Administration municipale du chef-lieu de mettre sous les yeux de Monsieur le Préfet ce même recours, et de le prier d'en prendre les motifs en considération.

Les habitants des communes, dont l'Administration l'ont signé, espéraient cette justice de la France quand le 22 avril derner, jour à jamais mémorable et solennel, ils ont voté en quelques instants et comme un seul homme, et ont changé un désir long temps contenu en cet axiome populaire, font comme la voix du peuple : "France, nous sommes tes Enfants".

Ils ont encore ce même espoir aujourd'hui, et ils ont de plus confiance entière dans la sagesse et l'expérience de l'Administrateur éclairé que S. M. l'Empereur a chargé de la mission de constituer la Savoie sous le régime régénérateur de la France."

Le syndic : J. Guillot Les conseillers de Chamoux : Neyroud Eloi, Mamy, de Sonnaz, Guillot, Ch Maitre, François Duruisseaux, Aimé Deglapigny, Fantin.

Le secrétaire : Thomas, notaire (probablement Philibert-Simon THOMAS, notaire à Chamoux de 1850 à 1873 ndr) (sans date)

Comme on sait, Chamoux sut toucher le cœur de la Préfecture, les notables chamoyards eurent gain de cause...

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

École et cours complémentaire à Chamoux

Dès la fin du 19ème siècle, les populations paysannes pensaient que l'instruction pourrait améliorer le sort de leurs enfants, surtout si elle était sanctionnée par un examen accessible aux bons élèves. En Savoie, le premier certificat d'études eut lieu en 1873, mais peut-être pas dans tous les cantons. Au début, les candidats aptes à s'y présenter étaient peu nombreux. Il y avait beaucoup d'échecs, surtout à cause de l'orthographe où cinq fautes amenaient un zéro éliminatoire.

À Chamoux, pour encourager les jeunes à se présenter au certificat d'études, le Conseil municipal vota un crédit allouant la somme de dix francs à tous ceux qui réussiraient à l'examen. De son côté, l'instituteur chargé de ce cours insista sur l'orthographe, principale cause d'échec. Il donnait un sou à celui qui avait zéro faute à sa dictée d'une page.

Progressivement, les candidats furent plus nombreux. Leur âge allait de 11 à 15 ans, parfois plus. La gratuité scolaire, à partir de 1881, améliora certainement la fréquentation de l'école, mais bientôt on pensa que cette instruction devait être consolidée.

Sous l'impulsion de Jean-François Mamy, notaire à Villard Dizier et maire de Chamoux, le Conseil municipal fit signer à tous les chefs de famille une **pétition** pour demander un cours complémentaire pour tout le canton, cours gratuit comme l'école primaire. La pétition eut un beau succès au moins à Villard Dizier.

Le cours complémentaire fut accordé en 1889: il fonctionnerait à Chamoux avec comme maître Monsieur Curtet.

Pour être admis au cours complémentaire, il fallait avoir été reçu au certificat d'études primaires. Ceux qui avaient des aptitudes pourraient se présenter au brevet élémentaire qui ouvrait la voie à certains emplois ou au concours d'entrée à l'École Normale qui permettait de devenir instituteur.

C'était une aubaine pour les jeunes, en particulier pour ceux de la commune de Chamoux qui habitaient sur place. Affluèrent aussi de tout le canton des élèves qui arrivaient à pied avec leur repas de midi dans un panier et qui rentraient le soir chez eux. Ceux qui avaient moins "bonne tête", comme on disait à cette époque, ou qui pensaient rester cultivateurs comme leurs parents, ne fréquentaient le cours complémentaire que l'hiver; mais ils y apprenaient des choses fort utiles pour leur futur métier: cubage des bois, notions d'arpentage, etc.. Pour ceux qui n'avaient pas obtenu le certificat d'études ou qui voulaient compléter leur instruction tout en travaillant, existaient des cours du soir dits cours d'adultes, dirigés par un instituteur.

En 1901, Monsieur Henry arriva à Chamoux pour remplacer au cours complémentaire Monsieur Curtet, nommé à Yenne.

Madame Henry devint directrice de l'école de filles, chargée du cours moyen pour les filles de la commune et d'un cours supérieur qui recevait, si elles le souhaitaient, toutes les filles du canton munies du certificat d'études. Après bien des démarches auprès de l'administration, les filles qui avaient suivi le cours supérieur purent passer au cours complémentaire de garçons.

L'hiver, le nombre de garçons y était dominant, mais ceux qui voulaient rester dans l'agriculture quittaient l'école à Pâques, tandis que les autres et surtout les filles continuaient toute l'année, espérant passer le brevet élémentaire et se faire une situation dans un bureau. Le cours complémentaire fut une chance pour la population. Seul un fils resterait à la terre, les autres enfants pourraient continuer leurs études et ainsi avoir d'autres débouchés, à une époque où l'instruction était encore rare dans les campagnes.

Pour les filles, il y eut aussi un cours d'adultes le jeudi matin en hiver, tenu à tour de rôle par chacune des trois institutrices. Ce cours était destiné à compléter l'instruction des filles en enseignement ménager, couture, crochet pour les vêtements en laine, parce que jusque là on ne tricotait que bas et chaussettes.

Surtout, on voulait nous apprendre la dentelle et la broderie : nos mères dans ce rayon ne connaissant que le point de croix. On fit de la dentelle au crochet et à l'aiguille. La commune commanda à un menuisier local un certain nombre de tambours qui servaient à tendre le tissu pour la dentelle de Venise, en grande vogue à cette époque dans les milieux bourgeois. On apprit aussi à faire une autre sorte de dentelle, la frivolité, qui utilisait une ou deux navettes suivant l'importance du résultat à obtenir. Ces cours eurent un grand succès auprès des filles de Chamoux qui fréquentaient le cours complémentaire, mais un peu moins chez celles qui avaient quitté l'école et qui devaient traire les vaches ou faire la lessive même en hiver.

Ce témoignage de Léonie Francaz est tiré de : Autrefois...Chamoux .

À retrouver sur Chamoux-sur-Gelon.fr

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°15 – novembre 2012

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Une église toute retournée à Chamoux - révélations !

On lit dans divers documents sur l'histoire de Chamoux, que l'église St-Martin a été reconstruite et "retournée" en 1717. Ah bon !

Mais encore ? Que disent les textes de l'époque ?

Dans le compte-rendu de la Visite pastorale du **26 juin 1717** à Chamoux, on lit en effet :

" Ladite église est sous le vocable de St Martin évêque,

- elle a été construite dans la même place où était l'ancienne, depuis quelques années.

- mais on y a fait la grande porte où était le chœur de la première, de sorte que ladite porte se trouvant vis-à-vis de la rue, il est arrivé que, dans des temps d'inondation, l'eau qui descendait en abondance par ladite rue, est entrée dans ladite église, jusques à la hauteur de deux ou trois pieds.

Les vouîtes et murailles de ladite église sont blanchies en dedans, mais il y a encore beaucoup de trous à boucher."

Eh oui, **cette Visite de 1717 ne faisait que constater des travaux déjà vieux de 18 ans au moins !**

Dans les registres du Tabellion d'Aiguebelle, on trouve une "*Quittance pour Révérend Deglapigny de Chamoux par Jacques Chesaz maître maçon de Chamoux*" datée du 2 janvier 1699 (prononcer : mil six cent nonante-neuf) : la famille Deglapigny, dont 2 des fils étaient l'un curé, l'autre sacristain pour le Prieuré, avait financé [l'essentiel] des travaux de reconstruction pour une somme de 4000 florins. Ceux-ci étaient déjà en cours en 1696, à en croire un paiement intermédiaire enregistré par le notaire.

Plus surprenant : en 1717, la nef était reconstruite, mais l'église n'était "*pas encore consacrée*".

Côté "montagne", on avait supprimé le chœur et ouvert une porte...

Mais où était donc le nouveau chœur ? Il allait venir bientôt, côté "plaine" !

Dans un autre registre du Tabellion d'Aiguebelle, on lit successivement en date d'**avril 1719**, le *compte-rendu d'une Délibération des Communiens* de Chamoux (qui décident de faire "*procéder à la restauration du chœur*"), et la "*liquidation après la visite finale du chantier*" : c'est en fait d'une construction qu'il s'agit, pour le chœur et une sacristie, réalisés par les mêmes Jacques Chesaz, et Maxime Venipe, de Chamoux tous les deux .

Il restait beaucoup à faire, mais le curé protestait dans son presbytère qui tombait en ruines, puis les troupes espagnoles ont envahi la Savoie, après bien d'autres, pesant à nouveau sur les revenus des familles ...

C'est donc essentiellement au XIX^e siècle, après la Révolution, que les travaux d'embellissement ont fait peu à peu de St-Martin de Chamoux "*l'une des plus belles églises du Diocèse de Maurienne*" (C.R. des visites pastorales de 1850 et 1856)

Le vieux clocher roman, plusieurs fois remanié, avait survécu à l'affaire. Mais c'est une autre histoire...

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°16 – décembre 2012

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Recensement de la Population

Puisqu'un recensement s'annonce à Chamoux, profitons de l'occasion pour livrer quelques chiffres :
voilà un sujet plus sévère que d'habitude. Mais les chiffres sourient à Chamoux.

Population chamoyarde	Nombre d'habitants, en...	Population chamoyarde	Nombre d'habitants, en...
1793	802	1936	751
1800	779	1946	729
1806	899	1954	648
1836	1409	1962	662
1846	1427	1975	518
1856	1510	1982	600
1866	1452	1990	639
1876	1453	1999	678
1886	1297	2006	797
1896	1207	2008	831
1906	1022	2009	866
1926	745		
1936	751		

Progression vigoureuse au cours du XIXe siècle, alors que les conditions de vie s'améliorent (l'aménagement des cours d'eau est favorable à la santé, aux communications, et libère des terres agricoles ; mais déjà, l'exode rural commence, comme partout. Déclin des campagnes... jusqu'en 1975 : les populations cherchent une meilleure qualité de vie ; Chamoux se repeuple.

Sources diverses, dont Wikipedia.

On peut retrouver ces lignes sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°1 – janvier 2013

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Les Valsesians - I

Un Billet avant-coureur ce mois-ci, pour annoncer une série.

On sait la place qu'ont tenue les maçons de Lombardie et du Piémont dès le haut Moyen-Âge dans notre architecture. Sur les plus vieilles églises, sur les premiers donjons de pierre, on reconnaît bien ces arcatures en léger relief, dites "bandes lombardes", même très au-delà de la Savoie.

Le mouvement migratoire a continué au cours des siècles : ces maçons quittaient leur vallée l'été, pour travailler de "notre" côté des Alpes, puis rentraient à la maison l'hiver.

Ou pas : en avril 1787, on a retrouvé un jour l'un d'eux, maçon ou doreur italien mort de mort naturelle dans une grange du château.

C'est que leur métier était passionnant, plein de beauté et de chaleur humaine, mais leur vie était dure malgré leur solidarité habituelle .

Une vallée du Piémont en particulier, nous a donné des artisans-artistes : la Val Sesia, entre Val d'Aoste et Lac Majeur.

Il est notoire que l'église de Chamoux, reconstruite en 1699 et 1719, s'est ornée au XIXe siècle de trois beaux retables baroques des frères Gilardi, et de fresques de leurs amis, les frères Avondo (ils se recommandaient les uns les autres à leur clientèle) : tous étaient valsésians.

On connaît bien moins le bâtisseur de l'église au XVIIIe, Jacques Chiesa, habitant de Berres ; il faut le suivre, car au fil des actes, son nom évolue : Chiesaz, Chesaz, et enfin : Déglise (traduction de *chiesa* en français).

C'est que Jacques, Maître maçon, Tailleur de pierres, Architecte, était natif du "fond" de la Val Sésia, comme son père, autre Jacques, Maître maçon.

Mais lui se maria à 27 ans à une Chamoyarde de 18 ans, et passa le reste de sa vie à Chamoux, où il faisait figure de notable (il a toujours su écrire, et sut se rapprocher des familles "qui comptaient" !).

Parmi leurs enfants, Pierre, prit la relève (comme Maître tailleur... de pierres bien sûr).

Jacques Chesaz a marqué le paysage local au XVIIIe siècle : il a reconstruit entièrement l'église Saint-Martin, mais également, réparé, augmenté divers parties du château, aménagé le bief, et aussi, reconstruit l'abbaye du Betton après les dévastations de Lesdiguières. Ce qui n'est pas rien !

Son travail était solide : dans l'église St-Martin, une pierre tombée du plafond du chœur à cause d'une fuite dans la toiture, décida la Municipalité à détruire la voûte ; mais elle était si épaisse qu'il fallut la faire exploser : ce fut une grande agitation dans Chamoux.

e même, l'abbaye du Betton a perdu depuis longtemps sa toiture, mais les murs résistent, même aux plantes qui l'infestent.

Mais nous reviendrons sur tous ces artisans-artistes locaux, au fil des prochains Billets.

Sources diverses : Archives départementales de Savoie, Archives diocésaines de St Jean de Maurienne...
On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr. (recherches en cours)

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°2 – février 2013

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Les Valsesians - II

Une vallée du Piémont en particulier, nous a donné des artisans-artistes : la Val Sesia, entre Val d'Aoste et Lac Majeur.

l'abbaye de femmes cistercienne du Betton

Pour évoquer le travail de **Jacques Chiesa** / Chiesaz / Chesaz / Déglise (eh oui, Jacques s'est rapidement intégré à Chamoux), commençons son œuvre par l'abbaye de femmes cistercienne du Betton : nous nous rapprocherons ensuite de Chamoux.

En juillet 1597, *"les soldats de Lesdiguières pénètrent par force dans l'abbaye des moniales qu'ils offensent et chassent indignement, se ruent sur tout ce qu'ils pouvaient emporter, et comble de méchanceté, ils brûlent leurs archives et les reconnaissances de la maison pour rendre impossible la perception de leurs droits, dîmes et taxes diverses. Ils n'oublient pas de profaner l'église et même d'en abattre entièrement la toiture. Le lendemain matin, ils se rendent à Chamoux pour se reposer de leurs désordres (si le bourg de Chamoux fut épargné, c'est que l'état-major de Lesdiguières tenait à se garder un logement)"* (1)

1716. Le notaire Tardy enregistre le prix-fait convenu entre l'Abbesse et le maçon.

"L'an mil sept cent et seize et le vingt-quatre août

- par-devant moi, notaire, et les témoins bas nommés, s'est établie en personne

- illustre Révérende Marguerite [Lucas d'Aléry?] Abbessse de l'abbaye Révérende de Notre Dame du Betton, ordre de Cîteaux, laquelle de son gré pour elle et les successeresses prieures et religieuses de la dite Abbaye, - donne et baille le prix-fait à honorable Jacques Chesaz maître entrepreneur habitant à Chamoux [...] acceptant pour lui et les siens les ouvrages suivants :

- pour la construction de la nouvelle église qu'elle veut faire construire de fond en comble audit Betton, sur les dessins, profils et panneaux du Sieur Ferdinand Sigismond de la Roue, pasquier peintre et architecte, sous sa conduite."(2)

Suivent plusieurs pages décrivant les travaux par le menu : l'église, avec sa division entre partie publique et partie réservée (car les religieuses sont cloîtrées), bâtiments d'habitation ; c'est un document intéressant, à la fois pour les techniques du bâtisseur, pour la connaissance de l'architecture du Betton, et pour la compréhension du mode de vie des religieuses.

Gros chantier, qui obligea Jacques Chesaz à renoncer à un autre contrat : un acte notarié du 9 mai 1718 le montre sous-traitant la reconstruction totale de la maison forte de Gilly à deux maîtres-maçons de la paroisse de Samoëns en Faucigny.(2)

C'est qu'un autre chantier s'annonçait : la deuxième tranche des travaux pour la nouvelle église de Chamoux !

Document à retrouver sur Chamoux-sur-Gelon.fr.

Sources diverses : Archives départementales de Savoie (Registre du Tabellion d'Aiguebelle), Félix Bernard, Le Pays de Gelon...

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

Notes :

1-Félix Bernard, Le Pays de Gelon

2-Archives départementales de Savoie (Registre du Tabellion d'Aiguebelle)

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°4 – mars 2013

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Les Valsesians III : 1699, construction de l'église

Une vallée du Piémont en particulier, nous a donné des artisans-artistes : la Val Sesia, entre Val d'Aoste et Lac Majeur.

Nous avons aperçu le mois dernier un "prix-fait" de Jacques Chesaz (le tailleur de pierres chamoyard des Berres, né dans la Valsesia), pour l'abbaye de femmes cistercienne du Betton, daté de 1716 ; mais Jacques avait déjà des références, en particulier à Chamoux : il avait totalement reconstruit l'église (seul le clocher maintes fois remanié, est resté témoin de l'époque romane).

Nous possédons cette fois la quittance (1) qui soldait les travaux de la nef le 2 janvier 1699 : la construction avait dû commencer avant 1696, puisque cet acte fait référence à un 1^{er} paiement dès cette date.

L'an mil six cent nonante neuf et le second jour de janvier, par devant moi, Notaire soussigné,
- en présence des témoins bas-nommés,
- s'est constitué en sa personne honorable Jacques, fils d'autre Jacques Chiesaz, maître maçon du lieu de la Riva en la province de la Valdobbia, Diocèse de Novare, à présent habitant à Berres, paroisse de Chamoux,
- lequel de gré pour lui et les siens, confesse d'avoir et et reçu ci-devant dudit Rd Mre Jacques Deglapigny le jeune ici présent,
- et acceptant pour lui et les siens, savoir : la somme de 2420 florins, ainsi qu'il [...] par serment par lui prêté,
- et c'est en tant, et à compte du prix-fait à lui donné d'honorable Pierre Petit son associé par contrat des an et jour y contenus
- reçu et signé par moi, notaire royal,
- pour la construction de l'église parochiale dudit lieu de Chamoux,
- et c'est outre la somme de mille cinq cent septante quatre florins, de laquelle il a déjà passé quittance ci-devant par devant moi notaire, le vingt-six septembre mil six cent nonante six.

Qui paie ? Une famille de notables de Chamoux, les Deglapigny : il y a Jacques l'ainé, curé de St-Martin de Chamoux, Jacques le Jeune son frère, sacristain de l'église pour l'abbaye de St Rambert en Bugey (qui possédait le Prieuré), mais aussi, des frères et cousins notaires. (En principe, c'est la Communauté villageoise qui finançait les nefs, l'évêché s'occupant du chœur) :

(...) la dite somme est composée de
- mille deux cents florins promis payer pour le prix-fait par Rd Jacques Deglapigny l'ainé prêtre Curé de l'Église parochiale de Chamoux,
- plus de mille florins promis payer pour ledit prix-fait par le Rd Jacques Deglapigny, prêtre sacristain de ladite Église parochiale de Chamoux,
- plus deux cents florins promis payer par M° François Deglapigny notaire,
- plus cinquante florins par moi, notaire,
- et le surplus des [emprunts ?] faits par ledit Rd Jacques Deglapigny le jeune, prêtre sacristain, tant d'honorable Louise Deglapigny que d'autres particuliers,
- pour raison de quoi il proteste de se pourvoir contre les débiteurs et autres clauses requises,
- fait et passé à Chamoux, dans le grand chemin public près la maison d'honorable Anne Jeanne Baudin, veuve de M° Pierre Vionnet,
- en présence d'honorable Jean-Baptiste Treppier, bourgeois de Montmélian, et de moi, Claude Savey, notaire habitant à Chamoux, témoins requis, lesquels avec lesdites parties ont tous signé sur la minute de moi, Philibert Deglapigny, notaire dudit [?], bourgeois de Chambéry, qui ai fait la présente expédition pour l'insinuation d'Aiguebelle, et Ph. Deglapigny, notaire

C'est une constante : quand un membre de la famille Deglapigny passait un acte, c'est un notaire de la famille qui enregistrait. Ce jour-là, le notaire local, Claude Savey, était simple témoin !

On dit que l'église "a été retournée en 1717" : à cette date, c'était fait (non sans conséquences) depuis 18 ans, ainsi que le note l'évêque à l'occasion de sa Visite pastorale de... 1717 (2) :

Ladite église est sous le vocable de St Martin évêque,

*- elle a été construite dans la même place où était l'ancienne, depuis quelques années
- mais on y a fait la grande porte où était le chœur de la première, de sorte que ladite porte se trouvant vis-à-vis de la rue, il est arrivé que, dans des temps d'inondation, l'eau qui descendait en abondance par ladite rue, est entrée dans ladite église, jusques à la hauteur de deux ou trois pieds.
Les voûtes et murailles de ladite église sont blanchies en dedans, mais il y a encore beaucoup de trous à boucher, Ladite église n'est pas encore consacrée.*

Il fallut attendre encore deux ans pour voir Jacques Chesaz à nouveau à l'œuvre : cette fois, avec le charpentier-"couvriseur" Venippé, il allait s'occuper du chœur.

R.V. le mois prochain !

1-Archives départementales de Savoie (Registre du Tabellion d'Aiguebelle)

2-Les comptes-rendus des Visites pastorales sont conservés et consultables à la Bibliothèque diocésaine de St-Jean de Maurienne

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°6 – avril 2013

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Les Valsesians IV : 1719 le chœur

Une vallée du Piémont en particulier, nous a donné des artisans-artistes : la Val Sesia, entre Val d'Aoste et Lac Majeur.

Ce fut le cas de Jacques Chésaz, Barran originaire de la Valsesia.

2 janvier 1699 : la construction de la nouvelle église est achevée (aux frais de la famille Deglapigny), une quittance en fait foi. L'évêque la décrit à l'occasion de sa Visite pastorale de... 1717 (1) mais : "ladite église n'est pas encore consacrée." Il faudra attendre encore deux ans pour voir Jacques Chesaz à nouveau à l'œuvre : cette fois, avec le charpentier-"couvriseur" Venippé, il va s'occuper du chœur.

* * *

20 ans après... "**le 30 avril 1719**, [le notaire trouve] *syndic, officiers locaux, conseillers et communiens, manants et habitants de la paroisse de Chamoux, dûment assemblés dans la place publique au-devant de la grande porte du château de Chamoux, excédant les deux parts ainsi qu'ils affirment, et tant à leur nom que des autres communiens absents, conférant ensemble sur quelques difficultés qu'ils avaient à l'occasion de la restauration du chœur de l'église dudit lieu.*"

Pas une femme parmi les 26 Chamoyards assemblés. On voit que les réunions se tenaient en plein air, entre l'église et le château : les communes n'avaient pas encore de lieu de réunion.

Les communiens commencent par une réserve prudente :

"Laquelle restauration ils ne prétendent d'y entrer en aucune façon attendu que le Sieur Révérend Jacques Deglapigny prêtre et prieur du prieuré de Saint Martin de Chamoux y devait contribuer pour le tout en ladite qualité."

Traduire :

- 1°) les Deglapigny ont déjà payé à leur place les travaux de 1699, ce qui leur donne des droits moraux;
- 2°) les frères Jacques et Jacques Deglapigny sont susceptibles, voire irascibles, il ne faut pas les fâcher
- 3°) d'ailleurs, les travaux du chœur reviennent en général à l'Église, le souci de la nef appartenant aux paroissiens.
- 4°) les communiens laisseront donc prudemment la maîtrise au sacristain Deglapigny agissant pour l'abbaye St Rambert.

Reste à choisir les artisans : des hommes du pays.

"C'est pourquoi ils ont délibéré, convenu, et arrêté d'un commun consentement qu'ils élisent, nominent et députent honorable Jacques Chésaz maître maçon du présent lieu, et honnête Maxime Vénipe maître charpentier et couvriseur (couvreur), du présent lieu, pour procéder à la restauration: le premier des murailles et autres travaux et fournitures faites au susdit chœur comme aussi du couvert d'icelui, fourniture de bois et ardoises d'icelui."

Cette Délibération des communiens de Chamoux est immédiatement suivie, dans les registres des notaires, à la même date, par une estimation des travaux et de leur coût : un texte intéressant pour découvrir les mots de métier, et l'importance des travaux. Mais on perçoit aussi la complexité des systèmes de mesure, et des évaluations monétaires ; court extrait pour en juger :

"Ledit maître Jacques Chésaz est attermé, en vertu de son dit serment, avoir trouvé cent et deux toises de murailles faites au chœur de ladite église, lesdites toises réduites en pieds et demi de largeur ne pouvant pas moins les estimer telles quelles, se trouvent être faites, gippés (plâtres) et blanchis compris, tous matériaux et façon du maître de la somme de seize livres treize sols quatre deniers pontoise, y compris la voûte dudit chœur, lesdites cent et deux toises revenant à la somme de mille six cent soixante six livres treize sols quatre deniers (valeur de deux mille cinq cent cinquante florins)."

Il fallait aussi construire une sacristie : le réduit derrière le maître-autel avait choqué l'évêque ! Ici, on découvre que cette sacristie a d'abord eu un portail :

"Le portail de la sacristie fait en sculpture de gypse ne pouvant pas être estimé moins de 40 livres (valeur de 60 florins)."(2)

La description des travaux est fort longue, et pose diverses questions : on peut la retrouver dans son intégralité sur <http://www.chamoux-sur-gelon.fr/chamoux/page/choeur-travaux>

* *

Mais Jacques Chesaz a aussi œuvré pour des personnes privées, et en particulier, pour le château ; pour en savoir plus, R.V. dans un mois!

1-Les comptes-rendus des Visites pastorales sont conservés et consultables à la Bibliothèque diocésaine de St-Jean de Maurienne

2-Archives départementales de Savoie (Registre du Tabellion d'Aiguebelle 1719)

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Les Valsesians IV : le moulin

Une vallée du Piémont en particulier, nous a donné des artisans-artistes : **la Val Sesia, entre Val d'Aoste et Lac Majeur.**

1699, 1719 : nous avons vu Jacques Chesaz à l'ouvrage, puisqu'il a construit la nouvelle église de Chamoux, avant de s'occuper du chœur. 1716 : "prix-fait" (devis) à Jacques Chesaz pour l'abbaye du Betton. Mais il pouvait aussi travailler pour des particuliers : on le voit aussi bien construire une maison, réparer une tourelle du château...

Connaissez-vous le moulin qui fonctionnait sur le Nant de Montendry au-dessus du village, et son système de distribution des eaux ?

Voici le contrat de "prix-fait" passé entre Jacques Chesaz et ses collègues, et les représentants de Philibert Chappel Comte de Rochefort, seigneur de Chamoux (en fait, le seigneur venait de mourir, mais les travaux restaient nécessaires).

* *

*Prix fait pour le Sieur Claude Blanchet
curateur de l'hoirie du Seigneur de Rochefort
par lui donné à honorables Jacques Chiesaz,
Dominique Berthet, Maxime Venippé et à Jacques Peguet*

L'an mil sept cent et dix et le dernier du mois de janvier, par devant moi, notaire royal soussigné, et présents les témoins bas nommés, s'est personnellement établi et constitué le Sieur Claude Blanchet, Bourgeois de Chambéry, en qualité de curateur de l'hoirie ouverte de M^{re} Philibert Chappel Comte de Rochefort, lequel de son gré, en ladite qualité, **donne à tâche et prix fait à honorable Jacques Chiesaz**, maître maçon habitant à la paroisse de Chamoux, à Dominique Berthet, à Maxime Venippé tous deux maîtres charpentiers, et à Jacques Peguet, [meunier] à Ponthurin et Chamoux, tous ici présents et acceptant pour eux et les leurs - et audit Jacques Chiesaz

- de **faire à neuf une muraille qui servira au moulin situé dessus Chamoux, et qui réduira le ruisseau dans son canal, pour empêcher la ruine entière des limites du château** duquel lieu,

- lesquelles il prendra par fondement au-dessus de la roue duquel moulin afin de le garantir de l'inondation, occasion duquel ruisseau laquelle muraille il fondera de trois pieds de large avec les plus grosses pierres qu'il pourra y mettre, et l'approfondira jusqu'à ce qu'il trouve le solin et là, pourra réduire à deux pieds et demi au sommet d'icelle de la longueur et hauteur qu'il lui sera ordonné pour raison de quoi il fera toutes les fondations, et fournira tous les matériaux nécessaires, tant chaux, sable qu'autres et [coupera] le rocher auprès duquel moulin qui est au-delà du ruisseau d'environ une toise et demie de long et de quatre pieds de large, pour donner plus de penchant audit ruisseau.

- item, qu'il fera une demi toise de muraille pour soutenir un sommier qu'il convient de mettre au couvert dudit moulin tout lequel travail lequel Chiesaz promet de faire et de le rendre fini et parachevé entre ici et les fêtes de la Pentecôte, proche

- venant aussi bien qu'une cheminée au dedans duquel moulin qui aura un canal d'un pied de large et deux pieds de long de vide au-dedans et c'est le tout pour et moyennant la somme de trois florins pour chaque pied de ladite cheminée, en mesurant par là [reste à prendre depuis la lande] et de vingt-cinq florins pour chaque toise de muraille qui seront visitées par des maîtres et experts ;

- auxdits Dominique Berthet et Maxime Venippé de **refaire à fond et à neuf la grande roue**, le rouet, l'arbre du moulin, et la [ruche] d'icelui, le tout du même moulin situé au-dessus Chamoux, plus le plancher d'icelui pour lequel ils fourniront les ais de châtaignier nécessaires, et deux poutres, plus la lande de la cheminée que doit faire lequel Jacques Chiesaz audit moulin, plus un sommier pour soutenir les deux [colonneaux] du couvert d'icelui, lequel sommier s'appuiera sur la muraille du côté du ruisseau et sur une demi toise de muraille que fera lequel Jacques Chiesaz du côté de la grange de Mre Pierre Bertollet, et leur sera permis de prendre tous les bois nécessaires pour lesdits travaux sur les Biens dépendant de ladite hoirie ;

- item, qu'ils élèveront le susdit plancher avec le [trépieds ?] duquel moulin de la hauteur qui leur sera indiquée par lequel Jacques Peguet, et rendront tout lequel travail fait et fini entre ici et la St Joseph proche venant pour et moyennant le prix et somme de cent nonante florins monnaie de Savoie,

- et audit Jacques Peguet de **faire et fournir les deux pierres duquel moulin**, qu'il fera poser entre ici et la St Jean Baptiste prochain, et lesquelles lequel Sieur Blanchet promet lui payer suivant l'estime qui en sera faite par des experts convenus entre eux, en lui avançant cependant le prix qu'elle coûterait à ceux de qui il les achètera,

- toutes lesquelles sommes, tant auquel Jacques Chiesaz, Dominique Berthet et Maxime Vanippé, qu'audit Jacques Peguet, lequel Sieur Blanchet promet de les leur faire payer ainsi qu'il le consent, par le présent, par les Sieurs Joseph Boysson et François Savey, fermiers de tous les recensés dépendant de ladite hoirie audit Chamoux, tous deux ici présents à mesure et proportion que lesdits travaux s'avanceront, avec promesse que fait lequel Sieur Blanchet de passer en compte tout ce qu'ils délivreront pour ledit fait, dès aujourd'hui, en lui rapportant quittances des susdits maîtres, lesquels promettent comme sur est dit de rendre tous lesdits travaux faits et parachevés aux termes susdits,

- le tout aux peines respectives de tous dépens, dommages, intérêts, et sous l'obligation de tout et un chacun leurs biens et droits quelconques présents et à venir, qu'ils se constituent tenir le tout fait entre eux sous et avec toutes autres ... promesses pour mutuelles stipulations et acceptations intervenues au présent et par leur foi et serment ... prêté entre mes mains, soumission desdits Biens à toutes ... , renonciation à tous droits à ce [constitué] et autres clauses requises,

- Fait et passé audit château de Chamoux en présence d'Hugues, fils de feu Maurice Thomas dudit Chamoux, et de Georges, fils de feu François Perret du Bettonnet, témoins requis, qui n'ont pu signer, non plus que les Sieurs Berthet, Vénippé, Peguet, pour ce que illétérés, de ce enquis,

et lequel Sieur Blanchet avec lesdits Messires Boisson et Savey et lequel Chiesaz, ont signé sur la minute de je, François Blanc, notaire royal soussigné, pour ce recevoir requis, ai expédié le présent pour l'office de l'insinuation d'Aiguebelle, quoique d'une autre main, fait, écrit, et l'ai tabellionnement signé,

Blanc, notaire

Hum... Vous vous plaignez du jargon de nos magistrats actuels ???

Plus sérieusement : notons encore l'instruction de Jacques Chiesaz, seul "manuel" à savoir signer.

Sources : Archives départementales de Savoie (Registre du Tabellion d'Aiguebelle 1710)

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°9 – août 2013

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

C'est la Rentrée : tant pis pour le manque d'originalité, nous allons maintenant feuilleter quelques pages de l'histoire des écoles à Chamoux

Les écoliers de Chamoux

Le Certificat d'Études, et surtout, l'orthographe, ont causé bien du souci aux enfants de France !

Jugez plutôt : à Chamoux, en 1882, sur les 14 candidats du canton, 7 ont été refusés, dont 6... pour un zéro (éliminatoire) en dictée.

"L'examen du Certificat d'Études devient de plus en plus difficile : les élèves rebutés une première fois ne veulent plus se représenter"

Alors, en 1883, à la demande de M. Métraux, le Conseil vote un Prix de 10F à tout élève qui aura subi avec succès son examen!

Coïncidence ? En 1884, les 29 candidats et les 24 candidates sont tous admis !

Cependant, au cours des années suivantes, on retrouve des échecs pour un zéro en dictée.

Ah ! L'orthographe !

Recherche Élia Compain

Archives départementales de Savoie (2 O 1008 et 8 T1)

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Continons à feuilleter quelques pages de l'histoire des écoles à Chamoux

Filles et garçons, écoliers de Chamoux avant 1860

Quand la Loi rend l'Instruction publique, laïque, obligatoire (1881, 82, 86) et organise Écoles et Formation des maîtres, les populations savoyardes ont déjà une pratique de l'Instruction: beaucoup savent lire, écrire, au moins un peu.

Des écoles dans les villages dès le XVIII^e siècle

Avant l'instauration de l'Instruction publique, on voit dans les actes des notaires que divers prêtres et particuliers lèguent un capital, dont la rente permettra de couvrir au moins en partie le salaire d'un maître. Reste à trouver un local, souvent une maison donnée par un particulier.

À CHAMOUX... Rd Jean-Baptiste Durieux, natif de Lanslebourg, doyen de la collégiale de Sainte-Anne-de-Chamoux, prieur de la Corbière, seigneur de Saint-Pierre-de-Belleville, a laissé en 1790, par testament, la somme de 4000 livres pour l'établissement d'une école qui se tiendrait à Chamoux, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. Mais qu'est-il resté de ces écoles-là, dans les temps agités de la Révolution ?

Les écoles à Chamoux avant 1860

Une école de garçons devait fonctionner à Chamoux, avant 1840. En 1838, par testament, Dame Marie Jeyme institue son héritière la Fabrique ecclésiastique de Chamoux : à sa charge d'établir au chef-lieu de cette paroisse une école pour l'éducation des filles de la paroisse dirigée par les sœurs de St Joseph ; la fabrique ecclésiastique accepte la succession et achète une maison qu'elle fait réparer, et le clos contigu.

Petit problème : après avoir acheté et réhabilité cette maison (**Clos des sœurs St Joseph**) grâce au legs, la Fabrique, endettée par les travaux de l'église, n'a plus de réserves pour assurer son entretien ; elle se tourne vers le Conseil communal.

Les sœurs de St Joseph sont installées le 4 décembre 1839. Leur traitement est fixé à 800 Livres. Il est formé :

- 1°) de 120 Livres, produit du clos,
- 2°) de 40 L. payés par les administrateurs des revenus des écoles,
- 3°) de 640 L, produit des rétributions des élèves»

Et l'évêque en Visite observe : « *cette dernière somme est trop élevée pour qu'elle puisse être régulièrement payée par les élèves ; nous désirons vivement que le Conseil communal (...) allouera une somme de 200 L. en déduction des rétributions des élèves.*»

Six ans plus tard, "Dès 1839, l'école de filles est dirigée par les sœurs de St Joseph (...).

Le traitement des Révérendes sœurs fixé à 800 L, est formé :

- 1°) de 120 L. produit du clos contigu à la maison
- 2°) de 100 L. payé par la commune
- 3°) de 55 L. payé par les administrateurs des revenus de l'école
- 4°) de 525 L., somme à laquelle devrait s'élever la rétribution des élèves :

L'évêque en visite observe à nouveau : « *cette [rétribution] est trop élevée pour qu'elle puisse être régulièrement payée, il serait à désirer que le conseil communal augmente l'allocation en faveur de cet établissement.*»

Avant 1860 il existait donc déjà une école de garçons et une école de filles au Chef-lieu ainsi qu'une école aux hameaux de Villardizier et de Berre.

À l'époque, le chauffage des classes et de l'appartement des instituteurs était à la charge des parents d'élèves.

En 1862, d'importants travaux financés par la commune seront réalisés à l'école de filles, dont la création de lieux d'aisance à l'extérieur. (Pour l'anecdote, l'école de garçons, bénéficiera quant à elle de cette modernité en 1871.)

Recherche : A.Dhénin, Éliisa Compain

Sources : Visite pastorale de 1844 à Chamoux (Archives de l'Évêché de Maurienne)
Visite pastorale de 1850 à Chamoux (Archives de l'Évêché de Maurienne)- Sources :
Elisa Compain de Villardizier, René Aquezzaz (discours pour l'inauguration de l'école mat. 2006)

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°11 – octobre 2013

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Continuons à feuilleter les pages de l'histoire de Chamoux

1703 : bisbille chez les notables chamoyards

1703 : il y a beaucoup d'eau dans le gaz entre

- le sacristain Jacques Deglapigny (représentant de l'Abbaye de St Rambert-en-Bugey, et membre actif d'une famille de notables du village),
- et noble Prosper Delivron, de Villardizier :

ce dernier avait promis une belle somme pour la reconstruction de l'église, à condition d'avoir sa chapelle. Au final (en 1699), il n'a obtenu qu'un "renforcement" (aujourd'hui encore, l'église nomme en effet "chapelles" les deux légers retraits de part et d'autre de la nef). Il faudra l'intervention des femmes de la famille Delivron et des amis, pour apaiser le conflit... mais la crainte d'un procès coûteux et incertain a peut-être joué aussi !

*Accord entre Révérend Jacques Deglapigny le Jeune, prêtre, en sa qualité d'une part,
Et noble Prosper Delivron d'autre part*

L'an 1703, le 4 juin, comme ainsi soit que Rd Jacques Deglapigny le Jeune, prêtre sacristain de Chamoux, se soit pourvu par requête au Sénat en qualité de Procureur des communiens dudit lieu par acte du 23 janvier 1695 et le 5 janvier 1698 au préjudice de noble Prosper Delivron pour obtenir le paiement de la somme de 500 florins par lui promis, et convenue pour la construction de la nouvelle Église du lieu, fait du 14 avril 1696, reçu par moi, notaire :

le Sieur défendeur aurait opposé de ne pas être obligé à fournir la somme demandée, pour n'avoir été la chapelle à la manière convenue par ledit prix-fait ;

ce qui aurait obligé le Révérend Deglapigny demandeur à soutenir au procès une promesse (faite lors de la visite de l'Église par Monseigneur l'Évêque de Maurienne environ l'Ascension 1697, jour de la bénédiction de la première pierre, en présence dudit Sieur Delivron), se contentant de l'enfoncement qu'on a donné à ladite chapelle, quoique la convention ait été faite autrement.

(extraits de l'Acte dressé par Deglapigny, notaire)

Pas tout compris ? Ben... il faut l'avouer, il y a de quoi !

Car une bonne dose de mauvaise foi s'ajoute ici à l'obscurité de la langue : quel était ce notaire qui établit l'acte ? Hum ! Le tonton de Jacques Deglapigny... !

Mais on transigea :

Noble Prosper Delivron promit finalement "de payer au prêtre sacristain de Chamoux la somme de trois cent cinquante florins, à laquelle somme les demandes ont été amicalement réduites."

Ah ! l'amitié...

Recherche : A.Dhénin

Sources : Sources : Archives départementales de Savoie en ligne, Tabellion d'Aiguebelle 1703 - Fo 246 (l- page 271/ 308)

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

1724 : le clocher de l'église prend de la hauteur

1699 : l'église St Martin de Chamoux était reconstruite. Restait alors à s'occuper des travaux dans le chœur : ils allaient attendre... vingt ans. Le clocher roman avait été conservé.

Mais l'avez-vous observé ce clocher ? On voit bien que son dernier "étage" n'est pas contemporain des précédents (eux-mêmes peut-être moins anciens que la base, certainement romane)

En effet, la reconstruction de l'église avait dû remonter le niveau du toit de la nef, et le clocher n'était plus assez haut! En 1724, on a donc fait à nouveau appel à Jacques Chiesaz.

*Prix-fait
pour la Communauté de Chamoux
donné à Maître Jacques Chiesaz*

L'an mil sept cent vingt quatre et le sept mai à neuf heures du matin à Chamoux, à la place publique devant l'église paroissiale et le château dudit lieu, par-devant moi, notaire royal soussigné, en présence des témoins sous nommés, :

- se sont personnellement établis et constitués honorable Hercule Ramel exacteur, Claude Flaven syndic, Rd Jacques Deglapigny sacristain, M° Joseph Vignon, Antoine Brun, Michel Chaudin, Martin Pingeon, Martin [Turrier], Noel Malliet, Mathieu Chaudin, Jean Genin, Martin Perrier l'aîné, Pierre Jacquier, Laurent Jacquier, Amédée Maillet, Maxime Perrier, François Mollard, Dominique Fresne, Antoine Masset, François Vendange, Pierre l'aîné et Pierrele jeune Vulliermet, Benoît Veloz, Étienne Ramel, Pierre Ramel, Jean Rebaudin, Claude Janin, François Ramel-Peguet, Dominique Bertet, Maurice Fenolliet, François fils de Jean-Louis Berbin, Jean Bouard, Aymé Collin, Antoine Fantin le fils émancipé, Joseph Vulliermet, Joseph fils de feu Jean-Baptiste [Masset], André fils de feu Jean Vuy et Martin, fils de Bernard Lacroix, tous manants et habitants de ladite paroisse de Chamoux, les deux-tiers y étant et excédant, les trois faisant le tout, dûment assemblés à ladite place à la sortie de la première messe, jour de Dimanche, tous lesquels tant à leur nom que des autres paroissiens absents,

- donnent à prix-fait à honorables Jacques, fils de feu Me Jacques Chiesaz, Maître tailleur de pierre et maçon de la Val de Seisiaz en Italie, habitant de long temps audit Chamoux, ici présent et acceptant pour lui et les siens, à savoir:

- d'hausser la tour du clocher de l'église paroissiale de huit pieds d'hauteur et plus s'il le faut, avec les fenêtres requises et nécessaires qui lui sera indiqué, de boucher les vieilles fenêtres, faire les piliers nécessaires aux deux arcades qui sont au pied de la muraille dudit clocher, remailler en dedans et en dehors, où besoin sera, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'élévation dudit clocher et le tout rendre fait et parfait à dite de Maîtres et experts entre ci et la fin du mois de juin prochain,

- et c'est pour et à raison de quatre livres dix-sept sols six deniers la toise de muraille, tant plein que vide de maçonnerie, et pour la remaillure et crépissage, piliers et porte à raison d'une livre par jour, chaque Maître ouvrier, et qu'il lui sera fourni par ladite communauté tous les matériaux, tant chaux, sable, pierre, ais, chevrons, pour les ponts qu'autres avec les manœuvriers nécessaires pour les servir tous les jours pendant ledit travail,...

(extraits de l'Acte dressé par Claude Savey notaire)

Recherche Élisabeth Compain, Transcription Annie Dhénin

Sources : Archives départementales de Savoie en ligne, Tabellion d'Aiguebelle 1724 - 2 C 2111 F° 240 (p.236/441)
On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

Complément

Exacteur et syndic étaient élus, chaque année en principe, par les communiens (comprendre: ± les propriétaires).

Le premier était chargé de collecter les impôts (on parle encore d'exaction quand un prélèvement est mal supporté !); le syndic représentait la Communauté.

On aura noté la longue liste des communiens présents. Que de noms oubliés...

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°1 – janvier 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

1794 : les tourelles de la porte du château rabaissées

Nous l'avons vu en décembre, le clocher de l'église fut surélevé en 1724 ; la Révolution qui en fit abattre ou réduire plus d'un, a-t-elle touché celui de Chamoux ? Nous n'en trouvons pas de signe.

En revanche, en 1794, les tourelles du château furent invitées à plus de modestie : pour le Révolutionnaire Albitte qui régenta la Savoie quelques mois, les signes "ostentatoires" de pouvoir devaient disparaître.

Le vieux baron Joseph d'Albert, seigneur de Chamoux, fut bien entendu porté sur des listes des nobles ; contrairement à ses trois enfants, il n'avait pas émigré. Ses biens ayant été mis sous séquestre, il vivait d'une misérable pension servie par la Nation.

Cependant, il fallait renoncer aux anciens signes de noblesse et de domination ; par contrat du 28 ventôse an II (17 mars 1794):

"le citoyen Joseph d'Albert donne aux citoyens Joseph Tranchant et Antoine Barbier, de Chamoux, le prix fait d'abattre, moyennant la somme de sept cents francs, les meurtrières et les girouettes du château, ainsi que les tourelles au-dessus de la grande porte d'entrée".

Quelques semaines plus tard, nouvelle alerte, il était convoqué par l'Administration :

29 Germinal (18 avril)

D'albert ex noble

Le citoyen Joseph d'Albert ci-devant noble, habitant à Chamoux, se présente devant l'Administration pour obéir à l'ordre verbal du maire de Chamoux qui lui a dit de se rendre dans le chef-lieu de ce district pour satisfaire à l'arrêté du représentant du peuple Albitte, du 2 Ventôse dernier, il observe qu'étant âgé de plus de 70 ans, ainsi qu'il en conste du certificat de naissance qu'il a exhibé en due forme sous la date du 21 7bre 1722, les dispositions portées dans l'article 1er dudit arrêté ne le comprennent pas, il ne peut non plus y être fourni par rapport à sa conduite et moralité, d'autant qu'elles sont certifiées civiques par la municipalité de Chamoux, et par la société populaire dudit lieu, ainsi qu'en conste* des certificats qu'il exhibe sous date des 17, 25 et 27 germinal.*

La lecture de ces pièces, a-t-il dit, doit convaincre les personnes les plus incrédules, en conséquence, il demande d'être renvoyé dans son domicile à Chamoux en protestant de son dévouement à la république, et de satisfaire pour tout ce qui peut le concerner à l'arrêté du représentant et il a renouvelé sa promesse de faire un don patriotique de cent quintaux de foin à la récolte prochaine à l'administration du district.

Vu lesdites pièces et ouï l'agent national, arrête que le citoyen Joseph Dalbert ci-devant noble n'est pas compris dans les dispositions de l'article premier de l'arrêté du représentant du peuple Albitte du 23 Ventôse dernier, pour être âgé de plus de 70 ans, en conséquence, qu'il est autorisé de reprendre son domicile à Chamoux (...)

Joseph d'Albert est mort à Chamoux, "à son domicile", le 19 Brumaire An VI (novembre 1797), "à l'âge de septante sept ans" (?). Les déclarants étaient deux habitants de Chamoux.

Le château est resté quelques années encore dans la famille après la Révolution : sa fille s'était mariée avec M. Graffion, inspecteur des mines et colonel d'artillerie, officier dont les services ont été récompensés par le titre de baron. Ses frères morts, c'est elle qui hérita de la terre et seigneurie de Chamoux.

* Conster = constater

Recherche et transcription Annie Dhénin

Sources : Archives départementales de Savoie en ligne, et Gallica

On peut retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°4 – février 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Voici un tout petit bout de texte, un échange entre les Chamoyards et leur évêque en 1743 : il s'agissait de bénir l'autel qu'ils avaient fait pour une de leurs confréries. Le style peut surprendre : on trouve le même degré d'humilité dans les relations avec les seigneurs féodaux.

1743 - un nouvel autel dans une chapelle

1743 : la nouvelle église est hors d'eau depuis 44 ans. La vieille Confrérie du Saint-Sacrement vient d'offrir un nouvel autel à la chapelle où elle officie, côté Évangile (ouest) ; aujourd'hui, cette chapelle est dédiée à St Joseph.

C'est peut-être l'origine de la dédicace de ce temps-là : "autel Saint-François de Sales", et de l'achat d'un tableau à la mémoire du saint savoyard ? (ce tableau de la 1ère moitié du XVIIIe s. est en cours d'étude ; il fut remisé vers 1850 au profit de l'actuelle toile de Jacques Guille : le retour de la Sainte Famille", au moment où le retable de autel était lui-même refait par les frères Gilardi)

"À Monseigneur

Requête pour bénir l'autel des Confrères du Saint-Sacrement à Chamoux

À S.E. Monseigneur Illustrissime et Révérendissime Évêque de Maurienne et Prince & Supplie très humblement les Pénitents de la Confrérie du Saint Sacrement érige en l'Église paroissiale de Chamoux.

Qu'il plaise à V. E. commettre de Rd Sr leur Curé ou tel autre qu'il vous plaira pour bénir l'autel qui vient d'être fait et orné dans la chapelle de leur dite confrérie et qui est nécessaire pour accomplir le dessein de ladite église, et la piété desdits pénitents, et ils redoubleront leurs prières pour la précieuse conservation de V. E."

et au-dessous, d'une autre écriture :

"Vue la présente requête, Nous accordons les fins suppliées, et commettons le Rd Curé de Chamoux pour bénir la Chapelle et l'Autel dont il s'agit. Fait à St Jean dans notre palais épiscopal, ce 23 juin 1743, Ignace, évêque de Maurienne"

Recherche et transcription, A.Dhénin

Sources : Archives de l'Évêché de Maurienne - Fonds Chamoux - Registre «Recette de la Fabrique 1894-1906» (Feuillet libre très antérieur ajouté)

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.

Je venais d'avancer dans la généalogie de la famille De Livron, qui vivait à Villardizier au XVIII^e siècle, dans une grande maison très représentative des constructions aisées de l'époque; et puis, voilà qu'un morceau du mur s'y est écroulé, sous l'effet des pluies que le toit n'arrêtait plus. Alors, pour une fois, ce billet comportera une image. Mais voici d'abord quelques bribes d'une très longue histoire de famille.

Les De Livron de Villardizier

Les "nobles De Livron" sont originaires du Pays de Gex. Cette famille, connue par les textes depuis le XII^e siècle, a produit plusieurs "branches", qui ont longtemps occupé divers fiefs entre Gex, Genève, et Frangy. Au hasard des alliances avec d'autres grandes familles savoyardes nobles, ou à cause des guerres religieuses, on voit plusieurs lignées se rapprocher d'Annecy, Rumilly, ou du Lac du Bourget.

Première apparition dans les textes de **Pierre de Livron** en XIII^e siècle (c'est l'époque des châteaux-forts, et des églises romanes). Ses enfants sont à l'origine de trois "branches" nommées "De Livron de Peron", "De Livron de Thoiry", "De Livron de Tougens", du nom des fiefs que chacune occupait en Pays de Gex. Entre Gex et Annemasse, des lieux-dits, des rues portent encore ce patronyme.

On connaît leur lignée et leur histoire : on les voit au fil des actes officiels fonder des familles, changer de fief, mener de nombreux procès, rédiger des testaments compliqués pour éviter que les biens ne s'émiettent...

La liste des titres des diverses branches est étourdissante : marquis d'Allemogne; comtes de la Balme de Sillingy, Sallenove; barons de Bourdeaux; seigneurs de Balleyson, Chalex, Dardagny, Marcorens, Marlioz, Marval, Matignin, Motte, Rougemont, Russin, Savigny, Thoiry, Troches; conseigneurs de Clefs...

Leur blason: de gueules à la bande d'argent, accostée de deux cotices de même.

À la douzième génération, pour la branche "De Livron de Peron", surprise: voici **Joseph de Livron**, né à la **Trinité** au XVII^e siècle: il faudrait bien que nous trouvions ce qui avait amené ses parents dans notre Combe!

Son fils **Prosper** né vers 1667, épouse Claudine Viossy en 1691 : ils habitent **Villardizier**. Prosper est Garde du Corps de Sa Majesté. En 1719, il est Prieur de la Confrérie du Saint Sacrement érigée en l'Église paroissiale de Chamoux. Il meurt en 1742, à l'âge de 75 ans. Ils ont trois enfants : Jean-François, Joseph (également Garde du Corps de S.M.) et Claudine.

L'aîné, **Jean-François de Livron**, né en 1692, épouse Catherine Du Verger (autre vieille famille noble, de Tarentaise). Elle meurt en 1742, à 54 ans. Son époux donne peu après à l'église un tableau représentant François de Sales, où paraissent leurs deux blasons. Jean-François épouse ensuite demoiselle Françoise Métral. Il a eu neuf enfants, dont plusieurs morts en bas âge ; il meurt en 1765, à 73 ans : l'inventaire de ses biens nous fait connaître ses trois propriétés, à la Trinité, ainsi qu'au Bettonnet, et à Villardizier où il a vécu alternativement, menant une vie de gentilhomme campagnard, entouré de tableaux, de tapisseries, de livres...

Son fils **Joseph**, capitaine d'infanterie, marié à la fille du seigneur de Chamoux, meurt en 1753, âgé de 31 ans. Ils ont eu quatre enfants ; trois lui survivent: deux filles (Anne-Louise et Rose), et un garçon, Jean-Baptiste, rentier, qui a vécu à Villard-Léger - il déménage fréquemment, et semble souvent à court d'argent. Autre fils de Jean-François et Catherine : Louis, Major de place à Chambéry, qui épouse Louise Rambert ; ils ont deux filles, Joséphine, et Rose : cette dernière, qui épousa Joseph du Sallin, fut la marraine d'une des cloches de l'église. Louis, rentier quand survient la Révolution, meurt en l'an 13. Son testament est resté scellé dans un minutier du notaire J.C. Perret...

Ce rameau de la branche De Livron de Peron semble disparaître là. En fait, cette famille de Livron, très nombreuse au XVI^e siècle dans toute la région entre le Bourget et Genève, ne compte plus au XIX^e siècle que quelques représentants, que l'on retrouve dispersés.

Encore faut-il distinguer les De Livron savoyards, et d'autres branches séparées très tôt, et parties dans l'ouest ou le sud-ouest.

À Villardizier, la maison passe dans d'autres mains, devient une ferme parmi d'autres, dans un village à vocation agricole. Trop grande peut-être, cette propriété privée se délabre au fil des ans...



Recherche et transcription, A.Dhénin

Sources : ADS (Registres paroissiaux, Registre du Tabellion), Ô

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr > Connaître Chamoux > Patrimoine > Chamoyards > Familles nobles

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°1 – janvier 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Avant de passer à d'autres sujets, voici le tableau évoqué le mois dernier, probablement offert par Jean-François de Livron à l'église de Chamoux : parce que nous avons pu retracer un peu de l'histoire de ce tableau, il vient d'être inscrit sur la Liste départementale du Patrimoine : ceci vaut bien un petit article ? Hélas, il est en piteux état, et n'est plus présenté : il faudra peut-être lui offrir un brin de toilette un jour ? Un jour...

Le tableau "François de Sales" offert par les de Livron

En 1714, Jean-François de Livron, habitant de Villardizier né en 1692, épouse Catherine Du Verger (de Tarentaise), de quatre ans sa aînée. Elle lui donne 9 enfants (en 1714, 1715, 1717, 1718, 1719, 1721, 1722, 1724, et ?)... Puis elle meurt en 1742, à 54 ans.

En 1743, les confrères du St-Sacrement de Chamoux demandent à l'évêque de Maurienne « de commettre tel ou tel qu'il [lui] plaira pour bénir l'autel qui vient d'être fait et orné dans la chapelle de leur confrérie ». Leur chapelle, bénie le 23 juin 1743, occupait le bras gauche du transept (actuelle chapelle St-Joseph).

Chamoux possède encore un tableau représentant François de Sales (très honoré dans toute la Savoie à cette époque), placé sous la représentation d'un "Saint-Sacrement" : on ne s'étonnerait pas d'apprendre qu'il fut acquis à cette occasion.

Mais qui offrit cette peinture ?

Jean-François de Livron appartenait presque obligatoirement à la confrérie du St-Sacrement de Chamoux, dont son père avait d'ailleurs été prier en 1719. Et le tableau présente justement en bas à droite, 2 blasons accolés, qui sont probablement ceux de Jean-François (à gauche : une bande sur fond "de gueule") et de Catherine (à droite : 3 "huchets"). On peut imaginer que J.F. de Livron

ait désiré honorer la défunte Catherine, tout en participant à l'effort des Chamoyards, à l'occasion de la mise en place de l'autel avec ses ornements.

Mais nous ignorons encore le nom du personnage de gauche, et qui les a peints.

Plus tard, J.F. de Livron a "refait sa vie", et épousé demoiselle Françoise Métral... La chapelle de la Confrérie du St-Sacrement fut bientôt dédiée au saint savoyard.

Puis, cent ans plus tard, vers 1850, les frères Gilardi, sculpteurs venus de la Valsesia, refirent l'autel et le retable ; et le tableau fut remisé pour une œuvre encore en place aujourd'hui, de Jacques Guille (un peintre bien représenté en Savoie) : *Jésus, Marie, Joseph rentrant d'Égypte*.



Recherche et transcription, A.Dhénin

Sources : Archives départementales de Savoie (Registres paroissiaux, Registre du Tabellion), Archives de la Bibliothèque dicoésaine, On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr > Connaître Chamoux > Patrimoine > Chamoyards > Familles nobles

Complément

Le tableau « à la mémoire du saint savoyard » fut pris en charge en 2016 par l'atelier d'Isabelle Rosaz, grâce aux subventions du Département, de la Commune, et à une collecte à l'occasion d'un concert de clavecin donné bénévolement par F.S. lors des JEP 2015)

Il est aujourd'hui visible dans la sacristie, longtemps très dégradée, mais qui fut rafraîchie pour l'accueillir.

Si on peut se fier aux blasons unis « Delivron/Duverger, maintenant bien lisibles, il est très probable que la toile fut réalisée sur une commande de Jean-François de Livron, peu après le décès en 1742 de sa première épouse, Catherine Duverger, pour cette chapelle de la Confrérie du Saint-Sacrement.

A.Dh. Décembre 2018



ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°10 – mai 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

La Conservation du Patrimoine a entrepris un important travail pour répertorier les sites qui ont un passé hydraulique dans notre Cœur de Savoie : la tâche ne sera pas mince! Car l'utilisation de l'eau est partout dans cette vallée en auge aux pentes abruptes.

Nous avons déjà vu (mai 2013) un seigneur du château de Chamoux commander des travaux sur le bief du Nant de Montandry, pour protéger ses murailles.

Voici un témoignage plus proche de nous, à tous les sens du mot : la présence de l'eau dans la vie quotidienne des Chamoyards

L'eau à Chamoux

Souvenirs de Léonie Francz

(dans : *Autrefois...Chamoux*, recueil de souvenirs collecté par Jeanne Plaisance, septembre 1998)

Au début du siècle, beaucoup de gens de Chamoux et de ses villages habitaient encore près de la montagne et de ses ruisseaux qui leur fournissaient l'eau. Souvent à sec, le lit de ces torrents servait de route d'accès aux maisons des hameaux.

Au chef-lieu, le **Grand Nant de Montandry**, ayant dévasté le village lors des graves inondations des siècles passés, avait été dévié de son cours et envoyé dans la campagne du côté de Villard Dizier, avec ses cailloux et graviers. On n'avait gardé que l'eau du canal de La Raie qui alimentait les moulins du haut de Chamoux, l'étang du château, le pressoir à huile, la scierie, puis fournissait en été l'eau à tous les jardins aménagés sur ses bords. L'eau de La Raie servait aussi à rincer le linge, soit près de chez Allamand, soit vers le pré de foire.

Des lavoirs avaient été aménagés dans les parties basses de la commune, aux endroits où les eaux souterraines affleurent presque à la surface du sol. Il y avait le **lavoir du premier Berre**, assez proche des maisons, **celui du chef-lieu à Pré-Pourri** et **celui de Villard Dizier** en bas du village. Tous étaient creusés, maçonnés jusqu'à vingt ou trente centimètres au-dessus du sol, abrités sous un toit et protégés de la bise du côté de La Rochette par une clôture en planches. Là, les "buandières", à genoux sur un sac rempli de paille venaient rincer leurs grosses lessives et battaient à qui mieux mieux les gros draps pleins d'eau sur leur planche à laver. Il ne s'agissait pas de se laisser entraîner par le poids de ces lourds draps de chanvre gorgés d'eau. On citait le cas d'une lavandière pourtant expérimentée qui avait basculé dans la fontaine, tête en avant.

La source qui alimentait le lavoir de Villard Dizier ne tarissait presque jamais et l'eau y restait fraîche en été. Les gens qui travaillaient dans les champs voisins venaient s'y désaltérer à l'aide d'un tuyau de courge creux qui servait à aspirer l'eau. À Villard Dizier, depuis avant 1900, l'eau du principal ruisseau, prise en amont du village, avait été amenée jusqu'au "Bourneau". Elle coulait jour et nuit dans un bassin où les bêtes buvaient en rentrant des pâturages. Dans ce quartier très peuplé, de nombreuses familles venaient s'y approvisionner en eau.

Au milieu du village, nous avons un autre point d'eau alimenté par un puits fermé très profond. Cette eau était montée par une pompe que le fontainier réparateur atteignait à l'aide d'échelles posées sur trois planchers superposés. Il fallait tourner à bras la grande roue, pénible à manœuvrer et, après quelques tours à vide, l'eau finissait par arriver. Si on restait quelque temps sans l'utiliser, la pompe se désamorçait et, alors, il fallait pomper longtemps avant d'avoir de l'eau.

Le bas de Chamoux possédait aussi sa pompe avec une roue à bras, mais, l'eau étant moins profonde, elle était probablement moins difficile à monter.

Aux écoles, la cour des garçons et celle des filles possédaient chacune leur pompe mue par un balancier qu'on levait et qu'on abaissait sans trop de peine. Près de la gendarmerie, un bassin alimenté par une source des Côtes avait la réputation de fournir une eau de très bonne qualité. Dans la cour de la mairie, un ancien bassin desservait les habitants du centre. Ceux du haut de Chamoux allaient remplir leurs seaux à La Pissette qui sort de la montagne.

Vers 1912, il y eut un projet d'adduction d'eau. L'entreprise Aulas frères de Chambéry effectua les travaux. Il y eut des bornes-fontaines dans chaque quartier. Au chef-lieu, on nivela la cour de la mairie jusqu'à la maison Chiara et on installa au milieu le beau bassin hexagonal qui est maintenant en retrait dans un jardin. Il remplaça l'ancien, souvent dégradé par les gelées d'hiver. À Villard Dizier, une prise d'eau au Nant de la Côte alimenta un nouveau bassin au Reyer et une borne-fontaine à l'entrée du village, près du four des Simillon.

Malheureusement, la commune ne disposait pas de toute l'eau du ruisseau. Il fallait en laisser une partie pour la maison de la Côte qui avait toujours profité de cette eau. Il fallait en fournir une autre partie au maire, M. Mamy, qui acceptait dans sa propriété la canalisation et le réservoir. Pendant les périodes sèches, il n'en restait qu'un mince filet pour la fontaine publique. Au moment des grosses pluies, l'eau coulait toute boueuse, mais ces ennuis étaient communs à tous les nants qui alimentaient en eau les différents hameaux.

Après de multiples difficultés dans certaines parties de la commune, survint la guerre de 1914 qui arrêta tout. Il fallut attendre jusqu'en 1926 pour avoir **deux beaux lavoirs, l'un près du Pré de foire, l'autre à Villard Dizier**. Leur double bassin, un plan incliné bien lisse pour savonner le linge et l'eau à la bonne hauteur permirent aux femmes de travailler debout, position moins inconfortable qu'à genoux. Plus de boue autour du bassin puisque le sol est cimenté!

Ce n'est qu'en **1937** qu'on connut le bonheur d'avoir à domicile de l'eau claire à discrétion grâce aux sources de Fréterive. Quel progrès!

transcription, A.Dhénin

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.> Connaître Chamoux > Patrimoine

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°12 – juin 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Retournons au château ! À la fin du XVI^e siècle (période de la Renaissance), Barbe d'Amboise, veuve en 1544 du seigneur Jean de Seyssel-La Chambre, avait reçu le château de Chamoux en douaire. Elle est morte âgée auprès de sa fille à Chambéry en 1574 : c'est là qu'elle avait fait transporter ses meubles, ses tapisseries, son argenterie... deux ans auparavant. Au décès, on a dressé l'inventaire de ses biens personnels, document qui est toujours entre les mains d'une branche indirecte de cette famille. Marc de Seyssel-Cressieu avait transcrit la partie chambérienne à la fin du XIX^e siècle. Nous avons pu consulter et transcrire la partie chamoyarde, à retrouver sur le site de Chamoux : merci à M. de Seyssel de nous avoir accueillis. Voici quelques extraits : c'est un peu long, mais... le prochain Billet ne viendra qu'à la fin de l'été !

Inventaire du château de Chamoux (1574)

Continuation dudit Inventaire au château de Chamoux

Inventaire des titres étant dans Chamoux et à la grotte dont N. Masson avait la clef qu'il dit lui avoir été remise du jour d'hier par monseigneur le juge-mage de Savoie ou son lieutenant par autorité duquel elle avait été remise entre lesdites mains de son greffier, aussitôt après le trépas de ladite dame.

Du dixième septembre 1574

On trouve d'abord une longue série de quittances : prêts, emprunts, ventes de terre, frais de voyage...

Puis le notaire explore le château : on parcourt ainsi des pièces à demi vides, où restent cependant un grand nombre de lits avec leur "couette" (coeltre) usée, quelques autres meubles, et des chenets (les pièces étaient donc souvent chauffées), ainsi que quelques lourds instruments restés sur place (crémaillère, trépied, poêle, cassolettes... ou menottes des prisonniers).

Un intérêt de ce document vient de l'énumération des pièces inventoriées :

- **la salle basse** où ont été trouvés un grand buffet avec son dossier, trois vieux bancs, deux vieilles tables, et autres deux vieux bancs et deux landiers de fer.

- **la chambre du bureau** où on n'a trouvé que une table de noyer avec deux tiroirs dont l'un est fermant à clef et l'autre sans serrure et un méchant tapis de turquie rompu et un vieux banchier aussi tout rompu. En outre, deux menottes de fer pour prisonniers.

- **dans la basse cour** (la cour basse) ont été trouvés deux grands vieux bancs bois noyer

- **En la garde-robe basse** ont été trouvées neuf arquebuses à croc entre lesquelles en y a deux de bronze ; les grands faucons pour les prisonniers avec la masse et chaîne de fer, un grand miroir d'acier sans point de garniture, un autre grand miroir enchassé, deux mouchettes de cuivre pour peigner le lin avec fourreau de cuir, deux bénitiers de la chapelle, quatre vieux épieux et huit hallebardes qui n'ont été estimés pour être vieux, une ymage de figure du Mont Calvayre avec une bien grosse de corail au-dessus en façon d'arbre. Le reste peint.

- **En la semellerie** a été trouvé une vieille table avec ses attaches.

- **En la chambre du maître d'hôtel** deux armoires de fer pesant quarante-six livres, une coeltre avec sa fourrure avec son coussin, et deux vieux châllits l'un de noyer et l'autre de sapin.

- dans l'autre chambre dessus la précédente un vieux châlit en noyer, deux coeltres avec leur coussin, deux chenets de fer, un vieux chaudron de laiton, une vieille palette de fer.

- **En la grand salle du milieu** deux grands chenets et fer à pommeaux ronds au-dessus, lesquels n'ont pu être pesés à cause de leur grosseur, et deux autres petits chenets de fer, une petite table de noyer ferré avec deux armoires fermant, trois bancs à dossiers, un banc tornier et un buffet le tout de noyer ; ainsi qu'un grand vieux coffre appelé garde-robe ferré avec ses deux serrures fermant à clef, dans lequel a été trouvé du linge : 7 nappes, des serviettes.

- **dans la chambre près de ladite salle** : un vieux châlit et deux coeltres (l'une de plume d'oie) avec leur fenne, une demi garde-robe et une table ferrée avec ses tréteaux ; l'armoire qui est au-dessus de ladite table n'a point de porte ; deux chaises (chères) de bois, deux vieilles escabelles ; et encore on a trouvé un coffre fermant à deux serrures vide, deux chenets, une chaise de fer à franges et garnitures de drap rouge.
- **dans la chambre en arrière de la précédente**, un châlit, une table ronde et un buffet à deux portes, le tout vieux et usé, et une malotruie (mauvaise) coeltre avec un coussin petit vieux et usé.
- **dans la chambre de monseigneur** près de la terrasse les châlits avec leur coeltre et leur coussin, un buffet, une escabelle, une vieille chaise rompue, le tout en noyer.
- **dans la chambre de la tour** qui est en poele, n'a été trouvé que des armes avec un matelas et un coussin qui auraient été apportés du lieu de la Rochette dès le trépas de ladite dame pour le Seigneur marquis (son fils, héritier du château) dès que ledit Seigneur marquis après le trépas est entré en la possession dudit Chamoux ; ainsi que deux armoires, des meubles, deux vieilles tables, un vieux buffet dont les serrures sont fermées, l'armoire, le tout en noyer et vieux.
- **dans la chambre appelée la nourrisserie** : deux châlits, deux coeltres avec leur coussin (l'un rapetassé), deux chenets, un vieux buffet dont l'un des armoires est sans verrou et une chaise ; le tout vieux.
- **dans un cabinet près la nourrisserie** appelé le cabinet des drogues de ladite dame il n'y a que fioles.
- **sous la galerie** un coffre de cyprès, qui n'a été ouvert parce que aucun des présents n'avait la clef.
- **dans la grand salle autre** sont été trouvées deux grands chenets, une table sur deux tréteaux, deux bancs tournés, un buffet, avec leur armoires et serrures, un seau de cuivre avec ses bandes en fer.
- **au cabinet de ladite salle** une coeltre et un coussin.
- **en la chambre près ladite salle une** coeltre, le champlict marqué à carreaux ses quatre piliers goutte de fer où était ladite coeltre, deux petits chenets revêtus a moitié, deux chenets de fer.
- **derrière la chambre des archers**, deux châlits, deux coeltres, leur vieux coussin et une table ronde.
- **dans la chambre des archers** deux châlits, une coeltre et un coussin et une autre coeltre mallotruie avec son coussin rapetassé, deux petits chenets de fer, une vieille table qui se plie, deux armoires au dessous l'une desquelles est sans porte, rompue, sans serrure, et une vieille escabelle.
- **dans la chambre de l'horloge** deux châlits, deux coeltres avec leur coussin, deux chenets de fer, une vieille table, un dessous de table, un buffet avec ses armoires fermant et ses tiroirs, une vieille chaise barrée et une autre vieille chaise de bois.
- **En la haute chambre de la tour** deux châlits, une coeltre sans coussin, une vieille table, un vieux buffet tout rompu, une chaise, deux landiers de fer.
- **dans l'autre chambre au-dessus de l'horloge** deux chenets de fer, un buffet sans verrou, un grand châlit de noyer et un autre de sapin tous vieux.
- **En une chambre qui est au-dessus la chapelle** deux chenets de fer, un vieux châlit, deux vieux buffets, l'un sans porte des armoires et l'autre avec des portes.
- **en la chambre basse** sur la grand cave deux chenets de fer, un vieux châlit de noyer, une vieille coeltre avec son coussin le tout fort usé, une autre coeltre sans coussin fort rapetassée, un autre petit châlit de noyer a façon d'un chariot, une vieille table sans ferrure, un vieux coffre à façon de demi garde-robe entouré de tapisserie avec vieilles franges, un vieux buffet sans serrure ; trois grands cercles de fer pour tonneaux et un anneau de treuil aussi de fer. et aussi le treuil, une tyne, et une grande arche à tenir blé, tous vieux meubles, ainsi que vingt-huit tonneaux dont la plupart sont d'une charrette : cinq ou six qui ne valent rien et ne peuvent servir, les autres sont médiocrement bons et fort marqués avec une fleur de lie(?) sauf les grands qui sont dans la cour tenant chacun de dix à douze saumées, lesquelles ne sont marqués.
- **En la chambre arrière** qui est dessus de ladite chambre précédente, un châlit, une vieille coeltre mallotruie toute rapetassée avec son coussin, un vieux buffet noyer avec ses serrures, armoires et tiroirs, et les orgues avec les soufflets.

- **dans la chambre joignant à ladite chambre arrière**, où demeure le vel... deux chenets, une coeltre avec son coussin, une vieille coeltre catalogne blanche et petite, deux vieilles tables avec leurs tréteaux, deux chaises, une escabelle, une vieille tapisserie tenant après le ciel sur le lit vieille et rompue et de peu de valeur ; un pot beccu d'un pot et demi et un autre petit pot rond tenant la moitié du précédent.

- **dans la galerie blanche** une vieille table avec son sous-pied, deux vieilles tapisseries toutes rompues et de peu de valeur.

- **dans un autre galetas au-dessus la chambre précédente**, une vieille coeltre et deux autres vieilles coultres bien malotrues.

- **En la garde-robe haute du château** un châlit où sont les armoiries de La Chambre avec une L et un A entrelacés signifiant Louis de La Chambre et Anne de Bollogne ; quatre vieilles brosses, des courtines blanche, rouge brodé, et jaune ; deux épinettes une régale, une autre plus petite régale, seize vieilles chaires rompues de cuir, deux lits de camp, deux vieux cramassins (bassinoires) l'un tout rompu et sans couvercle et l'autre avec son étui ; deux chenets de fer, plusieurs châlits désassemblés de noyer, un grand coffre de noyer en menuiserie avec sa serrure (les espars sont rompues sur le derrière).

- **dans la petite cave dudit château** y a deux petits tonneaux que Chapuis dit être tous deux purs, un pot (?) ayant son cercle de fer tout cassé et rompu, un trépied de fer n'ayant que deux jambes.

- **dans l'écurie du château** une vieille coeltre, un cheval bai qui est aveugle de l'âge d'environ six ans.

On découvre aussi la nature du mobilier de l'époque, même après que plusieurs charrettes aient déménagé l'essentiel : les tables sont "sur tréteaux", on s'assied plus souvent sur des bancs que sur des chaises ; les grandes armoires n'existent presque pas encore : on range le linge dans des coffres, et le reste dans des "buffets", petites structures posées, avec portes, si possible fermant à clé ; car leurs propriétaires voyageaient beaucoup, de château en château, et emportaient une partie de leurs "meubles" (on comprend mieux le sens de ce mot) dans des chariots : que faire d'une armoire normande dans ces conditions !

Documentation JF Dh, transcription, A.Dh. Et Monique Dumond

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.> Connaître Chamoux > Patrimoine

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°13 – août 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Il était un peu long, n'est-ce pas, dans la dernière Lettre, l'Inventaire de Barbe d'Amboise en 1574 ! Et ce n'était qu'un extrait : imaginez alors la transcription ! Et puis, avec ces 2 mois d'été pourri, nous avons eu un peu de temps pour lire cela? Eh bien justement...

Voici quelques lignes plus proche de nos modes de vie, quoiqu'elles se soient écrites encore plus tôt, en 1557-59 : Barbe était déjà veuve, pas encore très âgée, et elle voyageait beaucoup, entre ses différents enfants – dont 2 (sur 12) vivaient à Paris. Son homme de confiance, M. de Cottarel, lui écrivait tous les 15 jours, pour la tenir au courant des affaires du château : les gros soucis – des procès, le douloureux passage des troupes françaises – ; et les petits potins - la vie comme elle allait à Chamoux. Bonheur des Archives : Barbe d'Amboise – ou son secrétaire - a conservé ces lettres.

Nous pouvons donc lire entre les lignes le quotidien des Chamoyards au XVI^e siècle, fait de petits bonheurs agricoles, de problèmes réguliers de "nuisibles", et de gros ennuis parfois.

La vie comme elle allait à Chamoux... en 1557-1559.

Avec le temps, on ne sait jamais !

Début 1557, Cottarel se plaint de la "*cruauté de la saison passée*", puis du "*fâcheux prix du blé*" (la Savoie ne devait déjà pas être grosse productrice de céréales, et le pain avait une grande importance dans l'alimentation...)

En revanche, 1558 fut probablement meilleur au jardin, puisque dès le début juillet, M. de Cottarel vante "*les melons et les artichauts*" et leur "*substance agréable*" - eh oui, plusieurs lettres évoquent les délicieux melons du jardin, comme pour tenter Dame Barbe et la ramener au bercail : tout ce travail en vain, quel dommage, Madame !

Et puis il y avait parfois le vent, **LE VENT de Chamoux** : le 18 mai 1559, "*le vent a un peu escaramouché durant deux jours, tant sur les toitures que sur les arbres et tonnes du jardin – à quoi l'on met bonne diligence et on redresse le tout au mieux que sera possible attendant votre présence: même les bourgeons ont été fort brisés et rompus ; et ce fut chose merveilleuse même que les deux portes des chambres du château se trouvaient fermées par dedans à la serrure, et celle du côté des eaux rompue. L'on estime du moins à cinquante écus le dommage et réparations qu'il faut faire.*"

Que de délicatesse ! le compte-rendu commence en douceur, mais la suite avoue progressivement la violence de la tempête ! Ne croirait-on pas entendre un ancêtre du "Tout va très bien Madame la Marquise, cependant il faut que l'on vous dise..."? D'ailleurs, ce n'est pas fini ! Bien plus loin dans la lettre, Cottarel reprend son compte-rendu des dégâts, et du dégoût qui s'en est suivi ; les jardiniers se désolent : tout ce travail pour rien, et Madame ne vient pas! "*Maître Jaques se trouve bien empêché maintenant des ruines du vent; le jardinier travaille toujours mais c'est avec grand regret (...) du soin qu'il avait aux melons quand vous n'en goûtez : il a fait un grand froid ici durant huit jours passés qui les a bien reculés, sans faire autre mal*"

Et le 15 juin 1559 : "*[vos visiteurs] vous diront l'état des jardins – à quoi maître Jehan travaille toujours ; mais je le trouvai dernièrement un peu dégoûté : il disait qu'il voulait se retirer dorénavant pour prendre repos et que ses enfants l'en persuadaient ; toutefois je lui remontrai son erreur et que avant votre retour il ferait follement et perdrait toute la bonne opinion que vous avez de lui*"

Comment ne pas reconnaître notre propre amertume, après les méfaits du mildiou en cet été 2014 trop pluvieux!

Au jardin : plantations et récoltes

Au XVI^e siècle, le château est encore une "place forte", Lesdiguières ne craindra pas de s'y arrêter plus tard. Mais c'est déjà un château aménagé pour bien vivre. L'entretien du jardin occupe donc M. de Cottarel, et le jardinier attiré, Maître Jaques.

À la fin de l'hiver 1558, on travaille dur à réorganiser le jardin. Le 18 mars, "*Maître Jacques est embesogné, il plante des saules.*"

Fin juin 1558, Madame semble désirer qu'on plante des "melons et artichauts: j'en parlerai à maître Jehan suivant votre lettre" Bonne idée : l'été fut agréable. Et le 15 août, "*J'ai bonne envie d'être à Chamoux pour tâter des melons à votre intention – goût et substance agréable – j'en mangerais tous les jours une douzaine!*" Puis redevenant sérieux : "*Je ne sais s'ils auront pu en envoyer à vos amis de cette ville et des environs, comme je leur dis dernièrement; si ce n'est fait, j'en donnerai l'ordre.*" Les melons de Chamoux, petits cadeaux pour entretenir l'amitié !

Le 3 octobre de la même année, on peut le dire, l'année fut bonne : "*Madame il ne faut craindre que les vins soient verts cette année car il a fait autant beau temps ces vendanges qu'il y a dix ans*". La vendange est bonne. Contrepartie du beau temps sec ? "*Quant aux serpents, maître Jehan en a beaucoup tué au jardin mais au fond du château ne s'en est point vu – aussi [il] a bien coupé les herbes et ronces*" Une fois encore, on dorlote Madame, qui ne semble guère aimer les bêtes rampantes.

L'élevage apporte aussi sa part : "*C'est grand plaisir de la louange qu'on donne à ce pays en matière des fromages*" (3 oct. 1558). On donne d'ailleurs volontiers des fromages aux visiteurs, on en fait porter à Monseigneur de la Chambre (le fils de Barbe, alors en Bresse)

Les prédateurs

D'abord, il y a les souris et les rats : pas de réfrigérateur, ou de congélateur en ce temps-là ! 1er mars 1559 : "*L'on a assez jambons pour votre venue et madame Laballuin dira si bien ordre que les rats ne mangeront les chandelles seulement*" : il faut donc veiller étroitement à la conservation des provisions!

Et puis, il faut compter avec les "fauves" au poulailler (1er mars 1559) : Il ne "*reste plus autant des poules d'Inde : madame Laballuin en a vendu quelques unes vu que vous ne veniez pas - il y en a encore de reste vingt ou environ, des cent (elles n'ont jamais fructifié)*" ; et puis... "*le renard ou la fouine en a mangé*" Pas trop : "*n'y a que deux mâles et trois femelles.*"

L'eau

Lignes étonnantes quand on sait où se situe le château : le 1er novembre 1558, Cottarel s'inquiète d'amener enfin l'eau courante. "*Cette semaine, M° Jaques et moi regarderons qui aura meilleur espoir à faire venir l'eau au château tant de la fontaine que du Nant en sorte qu'elle ne manquera guère si la glace n'y empêche*"

Ces lettres nous livrent de véritables "tranches de vie" des Chamoyards de la Renaissance : certains sont très riches (mais toujours endettés!), d'autres (très) modestes. Encore en cours de transcription, elles seront bientôt en ligne dans leur totalité.

Recherche et transcription, A.Dhénin

Source : Archives Départementales de Savoie SA 150, 33 lettres de M. de Cottarel à Barbe d'Amboise, 1557-1559

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.> Connaître Chamoux > Patrimoine

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°15 – octobre 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Il y a quelques mois, il fut beaucoup question dans ce Billet des Valsésians et de la Val Sésia, vallée piémontaise entre Mont Rose et Lac Majeur, qui donna de nombreux artisans-artistes: Jacques Chiesaz, le maître maçon – stucateur qui refit l'église Saint-Martin de Chamoux en 1699, venait de Riva Valdobbia, tout en haut de la Sesia.

Mais l'église s'était dégradée pendant les années de la Révolution : au XIXe siècle, Chamoux se tourna de nouveau vers des Valsésians pour la redécorer.

Les Valsésians, saison 2... Les Gilardi.

Les 3 retables baroques des Gilardi (Valsésians)

Après la Révolution

Au XIX^e siècle, passées les premières années de réorganisation, les évêques savoyards insistent pour que l'on rénove les sanctuaires ; le goût de la Contre-Réforme persiste (en réaction au Protestantisme): les ornements se font moins tourmentés, moins théâtraux, mais on aime toujours ce qui brille, ce qui fait riche, pour élever l'homme de la terre (au niveau de l'autel) vers le ciel tout de lumière (tout en haut, à l'attique). À Chamoux, la décoration intérieure va être totalement revue (on ne touchera pas aux reliefs stucés de Jacques Chesaz)

On sait par l'évêque que le maître-autel possédait déjà au XVIII^e siècle « une espèce de retable à l'antique » : c'est dire que ce meuble ne lui plaisait guère.

Les rénovations

1824. Le Révérend Molin demande un simple nettoyage du retable du Rosaire (transept est), à Giuseppe Gilardi, artisan-artiste valsésian (1797-1877).

Giuseppe passe la belle saison à travailler d'arrache-pied en Savoie, économisant autant qu'il est possible, logeant où il peut, puis l'hiver venant, passant par les grands cols vers le Val d'Aoste puis la Val Sesia, il rentre auprès de son épouse à Campertogno.

En **1831**, le nouveau curé, Rd Bois lui commande un nouveau **retable du Rosaire** : c'est celui que l'on voit encore, avec ses colonnes de bois cannelées "ioniques", et son "attique" en triangle orné d'un ovale rayonnant, avec le "A.M." cerné d'angelots. (la statue de la madone au poupon est plus tardive, atelier d'Alessandro et Francesco Gilardi, ses fils, quant à eux installés à Annecy. Le tableau de Cl-Joseph Béraudier est daté de 1833).

Du coup, dans le transept côté ouest, l'autel alors dédié à François de Sales, tenu par la Confrérie du Saint-Sacrement, paraît négligé ; **le Curé commande un retable à Joseph Gilardi vers 1850**. Colonnes lisses et autel de bois peint "faux marbre": car les goûts évoluent, et les évêques demandent du marbre; alors... on fait ce qu'on peut!

(Le tableau dû à un peintre mauriennais, Jacques Guille, signé, non daté, représente la Sainte Famille rentrant d'Égypte). L'autel est orné d'une statue de Joseph à qui cette chapelle sera bientôt vouée (atelier des mêmes Alessandro et Francesco Gilardi).

Enfin, en **1854**, le Curé Bois commande encore **un nouveau maître-autel** à « Joseph Gilardi de St Jean de Maurienne »; en effet, Gilardi et ses compagnons ont été accueillis par l'évêque à Saint-Jean, où ils pouvaient travailler. Retour aux colonnes cannelées, ciselées plus finement. L'autel, toujours de bois, est traité "faux marbre". À l'attique, cette fois, un groupe (la Trinité) qui passe de justesse sous l'arc, depuis les travaux de la voûte qui ont... surélevé le sol.

Pas de nouveau tableau pour le nouveau retable : il accueillera une "vieille" peinture (fin XVII^e ou début XVIII^e siècle) peut-être recoupée, représentant le patron de la paroisse : St Martin. Ce tableau – peut-être celui du précédent maître-autel qui ne convenait pas à l'évêque ? - mériterait bien une étude.

Mais... nous n'en avons pas encore fini avec les Valsésians!

Recherche et transcription, A.Dhénin

Source : Archives Départementales de Savoie SA 150, 33 lettres de M. de Cottarel à Barbe d'Amboise, 1557-1559

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr > Connaître Chamoux > Patrimoine

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°16 – octobre 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Il y a quelques mois, il fut beaucoup question dans ce Billet des Valsésians et de la Val Sésia, vallée piémontaise entre Mont Rose et Lac Majeur, qui donna de nombreux artisans-artistes: Jacques Chiesaz, le maître maçon – stucateur qui refit l'église Saint-Martin de Chamoux en 1699, venait de Riva Valdobbia, tout en haut de la Sesia.

Mais l'église s'était dégradée pendant les années de la Révolution : au XIXe siècle, Chamoux se tourna de nouveau vers des Valsésians pour la redécorer.

Les Valsésians, saison 3... Les Avondo.

Les peintures des Avondo

(Valsésians)

Nous l'avions bien dit : nous n'en avons pas fini avec les Valsésians!

Et en effet, le sculpteur de retables Giuseppe Gilardi conseillait volontiers aux prêtres et aux Conseils de Fabrique, ses amis les frères Avondo.

Giuseppe Gilardi était de Campertogno, à mi chemin entre Riva Valdobbia (le village de Jacques Chesaz) et Varallo (la cité d'art que nous ne saurions trop recommander!). À quelques km en aval de Campertogno, on trouve Balmuccia, village natal des Avondo.

Tout le bassin de la Valsesia offre des exemples du travail de cette famille de peintres, très souvent sur les façades (c'est commode pour la visite : là-bas aussi, les églises sont généralement fermées!). Dans les années 1840-1850, on les trouve en Savoie (ils décorent l'église de Pont-de-Beauvoisin en 1844)

Les rénovations

Donc, début 1847 (probablement avant la construction du 2ème retable, dit de St Joseph), Giuseppe et Lorenzo Avondo s'engagent à embellir St-Martin de Chamoux.

Et les voilà au travail pendant l'été 1847 : au devis initial de ± 3000 livres s'ajoutera une commande complémentaire de 700 livres, le tout réglé par la Fabrique.

Leur interventions consisteront d'abord à reprendre le crépi intérieur (ils ont avec eux 3 ouvriers spécialisés, efficaces) ; puis on attend d'eux un embellissement semblable à celui qu'ils ont effectué dans l'Avant-Pays savoyard :

"Les travaux exécutés par eux à l'église de Pont-de-Beauvoisin produisent un bon effet." Il devrait s'agir des fresques du chœur.

Mais aussi, probablement, de l'ornementation des voûtes :

"La voûte de l'église est lézardée en plusieurs endroits, pourtant je la crois assez solide pour qu'il ne soit pas nécessaire de la refaire. Les fentes qui existent sont très anciennes... Je crois donc qu'elles seront suffisamment réparées lorsqu'elles auront soigneusement été garnies avec du gypse et des moellons bien choisis."

"L'augmentation d'œuvre" conduira :

1° à faire occuper par un médaillon les quatre arcs à plein cintre qui dominent verticalement la corniche et les autels dans les chapelles latérales. Ces quatre médaillons devant représenter chacun un personnage choisi parmi les docteurs de l'Église ou les principaux saints.

2° à figurer un arc au sommet du mur du chœur, allégé au cintre de la voûte dans les mêmes proportions que les autres de la nef, en y ajoutant un léger rideau ou draperie.

3° à ce que les deux statues de bois actuellement sur les murs latéraux de l'Épître et de l'Évangile, en fort mauvais état, soient enlevées et remplacées par deux autres statues, au clair-obscur, aux deux angles de l'autel.

4° à retoucher les emblèmes du Saint Esprit qui se trouvent au centre de la voûte de l'église environnées d'une assez belle corniche en stuc qui sera conservée.

5° à ce que la façade de l'église reconnue être dans un état de dégradation sous plusieurs rapports, soit revêtue de quelques ornements en grisaille analogues à ceux de l'intérieur."

La décoration du fronton en façade, la peinture en grisaille des anges au fond du chœur, l'ornementation légère des voûtes, ne sont connues que par des photos anciennes... En revanche, les fresques aujourd'hui réhabilitées avaient longtemps disparu sous le badigeon... (Réhabilitation fin XXe siècle)

Une source d'inspiration

Les deux grandes fresques du chœur sont sans conteste inspirées d'un peintre du XV^e siècle, Gaudenzio Ferrarri, qui a beaucoup travaillé à Varallo (Valsesia) : ce dernier a décoré en particulier l'immense "Paroi" de l'église ND des Grâces de Varallo, par une série de "médaillons" représentant des scènes de la vie du Christ. Les Avondo ont étudié longuement ces peintures "Renaissance", et les ont réinterprétées dans de nombreuses églises – Le Jardin des Oliviers et la Résurrection que l'on voit à Chamoux, se retrouvent en particulier à Campertogno, et à Pont-de-Beauvoisin. Simple pillage ? Voire ! La technique picturale n'est pas la même, le traitement des masses colorées non plus...

Par ailleurs, détail troublant, pour lequel il faut faire appel à nos voisins de St-Pierre d'Albigny : le Prophète du médaillon près de la chaire à Chamoux, a plus qu'un air de famille avec un des Évangélistes de l'église St Pierre, St Mathieu (simplement privé de son ange à Chamoux)

Autre détail, moins convaincant, mais tout de même : le nez du Christ du Jardin des Oliviers à Chamoux (assez... particulier), n'est pas sans rapport avec celui du Christ de la Trinité de St-Pierre d'Albigny; or, le St Mathieu et le Christ de la Trinité de St-Pierre, auraient été restaurés par un autre Valsésien Clément Giacobini en 1857. Les dates ne "collent" pas tout à fait. Alors??? Enquête à suivre!

Mais ce n'est pas tout ! Les Avondo ne venaient décidément pas pour rien à Chamoux : ils ont aussi décoré la façade de la chapelle de Montranger (peinture datée et signée), et peut-être l'intérieur (?). Ils ont aussi travaillé sur la chapelle ND des Grâces au 1er Berre – mais nous en parlerons bientôt!

Recherche et transcription, A.Dhénin

Source : Archives Départementales de Savoie et recherche d'Annick Bogey-Rey

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.> Connaître Chamoux > Patrimoine

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°17 – novembre 2014

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Les Valsésians, saison 4... Les Avondo toujours.

Les beaux dimanches des Avondo

(Valsésians)

Nous vous avons prévenus :

Les Avondo ne se sont pas contentés de décorer à fresque les murs de l'église St-Martin de Chamoux.

Ils ont aussi décoré la façade de la chapelle de Montranger, et celle de la chapelle N.D. Des Grâces entre le village et le 1er Berre : à leur "temps perdu"?

La chapelle St-Joseph-St Grat à Montranger

Cette chapelle serait attestée depuis 1650. C'était la "chapelle au village de Montranger", pour parler comme un des rares évêques qui aient eu le temps et le courage de monter sur le plateau au-dessus du 3e Berre (1689). Visitée à nouveau en... 1850 par l'évêque François-Marie Vibert, elle paraît "pourvue de tout ce qui est nécessaire".

Elle vient même de se refaire une beauté : sa façade, toujours bien lisible aujourd'hui, présente St-Grat, arrêté près d'un puits, d'où provient la tête de St-Jean Baptiste (la légende veut que St Grat, évêque d'Aoste, n'ait rapporté que sa mâchoire – mais même lorsqu'il s'agit d'une relique, l'objet n'est peut-être pas très décoratif !)

Les frères Avondo ont signé et daté cette peinture (sous la margelle du puits) : Avondo, 1847.

Hélas, la chapelle semble se dégrader très vite ensuite, puisque le même évêque note dès 1856 le délabrement du lieu.

N'empêche : la chapelle est toujours là, mise hors d'eau, après 365 ans.

La chapelle Notre Dame des Grâces

Cette chapelle tout près du village, serait connue depuis 1571. Elle s'orne de deux médaillons en façade, présentant l'un d'un Saint-Sébastien (il préservait de la peste), l'autre Sainte-Agathe (patronne des nourrices)

Mais ces décorations ne sont pas très anciennes.

Elles ont recouvert dans les années 1980 une scène "éclatée" entre les deux médaillons ; une Annonciation, avec l'ange Gabriel dans le médaillon de gauche, et la Vierge dans celui de droite.

Or, on retrouve là une interprétation d'un panneau de la Paroi peinte par Gaudenzio Ferrarri dans l'église... N.D. Des Grâces à Varallo (en Valsesia) : nous avons vu (en octobre) que les fresques du chœur de l'église St-Martin s'inspiraient aussi de 2 panneaux de cette paroi.

La photo sur laquelle nous avons découvert cette scène, ne permet pas de distinguer une éventuelle signature. Mais il y a tout lieu de soupçonner l'intervention des frères Avondo, et probablement la même année : décidément, ils ne chômaient pas!

Et peut-être...

Il ne faudrait pas voir des Avondo partout ! Mais enfin, le Saint-Blaise en façade de l'église de Champlaurant n'aurait-il pas un air de famille avec le Saint-Grat de Montranger ? Que ceux qui ont de bons yeux tentent de répondre!

Nous ne voulons pas alourdir la Lettre d'Infos par des photos "documentaires". Mais toutes ces chapelles et leur décoration sont visibles sur le site de Chamoux, à la page des chapelles.

Recherche et transcription, A.Dhénin

Source : Archives Départementales de Savoie et recherche d'Annick Bogey-Rey

On pourra retrouver ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.> Connaître Chamoux > Patrimoine

Les tribulations de M. de Cotarel

Retour au XVI^e siècle, ce moment fort de la vie au château de Chamoux : le fils de Louis de Seyssel-La Chambre, Jean lui avait succédé en 1517. Il avait épousé en 1501 Barbe d'Amboise, une demoiselle française dont le tuteur était un cardinal, ministre du Roi de France Louis XII – rien moins ! Ils avaient eu 12 enfants, et puis Jean était mort, épuisé (par les procès et ses activités diplomatiques...) en 1544. Il laissait à son fils aîné Jean II un des héritages les plus importants du duché de Savoie, dont plusieurs châteaux (en particulier La Rochette); mais à sa femme, il légua en douaire le fief de Chamoux : le château et ses manants, mais aussi, les Urtières et ses mines. Barbe vécut longtemps (elle mourut à Chambéry en 1574) et aima le château de Chamoux, qu'elle faisait entretenir même durant ses absences.

Précisément, en 1557-1559, elle résida longuement à Paris : deux de ses fils, ecclésiastiques, y exerçaient de belles fonctions; elle avait plusieurs procès à soutenir dans cette ville. Et puis, la Savoie avait été envahie par François 1^{er} : Barbe, proche de la Cour de France, n'en craignait rien ; mais la guerre touchant à sa fin, les soldats mercenaires se faisaient pesants, la vie était un peu perturbée dans l'État savoyard. Donc, elle vivait à Paris.

Et elle s'en remettait à son homme de confiance, M. de Cotarel, pour gérer les affaires de Chamoux... et ses procès savoyards. **Il en est resté un paquet de 33 lettres de M. de Cotarel à Madame, comme une tranche de la vie à Chamoux – hélas, les lettres de Barbe d'Amboise ne semblent pas avoir été conservées, cette correspondance est donc à sens unique pour nous.**

.I. Questions d'argent

Besoin d'argent

La vie à Paris était coûteuse, pour cette grande dame : M. de Cotarel récoltait l'argent des tailles, et le produit des amendes, sur quoi il devait financer les divers travaux demandés par Madame pour le château (même, un labyrinthe de verdure dans le parc!). ET il devait envoyer très régulièrement de l'argent à Paris.

1^{er} problème : les intermédiaires

Les transactions se faisaient le plus souvent en pièces : pas de carte bancaire, pas de chèque, pas de billets de banque. On connaissait déjà les lettres de change, les lettres de banque – encore fallait-il les transmettre, et obtenir leur paiement. En l'absence de systèmes bancaires généralisés, il fallait passer par des intermédiaires dont on pouvait toujours tout craindre.

"J'ai encore vu aujourd'hui sur le papier du Sire Bromcard que le Sire Daubray lui en tient compte et lui écrit qu'il lui enverra une quittance de vous"

"Madame, je vous envoie ci-dedans une lettre de change que sire Jacques Bromcard a écrite, de la somme de six cent soixante cinq livres (tournois?) que je lui ai délivrée. Il vous plaira de la lire tout au long, puis de l'envoyer par un homme sûr audit Daubray. "

"Madame, j'ai délivré présentement au sire Jacques Bromcard pour vous la faire délivrer par le sieur Jehan Daubray suivant la lettre qu'il lui écrit, laquelle je vous envoie dans ce paquet, la somme de treize cents livres qui valent en notre monnaie deux mille sept cent huit livres tournois que j'ai reçue"

Pas simple ! Et M. de Cotarel plutôt soupçonneux, n'avait pas forcément les mêmes réticences que Madame vis-à-vis de tel ou tel intermédiaire.

"Madame, quant à la colère et aux plaintes dont votre lettre fait mention à propos de votre paiement, je sais assurément que Bromcard l'a reçu bien après le terme et, qu'il en a averti aussitôt le Sire Daubray afin d'avoir quittance de vous pour le mettre sur son compte, comme j'ai vu par les lettres depuis ; et, si ledit Daubray vous le fait tirer, il a tort et non ledit Bromcard, quoi qu'on vous ai fait entendre contre lui.

Et, afin que vous ne pensiez pas qu'il soit friand de cette façon de faire (dont il ne tire aucun profit), je vous assure Madame, qu'il ne voulait pas recevoir l'argent que je lui portais dernièrement, ce dont je me trouvai bien embarrassé : j'en rendrai bon témoignage quand vous serez ici. "

Mais Daubray n'est pas sûr.

"Madame, je m'étonne grandement quand vous dites ne pas avoir reçu les 200 livres que j'ai remises au frère de Daubray ; je vous supplie donc de m'envoyer sa lettre par la poste afin que je les lui fasse rendre à Lyon, à cette foire où je pense qu'il sera ; puis, je vous les ferai remettre par un autre moyen : ce que j'en avais fait n'était que dans l'intention de les sortir des mains de Daubray ; et je voudrais bien qu'il vous plaise de m'indiquer quelque autre moyen pour votre contenter."

On passe donc, à l'occasion, par des connaissances:

"Je suis aussi ici pour le paiement que vous m'avez demandé de faire à Mr de Mouton auquel j'ai délivré avant-hier cent un écus et cinq cents sols tournois pour vous faire tenir les cent à raison de cinquante sols tournois pièce. Il a écrit à son répondant de Lyon que celui-ci écrive à l'autre répondant de Paris afin qu'il vous délivre ledit argent. Je me doute bien que

ce moyen sera un peu long, faute d'avoir quelqu'un à Lyon qui prenne la lettre de banque pour vous la faire parvenir rapidement. "

"Et quand vous écrivez que Monsr de Marton vous aurait bien porté de l'argent : je ne serai jamais son allié. D'ailleurs je me garde bien de ne plus rien donner à personne, vu ce que vous m'avez écrit de la peine où vous étiez, attendant celui que le trésorier vous porta.

Et vous me commandez de le donner toujours à Monsr de Mouton, là où je cherchais toujours à vous faire épargne!

Si Monsr de Lescherayne avait dû partir bientôt, je lui aurais remis lesdits deux cents livres que je vous envoie, mais j'aurais aussi à craindre qu'il oublie de vous les donner"

2ème problème : les valeurs monétaires

Les lettres de M. de Cotarel laissant pantois : on manie les écus, les livres tournois, les sols tournois, les deniers, les florins... Puis, quand les fonds sont collectés, changés, il faut les transporter, généralement jusqu'à Lyon où se trouve l'intermédiaire : on porte alors des kilos de pièces!

"Messire Jehan est venu ici, il m'aidera pour porter ladite somme parce qu'elle pèse soixante-douze livres, et aussi qu'il devient dangereux d'aller seul en ce pays."

3ème problème : des monnaies différentes

Bien entendu, la Savoie et la France n'avaient pas les mêmes monnaies. Et en ces temps d'occupation par la France, la monnaie savoyarde semble avoir perdu de sa valeur, et on n'en veut pas à Lyon.

"Nous avons fait le compte à livres : il ne vous fait point de tort. Je crois que je lui ai baillé de belles monnaies et écus, et cela est la raison pour laquelle je vous avais écrit de m'indiquer à combien sont les écus là-bas, [au cas où] vous seriez payée dans les mêmes espèces que je délivre ici "

En tous cas, il faut changer le produit des collectes chamoyardes pour les envoyer à Paris. Et il faut s'entendre quand on annonce une somme :

"Quant aux cent quatre vingt écus, je vous ai déjà écrit que l'obligé des châtelains parlait en écus ou monnaie de Roi, donc rien n'a été oublié au compte"

4ème problème : le taux de change

M. de Cotarel insiste sur les difficultés qu'il rencontre lorsqu'il cherche à changer l'argent récolté à Chamoux en monnaie française : d'abord, ses créanciers locaux mettent plus ou moins de mauvaise volonté, et ne cherchent pas à le payer en monnaie "du Roi" - on les comprend un peu.

Donc, il faut trouver des changeurs qui ne soient pas trop gourmands, et qui pratiquent des taux raisonnables.

Et puis, certains moments sont peu favorables : il suffit d'une foire dans la région, pour assécher les possibilités locales de change.

"Au demeurant, Madame, je ne fais qu'aller ça et là pour recouvrer des écus ou de la monnaie de Roi pour partir à Lyon car il m'en reste encore plus de cent écus à changer. Et vous n'êtes pas en Maurienne : la foire prochaine donne grand empêchement et sera cause que je ne pourrai être à Lyon aussi tôt que je vous avais écrit"

Donc, M. de Cotarel se bat beaucoup pour obtenir de bons taux – c'est du moins ce qu'il explique souvent.

" je suis bien aise que vous avez reçu la lettre de banque de treize cents livres ; quant au change des écus et monnaie de Roi, il n'atteint pas quatre écus en tout : on ne peut éviter qu'ils ne soient perdus pour vous ; pour le change de la monnaie de Savoie qu'on ne peut nullement employer à Lyon, il ne faut nullement le reprocher à Daubray, ni à Bromcard, car la plus grande partie était en monnaie du Roy, tellement que le tout pesait, comme je vous ai écrit, soixante livres ; mais la monnaie de Roy est aujourd'hui si recherchée par ici que les marchands, même d'ici, en donnent 1 sol tournoi par écu pour aller à Lyon.

Et, qui veut avoir des écus en or, doit les acheter au taux de quatre sols.

Vous pouvez bien entendre, Madame, que si tout le paiement avait dû être en or, je n'avais que faire de mener un homme pour m'aider à porter cela. Aussi je vous supplie de ne pas en être en peine davantage.

Chacun vous dira que l'on ne se peut servir de la monnaie de ce pays à trois lieues d'ici ; encore ai-je manœuvré pour vous aider de toute la monnaie de Roy et écus que j'ai pu récupérer de ceux qui me devront ; Madame la Balline et les maîtres des mines font de même, pour ce qu'ils peuvent.

Autrement la perte serait bien montée davantage."

Dur métier vraiment que celui d'homme de confiance d'une dame toujours à court d'argent, et pas forcément commode !

Recherche et transcription, M. Dumond, A.Dhénin

Source : Archives Départementales de Savoie (SA 150)

Retrouvez ce sujet sur : Chamoux-sur-Gelon.fr.> Connaître Chamoux > Patrimoine

Les tribulations de M. de Cotarel

Retour au XVI^e siècle, ce moment fort de la vie au château de Chamoux : le fils de Louis de Seyssel-La Chambre, Jean lui avait succédé en 1517. Il avait épousé en 1501 Barbe d'Amboise, une demoiselle française dont le tuteur était un cardinal, ministre du Roi de France Louis XII – rien moins ! Ils avaient eu 12 enfants, et puis Jean était mort, épuisé (par les procès et ses activités diplomatiques...) en 1544.

Il laissait à son fils aîné Jean II un des héritages les plus importants du duché de Savoie, dont plusieurs châteaux (en particulier La Rochette).

Mais à sa femme, il légua le fief de Chamoux en douaire : le château et ses manants, mais aussi, les Urtières et ses mines. Barbe vécut longtemps (elle mourut à Chambéry en 1574) et aima le château de Chamoux, qu'elle faisait entretenir même durant ses absences.

Précisément, en 1557-1559, elle résida longuement à Paris : elle s'en remettait à son homme de confiance, M. de Cotarel, pour gérer les affaires de Chamoux...

Il en est resté un paquet de 33 lettres de M. de Cotarel à Madame, comme une tranche de la vie à Chamoux – hélas, les lettres de Barbe d'Amboise ne semblent pas avoir été conservées, cette correspondance est donc à sens unique pour nous.

.II. Un coin de Paradis ! (Euh...)

Le château

Quand on observe le château de Chamoux, on voit du côté du parc la partie la plus ancienne, avec ses tours. Et on devine les anciens "créneaux", aujourd'hui noyés dans la muraille. Mais sur la façade nord, on lit nettement des phases successives d'agrandissement.

Et les deux ailes qui encadrent l'actuelle porte d'entrée semblent nettement plus tardives. En tous les cas, on distingue dans les embrasures de pierre des fenêtres des motifs sculptés qui sont des marqueurs du 15^e siècle dans toute la Combe et à Chambéry (motifs en pointe au bas des pieds-droits, semblables à ceux qui ornent la fenêtre – rapportée – de la sacristie de l'église)

Étonnement : dans le château, toutes les pièces étaient "en poêle" à la fin du 15^e siècle, marque évidente de confort ; mais il n'y avait pas l'eau courante, malgré la (dangereuse) proximité du Nant ; justement, les serviteurs de la Comtesse réfléchissaient au problème :

"Madame, cette semaine, Maître Jacques et moi regarderons ce qui aura la meilleure chance d'amener l'eau au château : depuis la fontaine, ou depuis le Nant, afin qu'elle ne manque pas - si la glace ne l'empêche" (novembre 1558)

Le jardin

Au XVI^e siècle, le succès d'une guerre ne passe plus guère par les châteaux-forts : ils deviennent des demeures, dont on soigne le confort, et autour se développent les jardins, tels ceux de Touraine.

La lettre du 1^{er} mars 1559 nous donne de nombreuses informations sur la conduite du jardin du château. En fait, le sujet revient régulièrement : Madame s'informe, envoie des projets, fournit des « Mémoires » pour instruire ses jardiniers, on cherche des formateurs pour mieux greffer... (les deux préposés à la conduite des jardins, maître Jacques et Messire Jehan, savent lire et écrire)

Le château est cerné de « **canaux** » : ils viennent d'être curés en novembre 1558. (On sait par ailleurs que le château comptait au moins 2 ponts-levis).

On plante des arbres (« *On fait entrer beaucoup d'arbres à Chamoux, ainsi que des arbustes* »)

On se bat contre les ronces et les herbes d'autant qu'elles attirent les serpents : Madame n'aime pas du tout les serpents!

On trouve aussi diverses plantes taillées, « architecturées » : des saules (que l'on taille), des espaliers, des treilles.

Le jardin compte d'ailleurs un **labyrinthe**, dont la réfection occupe beaucoup les jardiniers (il semble que le cloisonnement soit garni de plantes greffées) : le labyrinthe était devenu un thème à la mode dans les jardins nobles.

Le tour des allées reçoit des éléments en bois « façonnés »

Des **tonnelles de bois** accueillent le promeneur (il faut les réparer régulièrement)

Il y a aussi « des **parterres** »

On greffe (ente) la vigne, plantée sur « la plateforme pour parer au danger »

Il y a un **potager** : il produit des melons (que l'on protège avec des cloches), des artichauts.

On voit aussi au château un **élevage**, avec des poules d'inde, des paons.

Quels animaux vivaient « dans les fosses », où ils avaient suffisamment à boire, et à manger, contrairement à leur précédente installation dans un parc clôturé dans le bois ?

Plus loin, on cultive des céréales : production de froment (qu'il ne faut pas confondre avec les « contributions » des paysans du fief), et de la vigne à vin.

Oui mais... M. de Cotarel, et les jardiniers, se désolaient un peu de tout ce travail, parfois perdu pour une méchante nuit de tempête, et que Madame ne venait pas voir : "*Le jardinier travaille toujours ; mais il n'a plus le cœur au soin qu'il avait aux melons que vous ne goûtez pas.*" (mai 1559)

Recherche et transcription, M. Dumond, A.Dhénin

Source : Archives Départementales de Savoie (SA 150)

Ça y est ! On peut maintenant retrouver les 33 Lettres de M. de Cotarel et leur analyse sur : <http://chamoux-sur-gelon.fr/chamoux/page/1557-59-33-lettres> : 119 pages ! courage !!!

.III. Un peu de Justice ! (Euh... juste un peu !)

Comme beaucoup, beaucoup de ses contemporains, Barbe d'Amboise a dû faire face à de nombreux procès : ceux qu'elle intentait, ceux qu'elle subissait... Au fil des lettres de M. de Cottarel, on la voit, ainsi que ses amis, faire le siège très amical des Juges : en ce temps-là, mieux valait prévoir de jolis cadeaux pour le Tribunal – cela allait de soi !

Et pourtant, une dame aussi influente que la Comtesse n'était jamais sûre d'avoir gain de cause. Et même, son mari, puis son fils, se ruinèrent au fil de procès interminables.

D'abord, il faut constituer son dossier

Les sacs à procès

24 août 1557 : « *Le dossier du procès est tout fourni et j'ai fait faire l'inventaire de notre sac . Il ne faut que faire commandement à la partie de fournir le sien et puis le produire ; et pour cela, Monsieur de Montaymont sera là bien à propos pour aider à demander justice, ledit sac étant produit.* »

sac = les papiers des procès étaient gardés dans un sac d'où l'expression "l'affaire est dans le sac"

Effets des désordres : la guerre, la paix... et autres imprévus

La guerre - 15 novembre 1557 : « *Madame, à propos du procès de la cure : il est encore à clore, d'une part à cause des subterfuges que la partie (adverse) va chercher journellement ; et aussi parce que la Cour de Parlement n'a fait aucune expédition de justice depuis les foires d'août à cause des troubles de la guerre. Je crois et espère qu'à présent que ladite Cour est assemblée, on en pourra en voir l'issue.* »

La paix - 30 mars 1559 « *Quant à la liquidation de vos procès criminels, ils étaient sur le bureau, mais depuis ces nouvelles de paix, tout est suspendu et les conseillers sont allés les uns ça, les autres là, si bien, qu'il n'y en a qu'un aujourd'hui.* »

Une Justice encombrée - 2 février 1558 : « *Je pensais bien qu'il serait déjà fait mais, il y a un autre procès sur le bureau, d'importance, qui nous retardera d'ici à Carême sonnante.* »

Frais de justice

18 avril 1559 : « Madame, pour vous dire en gros comment j'ai employé lesdits 1100 livres tournois :

- il y en a deux cents en route, je suppose que vous avez présentement la lettre ... (etc)
- tout cela outre les frais des procès et neuf livres tournois pour le laquais, se monte à quinze cents quarante trois livres
- et pour les procès il faudra encore fournir plus de cents livres,

Petits cadeaux et relations amicales

24 août 1557 : « *les melons : ils ne sont pas aussi gros qu'autrefois à cause des pluies. J'en ai envoyé de votre part, les premiers aux présidents conseillers et procureur* »

2 février 1558 : « *J'ai bien été surpris quand mon cousin de Passier m'a dit que votre procès des perles n'était pas encore liquidé ; on comprend bien l'importance du trépas du bonhomme ; car, si l'on n'a pas de bons amis, la justice est bien longue tant ici qu'ailleurs.* »

Influences

5 décembre 1157 : « *Toujours est-il qu'aujourd'hui, la partie, après avoir bien contesté, a été contrainte de produire son sac au greffe, et il ne reste plus qu'à le faire distribuer à quelque conseillers de nos amis. Et, puisque celui que vous savez est en*

commission, nous attendrons son retour pour essayer de le faire tomber entre ses mains s'il est possible, et pour en liquider l'affaire. »

2 février 1558 : « Monsieur de la Chambre et Madame la Comtesse sont à Chambéry depuis quatre jours et s'en vont à la Rochette, vendredi prochain. J'ai su qu'ils ont recommandé le procès ; si bien que le rapporteur m'a assuré qu'il y fera ce qu'un homme de bien y doit faire et que si besoin était, votre conseil sera appelé à remontrer et soutenir le droit. »

1er mars 1559 : « J'ai communiqué les nouvelles de vos lettres à vos amis, même au président et aux conseillers en leur présentant vos lettres de recommandation de vos procès, et ils m'ont promis de faire beaucoup en justice pour vous, me chargeant de vous faire leurs humbles recommandations à votre bonne grâce. »

Jeux d'influence : leurs limites

Les gens de Justice tiennent à l'amitié des Seyssel-La Chambre.

Mais enfin, il y a aussi l'influence de l'abbesse du Betton (en procès au sujet des gens de Barbe d'Amboise), la puissance de la famille de Nassau (qui finit par ravir le titre de Prince d'Orange aux Seyssel-La Chambre), la prudence (la protection de la Comtesse suffira-t-elle à sauver l'époux comploteur de la chère Mme de Lucinge ?)

Quand la cause n'est pas claire : faire traîner !

31 janvier 1559 : « Touchant au procès de la cure, nous suivons l'ordre de justice et fuyons tant que nous pouvons, attendant le moment où il faudra produire la bulle. »

Car parfois, la Justice avance « trop » vite !

21 décembre 1558 : « S'il vous plaît, Madame, vous obtiendrez quelques lettres de recommandation de la Reine et de Madame de Valentinois* ou bien de Madame Marguerite* adressées à toute la Cour de ce Parlement pour leur recommander ledit sieur de Lussinge et son bon droit, ayant égard à la pitié de sa femme et de ses enfants, car il n'a point d'autre parti que les gens du roi. »*

« Quelques lettres venant de vous aideront beaucoup aussi quand vous écrirez ici à Monsieur le Président des Portes.

La chose est un peu pressée : il faut maintenant craindre que l'on expédie son procès avant que ledit envoi de la cour soit venu. »

La reine (de France) : Catherine de Médicis ; Madame de Valentinois = Diane de Poitiers, favorite de Henri II ; Madame Marguerite : c'est sans doute la sœur d'Henri II, future épouse d'Emmanuel Philibert de Savoie.

Un juge consciencieux !

Étonnant, non ? *24 août 1557 : « mais le juge a les procès et il veut toujours aller sur les lieux pour les liquider et à la fin, il faudra passer par là. »*

Les héritières

Tournons à nouveau nos regards vers l'époque qui précéda la Révolution. À Chamoux bien sûr: aux Berres, à Villardizier... Cette fois, nous chausserons les lunettes du féminisme – une notion que les dames de l'époque découvraient à peine; et encore : si elles avaient beaucoup de chance!

Pas d'héritage pour les femelles

Mais non, le mot n'était pas grossier! Dans tous les testaments, il est question des enfants mâles et femelles!

Et **pour hériter, mieux valait être un "mâle"**. Bien sûr, on pourrait penser que nos ancêtres petits ou gros propriétaires terriens, étaient soucieux de ne pas trop morceler les terres. Mais tous les garçons avaient les mêmes droits, au moins dans les milieux non nobles; quand on regarde la Mappede Chamoux (1732), on voit des tas de parcelles en lanières : c'est qu'à chaque partage, pour ne léser aucun des fils, on préférait diviser TOUS les terrains, plutôt que d'attribuer tel lot cohérent à l'aîné, tel lot au suivant...

Donc, les fils héritaient des propriétés bâties et des champs façon puzzle... Et les filles ? Elles restaient sous la responsabilité d'un frère ou d'un tuteur jusqu'à leur mariage, ou leur entrée au couvent; à ce moment, une dot leur avait été réservée, même dans les familles modestes (ne parlons pas des foyers "misérables" comme on disait, où il n'y avait rien à partager). Ce pécule, immédiatement pris en gestion par le mari ou l'abbesse, pouvait varier selon les maisons de 200 livres à 2000 – voire bien plus dans les milieux très aisés. Mais restons à Chamoux! 200 livres, c'est le prix de quatre vaches?

Extrait du testament d'Antoine Degalis, maître de la maison forte de villardizier (mars 1783) :

2 jours avant de rendre l'âme, Antoine rédigea ses dernières volontés, par précautions, car il ne se pensait pas perdu; et il comptait qu'il aurait d'autres enfants, des garçons si possible : il éplucha toutes les combinaisons possibles à sa succession:

*- je donne et lègue [à l'enfant] posthume dont ma chère femme pourrait être enceinte : si c'est une fille, et à toutes les autres filles qu'elle pourrait avoir dans la suite la somme de deux mille livres payables aussitôt 2 ans après qu'elles seront parvenues au saint sacrement du mariage, (...); si le posthume dont ma chère femme pourrait être enceinte était un mâle, ou qu'il y eût un ou plusieurs enfants mâles avant mon décès, audit cas, j'institue et appelle **pour mon héritier universel** le 1^{er} enfant mâle qu'il y aura de vivant à mon décès; et s'il vient à décéder [mineur], je lui substitue le 1^{er} enfant mâle qui sera immédiatement après, et ainsi audit cas par même substitution des uns aux autres, je donne et lègue à tous les autres enfants mâles la somme de 2000 livres payables lorsqu'ils auront atteint l'âge de 20 ans comme est dit ci-devant aux filles;*
- et dans le cas présent, je nomme, et appelle pour mon héritière universelle Julie, ma fille, à défaut d'enfant mâle comme est ci-devant.

Précisons que le traitement envisagé pour les fils "qu'il aurait pu avoir", était caractéristique des familles nobles : on protégeait la lignée en privilégiant UN fils, l'héritier du titre; les autres devenaient officiers, ou entraient dans le clergé. Mais Julie hérita...

Dans les familles roturières, les biens étaient partagés à égalité (sauf clause contraire) entre les garçons : nous avons déjà beaucoup parlé de "notre" maçon Valsésian, Jacques Chesaz, mort propriétaire de 10 hectares, aux Berres surtout; pas de traitement particulier entre les 3 fils de Jacques Chesaz (partage, du 4 janvier 1735).

Le droit d'échute

Cependant, Chamoux traitait (relativement) moins mal les filles que d'autres villages savoyards.

En effet, lorsque le chef de famille mourait sans héritier mâle, dans certains fiefs, le seigneur héritait automatiquement des biens au nom du Droit d'Échute. Et tant pis pour les filles!

À Chamoux, **en l'absence de frères vivants, les filles avaient accès à "l'hoirie"**.

C'est même ainsi qu'à la fin du XVII^e siècle, Jacques Chesaz, avait épousé une fille de Chamoux propriétaire terrienne : Catherine Montange et sa sœur Françoise, avaient pu hériter de papa. À noter: dans les actes notariés, on peut vérifier que les terres des deux sœurs avaient été systématiquement partagées, parcelle par parcelle!

Remarque encore plus féministe : Françoise (ou Françon) resta-t-elle célibataire? En tous cas, elle fut quelque temps la seule femme à participer aux décisions des Communiers de Chamoux : elle était chef de famille "majeure".

Autre exemple, donc, Julie Degalis, fille unique d'Antoine et Anne-Charlotte, qui hérita de la maison forte de Villardizier et des terres de papa (1783).

Cependant le droit d'échute, même moins macho qu'ailleurs, existait à Chamoux : en 1786, le fils de Joseph d'Albert prévoit de payer des travaux au château de Chamoux avec une pièce de terre acquise par Droit d'Échute, tout près de la chapelle N.D. des Grâces.

... à l'acceptation dudit Plaisance d'une pièce de champ située sur cette paroisse, lieudit « Aux Côtes » sous le numéro douze cent et dix qui est le même qui en parvint audit Seigneur de l'échute dudit Anselme Pittit

Anselme ne laissait-il vraiment aucune famille? Nous ne l'avons pas encore trouvé.

Recherche et transcription, A.Dhénin

Source : Archives Départementales de Savoie (SA 150)

Pour retrouver les documents cités : <http://chamoux-sur-gelon.fr/page/testament> (testament d'A. De Galis), <http://chamoux-sur-gelon.fr/page/1786-reconstruction> (droit d'échute)

Patrons et recteurs des chapelles

Nos villages conservent encore quelques chapelles rurales, petits bâtiments dispersés dans la campagne : à Chamoux, restent N.D. des Grâces au 1er Berre, et St-Joseph et St-Gras à Montaranger. Il y en eut d'autres (à Villardizier, dans l'ancien cimetière...). Mais l'église elle-même accueillait autrefois plusieurs "chapelles" - au sens ancien.

Chacune était fondée par un pieux donateur, qui lui assurait une rente – généralement par la donation de terres, dont le revenu permettait de rémunérer un prêtre, chargé de dire un nombre contractuel de messes.

Après le donateur, ses héritiers devenaient à leur tour "patrons" de la chapelle, et disposaient en général du "droit de nomination" : c'est eux qui choisissaient le prêtre, sous la réserve que l'évêque lui accorde "l'institution".

D'où provenaient ces prélats ? Il s'agissait souvent de proches (parents ou alliés) : ainsi, les deux frères Deglapigny, le curé et le sacristain, furent longtemps recteurs de diverses chapelles de la paroisse - où leurs parents étaient notaires ; copinage? Népotisme?

À vrai dire, le revenu des messes arrondissait les revenus, parfois minces, des religieux. La Collégiale d'Aiguebelle, on va le voir ici, était aussi un vivier.

Août 1780

Démission de la chapelle érigée à Montaranger dudit Chamoux, sous le vocable de St Gras et St Joseph faite par Rd Hyacinte T., chanoine d'Aiguebelle, recteur de ladite chapelle

Par-devant nous, Charles-Joseph Compans de Brichanteau, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du St Siège apostolique, Évêque de Maurienne et prince d'Aiguebelle à la ville de St Jean de Maurienne, dans notre palais Épiscopal, ce jourd'hui cinquième août 1780

- a comparu Rd Sr Alexis Coche, chanoine en notre Église Cathédrale de Maurienne, lequel en vertu du mandat spécial à lui donné par Rd Hyacinte T. chanoine en la Collégiale d'Aiguebelle par acte du 3 juillet proche passé reçu par Me Hector Brunier notaire, s'est au nom dudit Rd T. démis et se démet par le présent entre nos mains, purement, simplement et volontairement, de la chapelle sous le vocable de St Gras et St Joseph érigée à Montaranger terroir de la paroisse de Chamoux, dont ledit Rd T. est légitime recteur en vertu des lettres d'institution du 4 novembre 1769, et de la possession qu'il en a prise par acte du 28 même mois, reçu par ledit Me Brunier notaire, laquelle démission nous acceptons

- Et conséquemment, déclarons ladite chapelle vacante et impétable.

Charles Joseph Évêque de St Jean

Suit la copie de la procuration passée par le révérend démissionnaire au chanoine Coche. Mais pourquoi cette démission?

Il s'est passé 3 ans avant que la réponse vienne: le Rd T. ne pouvait plus assurer sa charge... Mais là, nous en apprenons également plus sur le "patron" de la chapelle à la fin du XVIIIe siècle:

Novembre 1783

Teneur de nomination à la chapelle de St Gras et de St Joseph érigée à Montaranger, hameau de la paroisse de Chamoux, en faveur de Rd Sr Sébastien Antoine Brunier

Je soussigné en qualité d'héritier de Demoiselle Jeanne Didollet et de patron de la Chapelle sous le vocable de St Gras et de St Joseph, érigée à Montaranger paroisse de Chamoux, qui se trouve vacante par le Décès de Rd Hyacinthe T., ai nommé et nomme pour Recteur de ladite Chapelle Rd Sr Sébastien Antoine Brunier Chanoine au Vénérable Chapitre de Ste Catherine d'Ayguebelle, suppliant Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Charles Joseph Compans de Brichanteau Évêque de Maurienne et prince d'Aiguebelle de vouloir bien lui en donner l'institution et lui permettre d'en prendre possession et de jouir de tous les revenus qui en dépendent

Aiguebelle le 25 novembre 1783

Signé à l'original par le Sr Pierre Feyge

La réponse de l'évêque suit le 30 décembre : le Rd Brunier est institué.

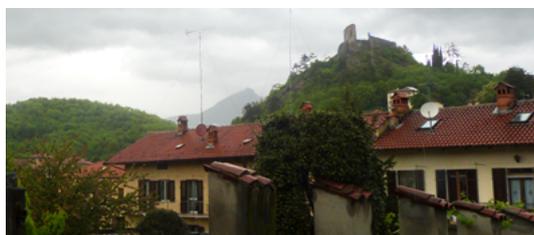
Ne pas confondre le Notaire Brunier et le Chanoine Brunier ! Quoique...

En Piémont, à la rencontre de ceux qui nous gouvern(è)rent

Ce dernier Billet avant l'été change un peu sa règle du jeu: le printemps revenant, nous avons laissé de côté les vieux papiers des Archives pour retrouver en Piémont des vieilles pierres, elles aussi témoins de notre Histoire. Et elles ont des choses à nous dire!

Première étape, passé le Fréjus, au bas de la Vallée de Suse: Avigliana

Cette jolie ville au cœur médiéval est dominée au loin par la belle abbaye San Michele ("leur" Mont Saint-Michel), et tout près, par les ruines d'un château: voilà 1000 ans que ce dernier surveille la vallée qui mène du Mont-Cenis à Turin. Dès le 11^e siècle, la famille de Savoie en a pris (pacifiquement) possession. Le Comte Rouge y est né au 14^e siècle. Charles-Emmanuel l'a réaménagé (et renforcé) au 17^e siècle. Et puis, le castello s'est ruiné (les guerres l'ont bien aidé). Restent des remparts et des pans de murs romantiques, avec une très belle vue. *Et... on n'est pas obligé de choisir un jour de tempête pour le visiter!*



Deuxième étape, on remonte vers le Nord :

En route vers le Nord. Nous voici dans la campagne, à peu de distance du débouché de la vallée d'Aoste. Ces vallons bien cultivés abritent quelques châteaux opulents. Il fait beau... Et nous rencontrons un nom qui nous dit quelque chose : Masino... Masin? Bon sang mais c'est bien sûr : voici le château de la famille Valperga di Masino; Monseigneur Valperga de Masin fut évêque de Maurienne au temps où Jacques Chesaz re-construisait notre église de Chamoux, il a signé les Visites pastorales en 1689 et en 1717 (28 ans plus tard!); à vrai dire, à cette époque, les Visites étaient rares.

Pourtant, on voit bien que les kilomètres n'effrayaient pas nos ancêtres, toujours à passer les cols alpins! Mais bon...

Il est surtout intéressant de noter que durant les 17^e et surtout 18^e siècles, les Ducs de Savoie (puis Rois), définitivement installés à Turin, s'appuyaient sur des cadres piémontais (au grand déplaisir des familles aristocratiques de ce côté des monts), même pour gouverner la Savoie "de l'ouest". Et ces cadres sortirent longtemps des "grandes" familles – même si, au cours du 18^e siècle, les bourgeois prirent peu à peu des places.

Donc, François Hyacinte de Valpergue et Masin vécut probablement son enfance dans cette *charmante maisonnette*, où la galerie des portraits des ancêtres fait pendant à la galerie des portraits des Savoie – des cousins ! Sa famille a conservé le castello (en état) jusqu'au 20^e siècle...



Troisième étape, dans l'arc morainique : Biella

Encore une belle cité, avec dans la vieille ville, ses rues à la piémontaise aux vitrines protégées par des arcades. Tout près de Biella, un village se nomme Ternengo. Ce nom ne vous dit rien ? Allez voir derrière la petite chapelle de notre cimetière de Chamoux, construite par la Comtesse Rose de Sonnaz pour sa belle-famille : là derrière repose Démétrius Gromo de Richelmy, comte de Ternengo, le père de la Comtesse Rose de Sonnaz. Pourquoi se trouve-t-il à l'extérieur, séparé des Sonnaz? Nous l'ignorons.

Ce Capitaine aux Grenadiers-Gardes, fils d'une famille de vieille aristocratie piémontaise, est né à Biella le 21 juin 1812, et décédé le 10 novembre 1894 (à Chamoux probablement); enfant, il a dû connaître ce rare baptistère médiéval, au cœur de Biella. Mais sa famille a vécu dans la Combe (Rose et sa sœur sont nées à Chambéry, elles ont passé leur enfance chez leur grand-mère à Cruet : Rose avait perdu sa mère à l'âge de 2 ans et demi)

Quatrième étape, dans les rizières : Vercelli

Cette grande ville fut le cœur d'un tout petit, petit, petit pays (pouvait-on encore l'appeler "de SAVOIE"?)

L'occupation française de 1541-1552 – une de plus – mit le Duché à genoux : à sa mort, le Duc Charles III (1486-1553), dépouillé par les Français, les Bernois, les Genevois, ne conservait que Nice et Verceil. Quelle chute après que la Savoie ait été l'un des grands États d'Europe sous Amédée VIII (fin du 14^e siècle) ! Cependant, la ville de Verceil est belle, dans une région riche... *(se garer au-delà de la gare!!!)*



Bel été à tous!

1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - I

Voici le témoignage d'Élisa : Chamoux a bien connu sa maman, Léonie Francaz, dont ce site a recueilli de nombreux et précieux souvenirs. Élisa a vécu à Chamoux pendant la guerre de 1939-45, mise à l'abri chez ses grands-parents; son regard sur ces années était donc celui d'une enfant à la découverte d'un village en temps de guerre.

Bien sûr, nous serions heureux de recueillir d'autres témoignages.

À la veille de la guerre : " Villardizier était un village qui s'était progressivement dépeuplé, comme en témoignent les recensements : 300 habitants en 1876, 179 en 1911, 105 en 1936.

En cause : l'émigration qui avait fourni des Forts aux Halles, des « bonnes », des fonctionnaires. Et aussi, la « grande guerre » : dix jeunes n'en étaient pas revenus. Des familles avaient disparu : 50 ménages recensés en 1911 ; 34 en 1936.

L'entre-deux-guerres avait par contre coïncidé avec un certain mieux-être : la plupart des cultivateurs avaient pu remplacer les attelages de vaches par un cheval ou un mulet. Certes, il fallait « coblier » avec un voisin pour les labours au brabant, qui exigeait un attelage de deux animaux. L'achat d'une faucheuse rendait moins pénibles la fenaison et la moisson.

Pour les ménagères, la lessiveuse en tôle galvanisée remplaçait avantageusement le cuvier. En 1938, l'eau de Frêrèrive arrivait dans les maisons, parfois équipées d'un simple robinet au-dessus d'une benne en bois. Si quelques-uns amenaient l'eau jusqu'à l'écurie, personne n'avait envisagé d'aménager une salle de bains – d'autant que les eaux usées allaient dans les « cunettes », le long de la rue.

On put constater un changement des mentalités : pour la plupart, les parents ne parlaient plus patois à leurs enfants.

Il n'existait plus de fournière pour cuire les pains le samedi, mais les boulangers de Chamoux faisaient la tournée en camionnette, échangeaient la farine contre du pain, kilo contre kilo. Les bouchers, les épiciers passaient aussi régulièrement dans le village, et même si les achats restaient modestes, les habitants étaient conscients d'avoir une vie plus facile qu'avant.

Septembre 1939

La déclaration de guerre, annoncée dans le village par quelques habitants qui possédaient un poste de TSF (autre progrès), a suscité bien des inquiétudes.

Il y eut la mobilisation des hommes, jeunes et moins jeunes ; le plus âgé, 46 ans, avait déjà été mobilisé de novembre 1913 à avril 1919.

S'y ajouta la réquisition des chevaux et mulets. Il fallut donc remplacer les brancards des chariots par un timon, apprendre aux vaches à se comporter en animaux de trait. Tant bien que mal, les récoltes furent rentrées. Et dans l'hiver qui fut rude, les paysans apprirent avec colère que les chevaux réquisitionnés mouraient de froid. Vers la fin de l'hiver, les cultivateurs achetèrent – bien cher – des chevaux ou mulets dont il se disait qu'ils venaient de la Drôme: pourquoi ces jeunes animaux n'avaient-ils pas été réquisitionnés ? se demandait-on. Pour les mobilisés, souvent installés dans des conditions précaires, et confinés dans l'inaction de la « drôle de guerre », l'hiver avait été rude.

Tout changea au printemps :

- 10 avril, invasion de la Norvège par l'Allemagne, suivie de l'envoi de troupes françaises – dont des chasseurs alpins.

- 10 mai, l'attaque allemande aboutit à la percée du Front dans les Ardennes; néanmoins, l'espoir subsistait : on se souvenait de la « grande guerre », de Verdun, et de la victoire. Mais l'invasion s'accélérait : il fallait se remémorer les souvenirs d'école pour situer mentalement les villes citées par la TSF, car le journal ne donnait plus que des précisions dépassées.

- 10 juin : entrée en guerre de l'Italie. Cette fois, le danger nous concernait. Peut-être à tort, les Savoyards étaient persuadés que Mussolini voulait annexer la Savoie. Et on savait que des troupes françaises mobilisées en septembre sur la frontière des Alpes avaient été envoyées vers le nord ou l'Est : peu nombreux, les soldats qui restaient pourraient-ils résister aux Italiens ? et l'aviation bombarderait-elle les villes et les usines ?

Comme nous habitions en Tarentaise, près d'un centre industriel, les parents nous conduisirent, mon frère et moi, à Villardizier, chez nos grands-parents. Ils en repartirent rapidement, car les militaires qui minaient le pont d'Albertville ne leur avaient pas garanti que le passage serait encore possible le soir.

Je fus donc amenée à participer à la vie du village : aider aux travaux des champs, mais aussi, entendre les conversations dans la rue, à la forge ou à la fruitière (lieux « de sociabilité »).

L'inquiétude dominait même si certains envisageaient d'accueillir l'envahisseur à coups de fourches : on rappelait l'exploit de cette villageoise qui avait assommé un soldat autrichien avec une « bellye » (sans doute en 1814 ou 1815). Personne n'eut à faire preuve d'héroïsme, car l'armistice arrêta l'invasion allemande entre Aix et Chambéry, tandis que les troupes italiennes occupaient trois communes de Tarentaise, et quelques autres en Maurienne (on les accusait même d'avoir avancé après l'armistice). Celle-ci fut donc accueillie avec un certain soulagement.

Je ne pense pas avoir entendu parler de l'appel du 18 juin à l'époque."

À suivre!

Témoignage Élisa C.

1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - II

Voici la suite du témoignage d'Élisa : Chamoux a bien connu sa maman, Léonie Francaz, dont ce site a recueilli de nombreux et précieux souvenirs. Élisa a vécu à Chamoux pendant la guerre de 1939-45, mise à l'abri chez ses grands-parents; son regard sur ces années était donc celui d'une enfant à la découverte d'un village en temps de guerre.

Bien sûr, nous serions heureux de recueillir d'autres témoignages encore.

L'Armistice :

Progressivement, les mobilisés rentrèrent, sauf trois prisonniers : Jules Maître, Marcel Ferroud, et François Vuillermet lequel, ayant eu la chance de rester en France, eut le courage de tenter l'évasion, avec les risques que comportait le franchissement de la « ligne de démarcation».

Les quelques immigrés italiens, jusque là bien acceptés, ont-ils eu conscience de cette évolution?

Le village s'était semble-t-il accommodé de cette paix relative : restait la crainte de devenir «piémontais», et le sentiment anti-italien resté latent en fut amplifié.

Comment fut accueilli le changement de régime ?

Sans doute, pour la plupart, résignation de ce qu'on ne peut empêcher, espoir que le nouveau chef d'État ne céderait pas la Savoie à Mussolini. Il n'y eut pas à Villardizier, comme de fut le cas ailleurs, de tentative de revanche des «blancs» à l'égard des «rouges». À partir de 1941, le calendrier des postes, avec photo du «Maréchal», fut affiché dans les cuisines, sans état d'âme, mais sans respect excessif.

Des réticences s'amplifièrent face à certains aspects de la politique: l'entrevue Pétain-Hitler à Montoire, et plus localement, les poursuites contre Pierre Cot4, apprécié pour avoir joué un rôle important pour l'adduction d'eau.

La situation matérielle s'aggravait,

et les cultivateurs furent frappés de lourdes réquisitions. Certes, ceux qui récoltaient ne souffrirent pas de la faim et gardaient même des denrées disponibles pour les proches partis en ville, au moins au sud de la «ligne de démarcation». On vit aussi revenir à Villardizier des cousins éloignés, qui s'étaient opportunément souvenus de leurs racines savoyardes. On vit surtout des Mauriennais (ou supposés tels) venus en train jusqu'à Chamousset, et cherchant à acheter haricots secs, maïs, pommes de terre, huile, œufs, vin; car les treilles qui séparaient les champs rapportaient bien. Ce n'était plus comme en 1935, où il avait fallu brader le vin à quelques sous le litre, pour loger la nouvelle récolte. Les raves elles-mêmes trouvaient preneur.

Ce ne fut pourtant pas un très grand marché noir: beaucoup d'exploitations ne dépassaient pas deux ou trois hectares, certes minutieusement cultivés, et de bonne terre (sauf peut-être pour le blé).

Le blé. *Des étés secs réduisirent les rendements. Les contrôles du ravitaillement furent plus pesants : au contrôleur local, plus ou moins zélé suivant sa conception du métier, s'ajoutait le surveillant des batteuses, qui comptait les quelques sacs de grains.*

Il fallut reprendre quelques anciennes habitudes: on entendit dans les granges les battements des fléaux.

Venait ensuite l'élimination de la «balle» avec le van à bras. Deux travaux pénibles.

Ensuite, il s'agissait de porter discrètement vingt à trente kilos de blé au moulin sur un vélo, parfois sur une luge lors des hivers froids. Les boulangers avaient renoncé à leurs tournées, et ne vendaient dans leurs boutiques que du pain noir, assez indigeste.

À Chambéry, on pouvait acheter des tamis : les fabricants et commerçants s'adaptèrent aux nouveaux besoins des clients. Que de temps passé à ces travaux supplémentaires : «sasser» la farine, préparer les levains, pétrir (les préposés familiaux à ce travail n'avaient pas perdu la main).

Il y eut plus de tâtonnements pour ajuster le chauffage du four. Remercions encore les frères Simillon, qui prêtaient gratuitement leur four, et aussi leur grilloir à café pour torrifier... l'orge.

Le café *naguère réservé aux jours de fête était dans beaucoup de maisons d'usage quotidien pour le déjeuner matinal ; mais le mélange indéfinissable obtenu avec les tickets était insuffisant en quantité. On s'ingénia à trouver des succédanés (mot inconnu jusque là), même si des rumeurs affirmaient que l'orge ou le blé grillés rendaient cardiaque ou aveugle.*

En plus, griller un ou deux kilos de céréales était considéré par l'Administration comme un inadmissible gaspillage – donc, interdit.

Autre pratique interdite : *prélever un peu de lait chaque jour pour en faire du fromage après avoir levé la crème. Pour obtenir du beurre, les uns battaient la crème à la fourchette, d'autres s'étaient procuré une baratte en verre (là encore, fabricants et commerçants s'étaient adaptés aux besoins nouveaux)*

Mais que de temps passé à tourner la manivelle de la baratte !

L'essentiel de la production de lait devait être porté à la fruitière. La ration de beurre allouée aux cultivateurs était nettement supérieure à celle des autres consommateurs, et la fruitière de Villardizier l'a toujours fournie – et même au-delà. À l'époque, des commerçants qui affirmaient ne pas pouvoir fournir les rations officielles étaient accusés de les vendre au marché noir. Mais la fruitière de Villardizier devait bien sûr se conformer aux règlements; par exemple, écrémer le lait au maximum, ce qui valut aux tommes ainsi fabriquées d'être qualifiées de « moleskine » par une cliente au parler pittoresque.

Autre service rendu à la fruitière, à certaines époques ; fournir du petit lait. En premier, X..., qui vivait de peu, tendait sa gamelle, et le fruitier essayait de récupérer les brins de caillé qui surnageaient. Je revois le vieil homme, tenant le récipient dans ses mains tremblantes, s'empresse de boire le petit lait, tandis que tour à tour étaient remplis les seaux destinés aux cochons.

Dans la plupart des maisons, on achetait un porcelet au printemps : ceux qui avaient renoncé à cette pratique dans les années trente y étaient revenus. Mal logé dans un «boédet» sombre et exigü, le «caïon» était en revanche bien soigné avec une alimentation très étudiée : plus de « vert » au début pour «faire grandir les boyaux», plus de farineux ensuite pour l'engraisser. Que d'inquiétudes quand notre animal fut atteint de rachitisme! les voisins prodiguaient des conseils: le sortir faire la sieste, les pattes au soleil et la tête à l'ombre.

Je fus préposée pour veiller à déplacer l'animal suivant l'ensoleillement, tout en lisant un des quelques livres de la maison.

Comme il n'y avait pas de pharmacie à Chamoux, je suis allée à la Rochette à bicyclette acheter des médicaments. Le cochon put marcher un peu plus facilement, et cahin-caha atteindre... son inévitable destin.

Par crainte des réquisitions, le sacrifice du cochon était sensé se dérouler discrètement – chose difficile avec les cris de l'animal!

Apparemment, contrôleurs et gendarmes étaient ailleurs, et chaque année, on put impunément ébouillanter l'animal dans «l'écouélor», le dépecer, préparer la fricassée – plat de résistance du «repas du cochon» -, cuire les boudins. La fabrication des diots, les salaisons, occupaient la maisonnée plusieurs jours durant.

À suivre!

Témoignage Éliisa C.

1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - III

Chamoux a bien connu la maman d'Élisa, Léonie Francaz, dont ce site a recueilli de nombreux et précieux souvenirs. Pendant la guerre de 1939-45, Élisa a vécu à Chamoux, mise à l'abri chez ses grands-parents; son regard sur ces années était donc celui d'une enfant, à la découverte d'un village en temps de guerre. Voici la 3ème partie de son témoignage.

Bien sûr, nous serions heureux de recueillir d'autres témoignages encore.

L'Occupation

Depuis l'armistice de juin 1940, la Savoie faisait partie de la zone libre, à l'exception de quelques communes de Haute Maurienne et Haute Tarentaise, occupées par les Italiens.

À Chambéry siégeait une commission d'armistice italienne.

Le débarquement, et la fin de la zone "libre"

Le 8 novembre 1942, des troupes anglo-américaines débarquèrent en Algérie et au Maroc.

Le 11 novembre (date symbolique) les troupes allemandes franchirent la ligne de démarcation au mépris des conventions d'armistice.

Le 13, elles étaient à Chambéry, puis cédèrent la place aux Italiens. Vit-on des soldats italiens à Chamoux?

À Chambéry, cette armée ne fut pas toujours prise au sérieux: des jeunes se vantaient d'avoir coupé les plumes qui ornaient le chapeau des Alpini. Lors des sorties hebdomadaires de "plein-air", les professeurs de gymnastique nous faisaient souvent chanter "della villa de çambéry tous nos troupiers y sont partis"... hors de la présence desdits troupiers. Il y eut tout de même des incidents dont les journaux ne faisaient évidemment pas état, et vraisemblablement, des arrestations.

Mais près le débarquement allié en Sicile et la destitution de Mussolini (27-7-1943), les troupes allemandes envahirent les régions françaises jusque-là occupées par les Italiens.

Premiers soldats allemands à Chamoux

Ainsi, des soldats allemands arrivèrent à Chamoux, et occupèrent entre autres lieux la forge de Louis Maître pour réparer les fers de leurs chevaux (ce qui nous étonna, car nous les imaginions équipés de véhicules motorisés). Nous n'aurions jamais parlé à un Allemand, sans l'intervention jugée intempestive d'un "je-me-mêle-de-tout". Mais le garde d'écurie avait envie de parler - dans la mesure du possible à cause de la barrière de la langue. Les larmes aux yeux, il nous montra la photo de sa femme et de sa petite fille, qu'il n'avait pas revues depuis de longs mois; il évoqua avec une expressive grimace la Russie d'où il avait été rapatrié pour une blessure à la main apparemment pas trop grave. Nous savions que les Allemands étaient endoctrinés dès leur jeunesse pour en faire des nazis fanatisés prêts à tous les sacrifices pour le 3ème Reich "qui devait durer 1000 ans". Mais Goebbels et ses adeptes n'avaient pas réussi à déshumaniser tous leurs compatriotes - heureusement...

Les Allemands ont quitté Chamoux où apparemment ils n'ont pas laissé - cette année-là... - un trop mauvais souvenir: "Je ne les aime pas, disait une sexagénaire, mais ils sont disciplinés, et ont fait des efforts pour ne pas trop nous gêner". Le bruit a couru que leur troupe avait été bombardée sur le chemin de l'Italie. Ce n'était qu'un bruit, invérifiable; mais j'ai alors pensé à une petite Allemande blonde, qui ne reverrait peut-être jamais son papa...

L'école en temps de guerre : des années scolaires perturbées

Élisa nous raconte aussi ce que fut le temps de la guerre pour les écoliers de la région : ses souvenirs dépassent donc le cadre de Chamoux.

Depuis des temps immémoriaux... pour les écoliers - et même dans les souvenirs d'instituteurs, l'année scolaire commençait le 1er octobre, et depuis quelques années seulement, se terminait au 14 juillet.

À la rentrée d'octobre 1939, beaucoup d'instituteurs étaient mobilisés : leurs classes furent donc provisoirement supprimées, ce qui amené une augmentation des effectifs, avec parfois mixité! (surtout à partir de 4 ou 5 classes, garçons et filles étaient séparés depuis le Cours élémentaire).

Dans beaucoup d'écoles, on s'activait pour les mobilisés de la commune, pour un "filleul de guerre" sans famille, proposé par les services sociaux : écrire des lettres, tricoter des écharpes ou des chaussettes, faisaient partie des "activités dirigées" du samedi après-midi (autre innovation des années 1936 à 1938)

Il y eut aussi, dès le début de la guerre, l'arrivée de "réfugiés" - beaucoup moins en Savoie que dans l'Ouest de la France, où il s'agissait de déplacements massifs et organisés d'enfants ou d'inactifs de Paris ou des régions industrielles proches de la frontière allemande.

Les enseignants veillèrent à bien accueillir ces nouveaux écoliers, et en particulier à intégrer rapidement les enfants de réfugiés espagnols qui avaient eu la chance de se faire embaucher.

Au pire moment de la débâche, les classes fermèrent plus ou moins longtemps, et reprirent dès que possible, jusqu'à fin juillet, pour reprendre au 1er septembre à l'école primaire: il fallait remettre la France au travail.

Un certain nombre d'instituteurs avaient été faits prisonniers, notamment des chasseurs alpins en Norvège. Par contre, certains habitants des régions frontalières ne purent pas rentrer chez eux, et obtinrent un poste en Savoie.

Quoique moins atypiques, les années 1941 à 1943 connurent quelques changements.

Tout d'abord, le patriotisme officiel avec le salut au drapeau le lundi matin, et un véritable culte du chef de l'État: son portrait dans toutes les classes, son hymne (Maréchal, nous voilà), des dessins ou des lettres à lui envoyer, parfois un discours à écouter - ou imposé en dictée.

La pénurie de chauffage lors d'hivers particulièrement rigoureux amena à ne chauffer que certaines classes : les grands y travaillaient le matin de 8 à 12 heures, six jours par semaine, soit 24 heures hebdomadaires au lieu de 30 précédemment; les autres de 13 à 17 heures.

Lorsque les bombardements alliés se multiplièrent, toute école située à moins de 500m d'une voie ferrée dut revenir à ce système pour n'accueillir que la moitié des élèves en même temps...

Et, à Chambéry, le bombardement américain du 26 mai 1944 mit fin à l'année scolaire.

À suivre!

Témoignage Éliisa C

Christin, ténor à l'Opéra de Paris

Rares sont aujourd'hui les Chamoyards qui ont entendu parler de ce chanteur d'opéra des années 1900. Son nom de scène : Christin; nous connaissons pourtant ici ce nom de famille, qui peut aussi être un prénom (l'équivalent masculin de Christiane). Quelques-uns seulement peuvent témoigner du souvenir ému de... leurs grands-parents, à l'audition du chanteur d'opéra.

Les jeunes années

Jean Ernest est né à Chamoux, le 9 décembre 1858. Le chant était apprécié dans sa famille : on parlait aussi de la belle voix de l'abbé Christin, et du joli timbre d'une cousine. Ses parents, Louis Christin et Joséphine Fantin, étaient alors cabaretiers à Chamoux. Nombreuse fratrie : 10 enfants. C'est peut-être pourquoi Jean Ernest quitte le village et rejoint son grand frère Pierre, épicier rue Petit dans le 19^e arrondissement à Paris? Dans la capitale, Ernest est laitier. Il se marie – à Chamoux - le 20 février 1882 avec Thérèse Ernestine Claray, une Chamoyarde de vingt ans, qui décède à Paris quelques mois après, en décembre 1882, en accouchant d'une petite fille, Thérèse Ernestine Christin.



Le temps de la formation

Parallèlement à ses activités de laitier, il prend des cours de chant : en mars 1889, nous trouvons Ernest sur le programme du théâtre-école de la rue Vivienne : il interprète Guillaume Tell de Rossini.

En 1891, il est choriste à l'Opéra de Paris, il chante dans Thamara, opéra en 4 tableaux sur un sujet antique et religieux. Il a 32 ans, et restera dans les chœurs jusqu'en 1923 au moins.

Mais sa formation n'est pas finie. Janvier 1892 : le voilà de nouveau participant au concert d'une école de chant: celle d'Émilie Ambre, cantatrice et épouse d'un compositeur et organiste dont nous reparlerons : Émile Bouichère. Ernest chante L'Africaine. Il a, dit un critique musical "une jolie voix de ténor". Car la Presse parisienne le suit.

Les années de maturité

On retrouve ensuite très régulièrement le nom de Christin dans les Carnets de Régie des Chœurs de l'Opéra de Paris, et dans les annonces de spectacles dans la Presse: avec ses collègues, il interprète un nombre impressionnant d'opéras.

En avril 1895, il se remarie avec une Parisienne de 34 ans, Marthe-Jeanne Gaudron: il a 36 ans 1/2, et habite rue St-Lazare, dans le 9^e. L'acte de mariage est important pour nous: d'abord, il confirme sa nouvelle profession (artiste lyrique); et ses témoins sont des musiciens : Sylvain Garet, artiste lyrique, et surtout, Émile Bouichère "un des maîtres de chapelle les plus renommés de Paris", compositeur et organiste à l'église de la Trinité, où il succède à Alexandre Guilmant: tout comme son prédécesseur et maître, il semble promis à une grande carrière; mais Émile Bouichère meurt brutalement en septembre 1895, à 34 ans.

Ainsi, dès la trentaine, "notre" Christin était lié à de belles figures - il reste d'ailleurs dans le cercle d'Alexandre Guilmant, et à ses côtés, il agrmente de sa voix diverses cérémonies mondaines.

Au répertoire de l'Opéra on voit en alternance des œuvres de Richard Wagner, Massenet, Camille Saint-Saëns, Ambroise Thomas, Étienne Méhul, Giacomo Meyerbeer, Hector Berlioz, Ernest Reyer, Émile Paladilhe, Ernest Chausson...

Ernest vieillit, mais dans les années 1910, la Presse que l'on dirait aujourd'hui "people" donne toujours de ses nouvelles : on vous dit tout sur ses cures à Enghien pour renforcer ses cordes vocales, et patati et patata....

Les années 1920

Après la guerre de 1914-1918, on le retrouve à l'Opéra, d'abord à l'occasion d'une grève en 1920, où il représente posément les choristes (il a 62 ans). Et enfin, en 1923, où la Presse le cite parmi les chœurs de l'Opéra.

Puis il se retire à Chamoux, avec son épouse. Il retrouve donc sa fille, qui a épousé en 1905 un instituteur et Juge de paix de la Combe.

Ernest Christin meurt le 26 octobre 1929, à 71 ans: c'est son gendre, Jean Berger, qui déclare le décès. L'ancien ténor est inhumé à Chamoux dans la tombe familiale, où reposaient déjà ses parents, et l'abbé (décédé également en 1929). Sa 2^{ème} épouse, Marthe-Jeanne, le rejoindra en 1939.

Reste la mémoire de ce "Minuit chrétien" qui enchantait les Chamoyards un soir de Noël : écoutez-le résonner encore dans l'air, si vous entrez dans l'église – elle sera ouverte à la visite, le matin du Marché de Noël.

Marius, ou : les facéties du destin

Nous avons récemment évoqué le Chamoyard Ernest Christin, chanteur à l'Opéra de Paris, photographié par Marius Neyroud. La recherche sur Marius avance... et le dossier ne cesse de grossir : une belle carrière se dessine. Les Chamoyards ont pu voir – ou verront très bientôt - un petit article à son sujet, publié dans l'agenda 2016 de la Commune.

Une photo anonyme

J'écume les sites de vente de photos anciennes, à la recherche de nouveaux clichés de Marius, pour augmenter son "catalogue" : on trouve évidemment plein de moustachus de tous âges, plein de dames endimanchées, et un grand nombre d'enfants à l'air angélique (si! si!) qui tous sont passés par le studio parisien avant 1923; parfois, je repère une figure remarquable, qu'il faut identifier, loupe et manuel de déduction en main, façon Sherlock Holmes, avec souvent le Site Gallica.fr pour point d'appui documentaire.

Pour illustrer l'article de l'agenda 2016 évoqué ci-dessus, j'ai donc proposé à l'imprimeur une photo d'une fillette anonyme, que j'avais acquise auprès d'un vendeur installé loin de la Savoie (dans le Maine-et-Loire).

Il faut préciser que ces petits portraits sur carton, appelés alors "cartes de visite", étaient à la mode à la Belle Époque; les familles les distribuaient généreusement dans leur entourage. On peut donc trouver sur le marché des photos anciennes, plusieurs exemplaires d'un même cliché, dispersés au gré des histoires individuelles.

Le destin peut-être...

Et voilà que la petite Parisienne, passée par le Maine-et-Loire, a été reconnue... à Chamoux même! Par sa petite fille, qui possède un autre exemplaire de la photo.

En effet, comme bien d'autres Chamoyards, comme Marius Neyroud lui-même, ou Ernest Christin, les parents de la fillette étaient "montés" à Paris. C'est ainsi que la photo fut réalisée dans la capitale, offerte à des relations...

Puis la famille revint en Savoie: la fillette devenue jeune femme, eut deux enfants... puis quelques petits-enfants, savoyards, et même, chamoyards.

L'aventure de cette photo est étonnante : j'avais bien d'autres photos d'enfants "parisiens" ! La coïncidence qui nous fit retenir précisément cette photo pour l'agenda, est inespérée, et franchement : à la limite du vraisemblable! Et pourtant... c'est véridique!

(Probablement, les Chamoyards recouraient plus volontiers aux services de leur "compatriote" Neyroud. Mais les clients de Marius n'étaient pas seulement des Savoyards "expatriés", loin de là!)

Par ailleurs, cette anecdote illustre parfaitement les allers-retours de nombreux Chamoyards à la Belle Époque, entre la Savoie et Paris.

Affaire à suivre! À l'occasion, n'hésitez pas à nous communiquer d'autres photos de Marius Neyroud (tirages ou plaques): nous les rendons très vite !



1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - IV

Chamoux a bien connu la maman d'Élisa, Léonie Francaz, dont le site de Chamoux a recueilli de nombreux et précieux souvenirs. Pendant la guerre de 1939-45, Élisabeth a vécu à Chamoux à plusieurs périodes, mise à l'abri chez ses grands-parents; son regard sur ces années était donc celui d'une enfant, à la découverte d'un village en temps de guerre. Voici la 4^{ème} partie de son témoignage.

Entre timides espoirs et tragédie

Élisa nous raconte maintenant le temps des débarquements, et des bombardements.

Avec le débarquement allié en Afrique du Nord (**8 septembre 1942**) étaient apparues quelques lueurs d'espoir. Espoirs amplifiés au début de février 1943 par la nouvelle de la capitulation à Stalingrad d'une armée allemande de 300.000 hommes. L'avancée des troupes soviétiques vers l'Ouest, un temps compromise par une contre-offensive allemande, remporté de nouveau succès dans l'été.

Nous suivions tout cela sur la carte de Russie affichée au mur de la cuisine.

En mai 1943, les armées allemandes et italiennes étaient chassées d'Afrique du Nord. Les Alliés débarquèrent en Corse, en Sicile, en Calabre.

J'appris en allant porter le lait à la fruitière, la nouvelle de l'armistice entre l'Italie et les Alliés, le 8 septembre: nouvelle accueillie avec un enthousiasme bruyant par les optimistes; mais un rabat-joie fit remarquer que le plus dur restait à faire - et il n'avait pas eu tort: déjà, les Allemands avaient envahi la zone occupée jusque là par les Italiens...

Si un peu d'espoir revenait, les difficultés matérielles s'aggravaient: diminution des rations alimentaires, de la qualité et de la quantité des attributions de charbon, savon, etc, usure des vêtements, des chaussures. Que d'heures passées à reprendre les chaussettes, à détricoter des maillots déchirés, à défriser la laine et à en renouer les brins pour la réutiliser... Que d'ingéniosité de la part des mamans pour créer des "jacquarts" devenus à la mode depuis le film "L'éternel Retour" avec Jean Marais. Et ces vêtements qu'il fallait rallonger, élargir pour les jeunes qui grandissaient malgré la sous-alimentation...

Mais tout cela était peu de choses à côté de ce que nous apprenions par ailleurs; mauvaises nouvelles qui concernaient de plus en plus notre environnement proche.

Nous connaissions des requis et des réfractaires au S.T.O. (Service du Travail Obligatoire en Allemagne, qui concernait des classes d'âge entières).

Nous avons appris l'arrestation de Résistants parmi nos amis ou connaissances, arrestations suivies de tortures, puis de déportation pour certains - mais sans imaginer l'organisation systématique de l'atrocité des camps de concentration.

Et les incendies, les exécutions...

En janvier, au Biollay, dans la banlieue proche de Chambéry, un fermier soupçonné d'aider la Résistance a été fusillé, son corps jeté dans la maison qui fut incendiée. Les pompiers de Jacob-Bellecombette accueillis à coups de mitraillettes ne purent intervenir.

Près de deux mille personnes ont assisté aux obsèques de la victime, Ernest Grangeat, dans l'église de Maché, et un interminable cortège accompagna sa dépouille jusqu'au cimetière de Charrière Neuve, témoignant ainsi de l'émotion de la population - y compris de ceux qui, comme nous, n'y ont pas assisté.

Émotion aussi au Lycée de Jeunes Filles de Chambéry, tant parmi les élèves que parmi le personnel: deux élèves - deux sœurs - avaient été arrêtées devant le Lycée, parce qu'elles étaient juives. Cela s'était passé un samedi de mars, entre treize et quatorze heures, au milieu d'un groupe d'élèves qui discutaient tranquillement. La Directrice fit sortir discrètement du Lycée d'autres élèves juives, dont les noms furent effacés des listes au "Correcteur".

(Nous n'avons appris que bien plus tard cette action de la Directrice. Une des deux sœurs arrêtée devant le Lycée n'est pas revenue de déportation, de même qu'une autre élève.)

Mais il y eut aussi des arrestations à domicile.

Beaucoup de Juifs avaient fui les régions occupées par les Allemands pour se réfugier dans la zone d'occupation italienne, notamment en Savoie: il était en effet notoire qu'une certaine tolérance était manifestée par l'occupant italien vis-à-vis des Juifs. Mais depuis l'arrivée des Allemands, une véritable chasse aux Juifs était engagée.

De tout cela, le Journal (réduit à une seule feuille), et la Radio officielle ne disaient rien. Il en était de même pour les Actualités cinématographiques qui, par contre, montraient les déraillements de trains de voyageurs provoqués par les attentats des "Terroristes", détaillaient les vues de ruines résultant des bombardements, insistaient sur le nombre de victimes civiles.

Les rencontres de Marius

Marius Neyroud et l'actualité

Nous poursuivrons bientôt le fil des souvenirs d'Élisa.

Mais comment passer sous silence, alors que le film "Chocolat" passe en salles, ce nouveau clin d'œil de Marius Neyroud... à notre époque? Parmi ses photos parisiennes dont nous avons encore la trace à Chamoux, j'ai eu un choc ! Au moment où Omar Sy endossait le rôle du clown noir à l'écran, je m'apercevais que Marius avait photographié divers artistes du Nouveau Cirque, et en particulier Rafaël Padilla. C'était avant la guerre de 1914-1918.

Voici un détail d'une photo des Archives chamoyardes de Marius Neyroud; elle a plus de cent ans : aucun doute sur l'identité du "Boxeur de fantaisie" noir, c'est bien le clown "Chocolat", croqué dans le studio de notre photographe.

DR

J'hésite encore un peu à reconnaître son comparse : une photo signée Marius Neyroud et légendée (manuellement), non présentée ici, montre Rafaël en boxeur habillé, en compagnie de son fils adoptif, Eugène; le large pantalon quadrillé de Chocolat est identique. Même séance de pose?



Mais en comparant le visage du "boxeur" blanc à celui d'une photo connue dans le public du duo "Footit et Chocolat", on pencherait plutôt pour cette deuxième identification. Un indice fort : les petites oreilles du clown blanc. Ah! ce que les oreilles peuvent être bavardes!

L'enquête est en cours!

DR

Tout de même... chapeau, Marius pour cet esprit d'à-propos!



Recherche A.Dhénin, Photos DR

en ce moment la Savoie retourne loin dans son passé...

1416-2016

Commémoration de la fondation du Duché de Savoie il y a 600 ans

1416-2016 : la Savoie commémore la fondation du Duché il y a 600 ans. Ce sera l'occasion de quelques belles manifestations, à Chambéry, à Annecy, au fil de l'année 2016, juste pour le plaisir de parler de la Savoie...

Mais que signifie cette date ?

Le Comté de Savoie existait depuis l'an 1000. D'où venaient les Comtes de Savoie ? Si vous remontez la Maurienne, vous ne pouvez pas rater les panneaux nous rappelant que la famille de Savoie est issue de cette belle vallée !

Leur résidence principale aurait alors été le château de Charbonnière, au-dessus d'Aiguebelle (jolie balade pour les beaux jours, mais chaussez-vous bien!)

À l'origine, le blason des Comtes de Savoie représentait un aigle. Puis ce fut LA croix de Savoie...

Le Comté de Savoie s'est développé au fil des ans, englobant une partie du Piémont, le Genevois... Alors, Amédée VIII reçut le titre de Duc de Savoie de l'Empereur germanique Sigismond, son suzerain. Le 19 février 1416!

Et Chamoux pendant ce temps ?

Le prieuré St Martin de Chamoux a été officiellement fondé en 1095 (par les moines de l'abbaye de Cluny); mais il y avait déjà un village; et même... des seigneurs ! pas forcément des modèles de vertu : en 1019, un certain Geoffroy de Chamoux dut rendre au Chapitre (aux religieux) les églises d'Aiton, Bonvillaret, Rendens, avec leurs dîmes et propriétés.

C'est donc 1°) qu'il existait déjà un fief, de Chamoux à Rendens 2°) qu'un seigneur sévissait sur ces terres, et confondait un peu les biens du siècle et les autres!

Les familles des "grands barons" existaient déjà, autour des premiers Comtes de Savoie; et en particulier, la famille de Seyssel, qui fut longtemps liée aux destinées de Chamoux, ainsi que les familles de la Rochette, de Montmayeur, de Miolans... toutes un peu cousines d'ailleurs.

Le château actuel de Chamoux semble remonter pour les parties anciennes au XIIIe siècle. Mais au-dessus, sur le coteau, Châteauvieux le bien nommé a surveillé la route du Xe au XIVe siècle.

C'est aussi au XIIIe siècle que le comte Thomas Ier de Savoie a acheté un petit bourg connu depuis le XIe siècle, pas bien reluisant, mais bien situé sur les routes marchandes : Chambéry. On connaît la suite !

Au XIV^e siècle, alors que Châteauvieux commence sa ruine, Villardizier se dote d'une maison forte, toujours bien debout aujourd'hui.

En 1375, Antoine de Seyssel-Barjac épouse Jeanne de la Rochette, qui détient - entre autres - la seigneurie de Chamoux : ils auront un fils, Jean de Seyssel, dont l'histoire est marquante : d'abord, cet homme aurait vécu longtemps (1378-1465) : fait notable en soi!

Et puis, Jean épousa en 1426 une dame Marguerite de la Chambre, dont la famille "de la Chambre" était puissante en Maurienne. Donc, à cette date (1426), il reçut de sa mère le château, et la seigneurie de Chamoux, l'usufruit du château de la Rochette, le fief de Puygauthier. Il héritera de la terre de Barjact de son père, et de la seigneurie de la Rochette par sa mère.

Et... il a un fils avec Marguerite, Aymon: celui-ci conservera l'héritage de ses parents, et deviendra de plus comte de la Chambre pour succéder à son oncle maternel mort sans héritier direct.

Et voilà la famille de Seyssel-la Chambre en selle, pour presque 200 ans, dans un très grand fief où Chamoux occupe une place géographiquement centrale (le siège familial était plutôt à la Rochette). On comprend pourquoi Chamoux fut si longtemps cœur de fief, puis chef-lieu de canton...

Donc, 1416, année où le Comté de Savoie devient Duché de Savoie, marque une période très brillante dans l'histoire de la Savoie - et de la famille des Savoie.

Mais c'est aussi, localement, le moment où se met en place le domaine des Seyssel-la Chambre, qui exercèrent (parfois avec turbulence), leur puissance parmi les seigneurs savoyards: l'importance du château de Chamoux, qui ne fut pourtant que rarement le lieu principal de résidence de cette famille, en témoigne!

Comparons les titres du père et du fils... une carte Rhône-Alpes en mains SVP !

JEAN DE SEYSSEL, 1378 — 1465,
seigneur de Barjact, de La Rochette, de Chamoux et de Puygauthier, chevalier, maréchal de Savoie, grand bailli et lieutenant général en Bresse, grand bailli de Baugé, châtelain de Tarentaise, chevalier du grand ordre du Collier de Savoie.

AYMON DE SEYSSEL, de 1430 environ à 1470,
seigneur de Montfort en Bresse, seigneur et comte de La Chambre, vicomte de Maurienne, baron de Sainte-Hélène de Millières et des Villards ; seigneur de l'Hueille, des Urtières, de Saint-Rémy, d'Aiguebelle, d'Ayton, d'Avrieux, du Bourget, de Barjact, de Chamoux, de La Rochette et de Cuines, en Savoie; de Sermoyé en Bresse, de Noyer et de Morillon en Bourgogne, châtelain de Tarentaise, d'Aiguebelle et de l'Ile; vidame de Genève.

Eh oui!

La plupart des informations ci-dessus ont été rassemblées en 1900 par le Comte Marc de Seyssel-Cressieu dans "*La maison de Seyssel : ses origines, sa généalogie, son histoire : d'après les documents originaux*" (accès public sur Gallica.fr)

Complément

Pour ceux qui ont lu le billet de février !

Pour mettre fin à l'énigme, j'ai interrogé le spécialiste actuel du "vrai" clown Chocolat, Garard Noiriel ;

le comparse sur la photo serait probablement Georgey Foottit, le fils de Georges Foottit, clown lui aussi. Donc, l'indice des oreilles n'était (peut-être) pas tout à fait stupide !

1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - V

Récit d'Élisa Compain, 2015 - 3ème partie

Voilà ! Le fil des souvenirs d'Élisa reprend ici...

Mai 1944, une lycéenne "réfugiée" à Chamoux

Le 26 mai 1944, le bombardement de Chambéry a fait près de 200 morts (dont une de mes camarades de classe), et démoli une partie de la ville.

La fumée des incendies se voyait depuis Chamoux. (Les ultimes foyers des incendies ne furent définitivement éteints que le 25 juin)

En revanche, la gare de Chambéry qui était visée laissait passer les trains moins de 3 jours après...

Des voisins de Villard-Dizier réquisitionnés pour déblayer les voies nous ont affirmé "ne s'être pas fatigués".

On craignait un nouveau bombardement. Aussi, nos parents décidèrent-ils de nous envoyer à Villard-Dizier, mon frère et moi, dès que possible (en effet, l'immeuble où se trouvait le siège des cars Franchiolo avait été victime du bombardement).

Le jour prévu était le 6 juin. Notre père, toujours très matinal, avait appris par la T.S.F. (radio) la nouvelle du débarquement en Normandie, ce débarquement tant espéré, tant attendu! Raison de plus pour nous éloigner de la gare, car les bombardements pouvaient s'intensifier. Nos parents devaient rester à leur poste, mais ils étaient persuadés que nous serions à l'abri du danger à Villard-Dizier.

Munis d'un minimum de bagages, il nous fallut d'abord parcourir à vélo les trois kilomètres qui nous séparaient du Café de la Terrasse (près du Palais de Justice), d'où partaient désormais les cars Franchiolo. Mon frère juché sur une selle installée sur le cadre du vélà paternel, moi suivant sur mon vélo personnel, ce fut un trajet sans encombres dans les rues vides d'automobiles.

Un dernier "au revoir", et en voiture, dans un car qui n'était pas bondé comme à l'ordinaire: était-ce à cause de la nouvelle du débarquement - certains ayant pu craindre des contrôles ou des barrages de routes.

Après un voyage dans incident, nous voilà à Chamoux. Je récupère mon précieux vélo qui a voyagé sur le toit du car. En route pour Villard-Dizier, "réfugiés" chez nos grands-parents... comme déjà en juin 1940.

Chamoux, un havre de paix dans un pays sous la botte? Hélas, l'été montra que non...

1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier VI

Récit d'Élisa Compain, 2015 - 4ème partie

Élisa nous raconte ici les journées d'août 1944.

Des journées qu'on n'oublie pas

1er août 1944 - Chamoux encerclé.

Comment avons-nous appris de jour-là l'inquiétante nouvelle : "les Allemands encerclent Chamoux"?

Alarmés, nous essayions d'en savoir plus : à travers les persiennes, nous avons aperçu un homme en tenue de travail, encadré par des soldats allemands, dans la propriété voisine. Nous avons plaint ce malheureux. Heureusement pour lui, il pu justifier... qu'il n'était qu'un cueilleur de champignons.

C'était beaucoup plus grave à Chamoux: les hommes rassemblés dans la cour de l'école, le maire Michel Jandet et le secrétaire de mairie Lucien Maître obligés de guider les Allemands au domicile des Résistants recherchés.

Maire et secrétaire conduisirent tout d'abord les militaires sur la route de Montendry, où ils étaient sûrs que les jeunes recherchés ne seraient pas chez eux. Ils espéraient que leur passage aurait alarmé tous ceux qui risquaient l'arrestation. Furieux de n'avoir trouvé personne au gîte, les Allemands assénèrent quelques coups à leurs guides, obligèrent le maire à porter les portes du hangar des pompes à incendies et à en décoller les affiches mises par les Résistants.

Mais le plus tragique se passait ailleurs: Félicien Aguetz, qui avait pris la précaution de passer la nuit hors de Chamoux, fut arrêté par les militaires qui cernaient le chef-lieu, et amené aux écoles. Il fut abominablement torturé, pour lui faire avouer sa participation à la Résistance, avec des accusations précises. N'obtenant pas ce qu'ils désiraient, les Allemands l'emmenèrent avec eux à Montendry, à la recherche des maquisards.

Le corps martyrisé de Félicien Aguetz fut retrouvé dans une grange sur la route du Fort de Montgilbert.

Les Allemands ont aussi arrêté un Juif réfugié à Chamoux, Émile Moscovitz. Son corps fut retrouvé le 9 août près de la RN6, non loin du Pont Royal.

16 août 1944. Bombardement américain sur Pont-Royal.

Nous nous apprêtions à aller travailler dans les champs, ce matin-là comme les autres jours de semaine. Le cheval harnaché attendait patiemment d'être attelé au chariot.

Soudain, un grand bruit: des avions - peut-être 4 - débouchèrent de la cime du Mont Fauge, descendirent en direction de la vallée de l'Isère.

Et ce fut l'explosion. Les portes du hangar vibraient, le cheval affolé ruait, tandis que nous regardions les avions remonter (à la verticale nous semblait-il)

Allaient-ils s'écraser contre l'Arclusaz ? Non, un brusque virage les ramena au-dessus de la vallée de l'Isère en direction d'Albertville.

Résultat du bombardement : le pont visé était en partie détruit, et tout passage de trains en direction de l'Italie, impossible.

En Italie, "l'escargot allié" dont les affiches allemandes raillaient la lenteur, arrivait à Florence; mais de durs combats continuaient; l'arrivée de renforts allemands en hommes et matériel, seraient désormais plus difficile.

Mais, nous rappelant le bombardement de Chambéry, nous nous posons des questions:

- pourquoi n'avoir pas bombardé uniquement le pont de chemin de fer?
- Pourquoi, surtout, les bombardiers américains avaient-ils lâché leurs bombes de si haut?

Le bombardement du pont avait fait, disait-on, une victime : une de trop bien sûr, qui avait eu la malchance de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment.

Mais en cette année 1944, le danger était partout.

Les Archives départementales ont ouvert leurs portes virtuelles, la Bibliothèque Nationale de France propose une quantité sidérante de trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Et puis, les familles de Chamoux nous révèlent de bien belles archives ! Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises. Chouette, les Archives "modernes" de Chamoux sont maintenant consultables aux Archives départementales !

Une partie de chasse... comme on n'en fait plus

Les ours de Chamoux... il y a 100 ans

Dans leur ouvrage "Petite histoire du Val Gelon et de la Rochette", J. et A. Dieufils évoquent la longue traque des ours dans le massif des Hutières qui nous domine : les ours étaient dans la forêt, et s'approchaient un peu trop des maisons l'hiver. Les battues se sont enchaînées dans la 2ème moitié du XIXe siècle, et le dernier ours aurait été abattu en 1920.

Orselle

Chamoux compte parmi ses lieux-dits une zone difficile d'accès, au-dessus de Montranger sur la route du Fort de Montgilbert : Orselle.

Le nom est parlant ! En patois, (issu du franco-provençal), A. Revy nous rappelle que ours se prononce "or": orselle c'est le coin des ours.

Il y a quelques dizaines d'années, on voyait encore par là des "bauges à ours", creux bien lisses où ces animaux se tournent et retournent jusqu'à ménager un espace confortable pour leur sommeil. Mais ce souvenir de la faune passée a peut-être disparu. Écoutons A. Revy :

" Cette tanière a tenu longtemps car elle est creusée en tournant autour d'une arête de rocher: elle est d'abord creusée en direction de l'ouest, puis elle tourne en direction du sud; et elle demeure tout le temps sèche même après beaucoup de pluie; depuis le temps d'autres animaux ont adopté ce logis mais jamais jusqu'au fond : ils ont recreusé après l'entrée sur la gauche. L'entrée fait environ 70 cm de large sur 60 cm de haut; la profondeur n'est pas facile à évaluer: 2,5 m à 3 m. Bien sûr, elle n'est pas intacte et le plafond s'est s'effrité; l'environnement est assez impressionnant, et le parcours périlleux.

Mon grand-père du temps où il travaillait comme bucheron pour Mr. Maître (avant la guerre de 14), en avais aperçu un - toujours depuis L'Orselle, mais plus haut. À l'époque, les cultures de Montgilbert descendaient sur la croupe de "Montsebon" en dessous "des Granges du Suet".

Un propriétaire s'était plaint à Mr. Maître que ses ouvriers lui mangeait ses poires (ils logeaient dans une cabane sur place). Un matin mon grand-père en se levant aperçut le voleur... et appela son patron pour lui montrer l'ours dans le poirier!"

Une battue en 1880

Mais auparavant... les Archives de la commune conservées à Chambéry, et aujourd'hui accessibles, nous livrent la mémoire d'une battue, en 1880.

Menée sous arrêté préfectoral, et sous la conduite d'un garde fédéral des Forêts, elle fut organisée dans le souci de la sécurité des participants : Tartarins s'abstenir!

Les intempéries avaient d'ailleurs retardé l'événement.

*Préfecture de la Savoie - 1ère division
Commune de Chamoux
Chasse exceptionnelle – Battue aux ours*

Nous Préfet de la Savoie

Vu la demande de M. le maire de Chamoux en date du 10 septembre courant tendant à obtenir l'autorisation de faire une battue dans la forêt communale de Chamoux pour la destruction des Ours.

Vu l'arrêté du 9 Pluviôse an V, la circulaire ministérielle du 9 juillet 1818, et l'article 29 de la loi sur la chasse.

Arrêtons :

Article 1er. Une battue est autorisée dans la forêt communale de Chamoux et au besoin dans celles environnantes pour la destruction des Ours. Elle aura lieu le jour qui sera fixé par l'agent forestier directeur.

Article 2. Cette battue sera dirigée par Monsieur l'agent forestier local qui se concertera préalablement avec Monsieur le conservateur des forêts, monsieur le commandant de la gendarmerie et Monsieur le maire de Chamoux.

Article 3. Les tireurs seront seul muni d'un fusil de chasse, et sous aucun prétexte il ne sera permis aux traqueurs de très d'être porteur d'armes a feu. Ne pourront prendre part à la battue que les chasseurs ayant une carte délivrée par l'agent forestier direct.

Article 4. Il est fait défense de chasser le gibier pendant cette battue dont il nous sera rendu compte.

Article 5. Expédition du présent arrêté sera transmise à M. le conservateur des forêts, à M. le commandant de la gendarmerie et à M. Monsieur le maire de la commune sus-désignée, chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Chambéry le 23 septembre 1880

Le préfet de la Savoie

* * *

J'ai l'honneur d'informer Monsieur le Maire de Chamoux que la battue à l'ours autorisée par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 1880 et qui n'a pu avoir lieu jusqu'à ce jour est fixée au samedi 4 décembre prochain.

J'ai fait des cartes dont devront être munis tous les porteurs de fusil de chasse en exécution de l'article 3 de l'arrêté précité.

Les traqueurs ne pourront pas être porteurs d'armes à feu.

Je prie Monsieur le Maire de vouloir bien les convoquer et de m'envoyer leurs noms.

Les tireurs seront postés dès six heures du matin au sommet de la montagne qui domine Chamoux.

Je préviens la gendarmerie de la Rochette. Les cartes seront envoyées au brigadier forestier [Genet] qui les distribuera aux tireurs suivant les indications de Monsieur le Maire, mais après s'être assuré que tous sont porteurs de fusils en bon état de manière à éviter toute chance d'accident.

Les traqueurs pourront mener des chiens.

St-Pierre d'Albigny, le 22 novembre 1880

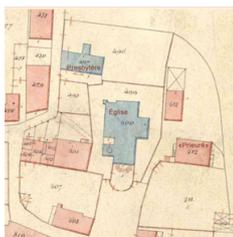
le garde fédéral des Forêts

Chatin

"Au sommet de la montagne qui domine Chamoux" dit le garde... Euh... quel sommet ? Celui du Mont Solliet? ou celui du Mont Fauge? Il y eut peut-être quelques quiproquos, dont les Archives n'ont pas gardé la trace!

"Petite histoire du Val Gelon et de la Rochette", J. et A. Dieufils (La Fontaine de Siloe éditeur)
Archives Départementales de Savoie, cote 238E dépôt 86

Recherche et Transcription A. Dh., avec l'aide d'A. Revy



L'ancien Cimetière de Chamoux (I)

Autrefois, les cimetières étaient généralement bâtis au plus près de l'église. Et l'église était souvent installée au cœur du village. Avec l'augmentation de la population (1510 habitants à Chamoux en 1856), la place est venue à manquer. Ce qui a posé bien des problèmes aux curés et aux conseils municipaux, nous le verrons ici, et dans le prochain Billet.

Par ailleurs, le souci principal de la paroisse, c'était l'embellissement de l'église (alors trop petite), au détriment du cimetière et de la sacristie qui désolaient les évêques lors de leurs visites; parmi les tombes, les allées offraient un raccourci commode d'une maison à l'autre, les animaux y divaguaient...

Visite pastorale de 1827 à Chamoux (27-4-1827)

Le cimetière que nous avons parcouru est assez étendu pour la population, mais il n'a pas une clôture canonique, le mur qui le sépare au couchant du jardin du curé a besoin d'être réparé, et nous apprenons que la Commune est en voie d'y pourvoir.

Nous avons été affligé aussi de voir **qu'au nord, il donne passage pour aller dans une habitation voisine** ; et nous engageons bien particulièrement M.M. les administrateurs à prendre les mesures les plus propres à enlever cette profanation en faisant des murs et une porte à chacun, l'un qui partirait depuis l'angle du cocher jusqu'à la maison et l'autre depuis le 1er angle du bras que forme la croix de l'Église, jusqu'au mur du jardin voisin.

Visite pastorale de 1833 à Chamoux (10-5-1833)

Le cimetière, qui n'avait pas une clôture canonique à l'époque de notre dernière visite, se trouve à peu près maintenant dans un état convenable ; nous recommandons au Rd Curé de réserver pour lui seul, et de fermer au moyen d'une serrure à poser, **le sentier qui la traverse encore actuellement pour arriver au presbytère**. Ce parti paraît pouvoir être pris sans inconvénient puisque la cure a une autre entrée qui peut servir pour tous les fidèles de la paroisse.

Visite pastorale de 1838 à Chamoux (10-5-1838)

Il devient indispensable de séparer du cimetière par le moyen d'un petit mur ou d'une palissade (...) le chemin qui sert d'avenue au presbytère ; nous recommandons et ordonnons au besoin au Conseil de fabrique de ne pas différer plus longtemps cette réparation.

N'ayant **pas trouvé de cimetière établi pour la sépulture des enfants morts sans baptême et des étrangers non catholiques**, nous recommandons au Conseil de fabrique de destiner à cet usage un emplacement situé près du clocher, qui a été séparé du cimetière depuis peu d'années.

Délibérations du Conseil de commune, nov. 1851

Un mur a été bâti au nord en 1851 pour la somme de 85,40 livres.

Visite pastorale de 1856 à Chamoux (29 mai 1856)

Les réparations qu'exigeait le cimetière ont été faites à la demande du Rd Curé par le Conseil de la Commune, ainsi que par **porte munie de loquet**. (sic)

Visite pastorale de 1872 à Chamoux (11-2-1872)

le cimetière est devenu beaucoup trop petit pour la population. Nous recommandons d'acheter un espace plus vaste, aussitôt que la Commune aura les ressources suffisantes, et de clore par un mur l'enceinte destinée aux enfants morts sans baptême.

Visite pastorale de 1878 à Chamoux (28-4-1878)

Cimetière : **insuffisant, non pourvu des divisions réglementaires, sans clôture convenable**, le cimetière réclame des améliorations indispensables sous tous les rapports, à moins que l'on ne songe à créer un cimetière neuf qui réponde à l'importance de la paroisse...



Enfin, en 1884, la commune créa un nouveau cimetière, avec la participation financière de la comtesse de Sonnaz... qui érigea une chapelle funéraire pour les siens au plein centre du champ de repos.

Mais certains à Chamoux ont encore le souvenir du 1er cimetière sous l'église, qui ne disparut complètement qu'avec les travaux d'aménagement de voirie vers 1950 : il cernait l'église au nord, et à l'est. (Les tombes de curés que l'on voit en façade sur des photos du début du siècle, avaient déjà disparu au moment des travaux du début des années 30).

Probable photo Marius Neyroud, 1931 : un simple chemin reliait la Place au bas de Chamoux et à l'école, frôlant le vieux cimetière... ici bien mal en point.

Remarque : nous recherchons des photos anciennes montrant près de l'église de Chamoux, l'ancien cimetière, et le jardin du presbytère.

Recherche d'archives A. Dh.



L'ancien Cimetière de Chamoux (II)

Autrefois, les cimetières étaient généralement bâtis au plus près de l'église. Et l'église était souvent installée au cœur du village.

Avec l'augmentation de la population (1510 habitants à Chamoux en 1856), la place est venue à manquer. Ce qui a posé bien des problèmes aux curés et aux conseils municipaux de Chamoux, jusqu'à l'ouverture du cimetière actuel dans les années 1880.

En 1850, le mur de soutènement derrière l'église, au nord, menaçait de s'effondrer... Qui allait payer les travaux ?

Les réparations n'étaient encore pas réglées... par la Commune, que le prêtre faisait des siennes !

En effet, le curé Bois (remarquable commanditaire des œuvres qui ornent l'église) décida de remédier à la surpopulation du cimetière par un... aménagement, plus que surprenant.

Le 2 juin 1850, dans une délibération du Conseil communal, " le Syndic propose de voter une dépense pour faire reconstruire le mur de soutènement du cimetière au midi du jardin de la Cure."

Objection d'un Conseiller qui "demande avant tout à ce que M. le Curé produise son compte de Fabrique pour que le Conseil puisse juger si les fonds de la Fabrique sont insuffisants : dans le cas où l'insuffisance des deniers sera démontrée, la dépense sera faite par la commune."

La Fabrique, c'était à peu près le Conseil paroissial, qui assistait le prêtre dans sa gestion de l'église ; c'est par exemple elle qui paiera les embellissements de l'église, sur l'impulsion du curé, et sous le contrôle de l'évêque, qui vérifie les comptes chaque année. Elle trouve essentiellement ses ressources dans les dons et legs (non négligeables) des paroissiens. Certains des Conseillers communaux font évidemment partie du Conseil de Fabrique.

Le 13 septembre, "il résulte du compte de ladite Fabrique exercice 1849 que les fonds de cette administration sont insuffisants" donc: "le Conseil délibère à l'unanimité de faire exécuter sans délai les réparations demandées",

En effet, "si l'on procédait à des enchères pour l'adjudication des travaux, il en résulterait des délais pendant lesquels il pourrait bien arriver qu'une partie du cimetière tombât dans le jardin de la cure"

17 novembre 1850 : le Conseil s'est mis d'accord avec l'entrepreneur Christille, puisque "la fabrique n'a pas les fonds nécessaires pour le paiement de la dépense, mais le conseil est d'avis unanime de faire ressortir que ce compte comprend des dépenses pour lesquelles le Conseil de Fabrique aurait dû se procurer avant tout le consentement du Conseil communal ; on veut parler de la dépense relative au mur qui clôt le sentier établi pour arriver au presbytère. Le Conseil communal blâme cet acte du Conseil de Fabrique qui s'est mal à propos arrogé le droit de diminuer la surface du cimetière qui est déjà trop petit pour la population de la commune.

Il passe sur cette dépense parce qu'elle est faite ; mais il déclare que s'il eût été consulté avant qu'elle se fit, il s'y serait opposé parce que qu'elle n'était pas nécessaire pour fermer le cimetière qui était déjà fermé par des râteaux ; et que du reste, au lieu de diminuer le sol du cimetière, il convient de l'agrandir."

Ce compte-rendu est intéressant : il montre que les limites étaient parfois bien floues entre les responsabilités de la Commune, et celles de la Paroisse. Et que le Conseil communal avait son mot à dire dans la gestion de la Fabrique. En 1850...

Ces remontrances déplurent-elles au curé Bois? La recherche de subsides fut-elle si brûlante ? Une idée malencontreuse lui vint dans l'hiver qui suivit :

le prêtre fit décaisser le tiers de la surface du cimetière, et céda la terre à des agriculteurs !

Le juge du mandement (nous dirions : du canton), prononce une ordonnance, signifiée par le sergent royal Fantin, qui met le Syndic en branle ;

le 24 février 1851, avec ses conseillers délégués il se transporte "d'abord sur le cimetière de cette commune où nous avons soigneusement fait recueillir tous les ossements et débris mis à découvert par le travail que M. le curé de cette paroisse y a fait exécuter pour baisser le niveau du cimetière".

"Nous nous sommes ensuite transporté sur divers champs où l'on nous a dit que la terre enlevée du cimetière avait été charriée. Nous avons examiné si cette terre contenait quelques ossements. Et de nos recherches il nous est résulté que l'on a mis tout le soin possible pour ne pas enlever d'ossements avec la terre, mais nous avons été convaincus par cette inspection que malgré les soins que l'on a pu et dû mettre pour séparer les ossements de la terre, il a été impossible de ne laisser aucun débris appartenant aux cadavres qui ont été inhumés dans cette même terre ; nous observons que ces débris sont tellement menus que l'on ne pourrait pas être sûr de les recueillir tous sans reprendre toute la terre à laquelle ils sont mélangés."

Le 13 avril 1851, la décision du Conseil communal tombe :

"Considérant que Révérend Charles-Amédée Bois recteur de cette commune a commis un acte blâmable sous tous rapports en se permettant sans autorisation légitime et régulière, dont il n'a d'ailleurs jamais justifié, de faire enlever une assez grande quantité de terre sur le cimetière, soit en moyenne environ 33 cm de profondeur sur à peu près le tiers de la superficie."

"Attendu que l'enlèvement et la vente et trafic qu'a fait de cette terre le Rd recteur de cette paroisse, a excité l'indignation générale dans cette commune ; et attendu le vœu ouvertement exprimé de la population qu'on restitue dans le lieu qui leur est consacré, les ossements de nos ancêtres."

"Attendu qu'il est constant d'ailleurs que les fosses n'ont pas la profondeur voulue par les règlements, notamment dans les endroits où la terre a été enlevée"

"Attendu que l'acte du Rd recteur a été un outrage public, la réparation doit aussi porter les marques de la publicité"

Au passage, le Conseil fustige "des particuliers qui ont été assez audacieux pour oser se servir de cette terre comme engrais" et poursuit :

"Par ces motifs,

Le Conseil délégué, sur l'avis du Conseil général manifesté individuellement, et pour se conformer au vœu de la population, détermine et statue, vue l'urgence,

1° que toute la terre qui a été enlevée du cimetière y sera restituée aux frais de qui il appartiendra, d'après décision du tribunal de première instance. Si le Rd recteur Bois venait à se refuser à l'invitation qu'on lui fait de se charger de ces frais,

2° que provisoirement, vu l'urgence, ces frais seront, en cas de refus du Rd recteur, avancés par la commune;

3° qu'il sera donné audit Rd recteur un délai de huit jours, après signification du présent, pour s'exécuter bénévolement."

(...)

Le curé s'exécuta-t-il ? Nous ne le savons pas (encore).

Mais ce n'était toujours pas fait 7 mois plus tard : le 20 novembre 1851, dans le projet de Budget communal 1852, on lit à la ligne 13 qu'il est prévu :

"prix à rembourser pour le transport de la terre que M. le Curé a fait enlever du Cimetière contre le gré du Conseil et que ce dernier a fait réintégrer : 100 livres

Étonnant, non ?

Remarque : nous recherchons des photos anciennes montrant près de l'église de Chamoux, l'ancien cimetière, et le jardin du presbytère.

Recherche d'archives A. Dh.

Le Grand Fossé près Ponthurin

Vers 1850, les villages près du Gelon avaient souvent bien du souci avec le débordement des ruisseaux, des fossés... et du Gelon : c'est que la pente est très faible dans cette basse vallée du Gelon, qui se jeta jusqu'au XIXe siècle dans le "delta" de l'Arc, encore plus capricieux et tumultueux...

Alors, si l'Arc débordait, il remontait dans le Gelon, si le Gelon débordait, il remontait dans les ruisseaux et les fossés, les terres étaient noyées... et les récoltes souffraient. Car les fossés à eux seuls ne pouvaient pas tout !

" L'an 1851 et le 28 du mois de Mai à Chamoux, dans le Bureau du secrétariat communal, le Conseil municipal s'est réuni en continuation de la session du printemps ouverte dans la séance du 14 Mai courant à laquelle tous les conseillers ont été convoqués par avis écrits distribués à domicile , quinze jours à l'avance suivant le prescrit des art.242 et 243 de la loi communale.

Sont présents, sous la présidence de M. Jean-Baptiste Plaisance syndic

Vernier Simon

Masset dit Tarin Jean

De Sonnaz Hypolithe

Petit Ambroise

Mamy Frédéric

Guyot Jean

Thomas François

Grollier Jean Jeandet Jean Baptiste

conseillers municipaux, assistés de M. Philibert Thomas secrétaire.

*L'ordre du jour appelle à discussion sur la proposition de pratiquer les travaux nécessaires pour **obtenir l'écoulement des eaux du Grand Fossé** près la chaussée de Ponturin.*

Il sera fait une opération de nivellement pour reconnaître si l'on peut donner écoulement aux eaux du Grand Fossé près Ponturin. Le sieur Thomas François géomètre est chargé des opérations à faire pour la délimitation et pour le nivellement.

(...)

*Cette proposition est appuyée par la raison que dans le lit actuel du Grand fossé, les eaux ne peuvent plus avoir d'écoulement parce qu'elles sont repoussées **par les eaux du Gellon qui remontent le canal aussitôt qu'elles sont plus grosses qu'à l'ordinaire.***

C'est encore là une conséquence du reflux occasionné par l'inondation de Chamousset : conséquence qui prive la commune de Chamoux d'une grande partie de son revenu et qui l'oblige à des dépenses pour atténuer l'effet du reflux des eaux."

Pour résoudre vraiment ce problème, il fallut le percement du tunnel sous Chamousset, et le détournement du Gelon vers l'Isère, plus en aval, pour gagner quelques mètres de pente, et plus de sécurité.

Remarque : on voit que l'orthographe des noms propres "Gelon", "Ponthurin" a varié depuis le milieu du XIXe siècle.

NB : nous recherchons toujours des photos anciennes de Marius Neyroud.

Recherche d'archives R.D., A. Dh.

... et si on reparlait de Marius ! Les facéties de Marius (2)

Nous avons déjà évoqué Marius Neyroud, ce photographe né et mort à Chamoux, qui fit toute sa carrière à Paris. Et quelle carrière ! *Nous voudrions d'abord rendre hommage à ses proches, qui nous ont ouvert son monde, et encouragés ensuite dans nos recherches.*

Justement, une découverte récente sera une belle occasion de finir l'année sur une note amusée et tendre.

Car Marius était manifestement capable d'humour, et même d'auto-dérision.

Voici un autoportrait en photographe « nature » :

Marius est déjà âgé (n'oublions pas que, rentré à Chamoux à 70 ans, il a poursuivi son activité professionnelle pour le village et ses proches pendant quelque 25 ans)

Il a emballé sa petite chambre photo de feuillages, l'a installée sur un pied : ainsi camouflée dans les pentes du Mont Fauge, elle aurait pu surprendre un oiseau, ou du gibier, grâce à l'usage d'un déclencheur.

Mais non ! Marius photographie en studio son petit chien, bien grassouillet, plus amateur de coussins que de parties de chasse probablement. Mais il est patient, ce compagnon, et attentif à son maître.

Marius aussi a dû oublier un peu les balades en montagne où il accompagnait les sorties touristiques de M. Joguet à la fin des années 20.

Marius sourit ; bien à l'abri, il s'amuse.



L'image est comme incrustée dans un décor à bandes très contrastées, très géométriques : le contraire d'un sous-bois chamoyard !

Marius joue et détourne les codes.

Et puis, il a préparé une deuxième chambre photo, celle qui prend vraiment la photo, et qui nous montre :

le photographe photographié.

(par le passé, à Paris, Marius avait déjà réalisé ainsi des autoportraits en action, grâce à ses deux chambres, mais avec plus de sobriété : ici, par sa mise en scène, il se moque gentiment de lui-même – et peut-être aussi de son chien, allez savoir !)

Vous pensiez que les corvées dataient du Moyen-Âge, et qu'elles avaient disparu avec la Révolution (après 1792 en Savoie?) Hem... nous aussi ! Les Délibérations du Conseil Communal de Chamoux nous détrompent. Lisez plutôt !

Rôle des corvées pour 1851

Sont présents sous la présidence de M. Jean Baptiste Plaisance Syndic,
M.M. De Sonnaz Hyppolithe, Vernier Simon, Petit Ambroise, Masset Jean dit Tarin, Mamy Joseph, Thiabaud François,
Thomas François,
Conseillers assistés de M. Philibert Thomas, Secrétaire.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de rapporter la délibération prise le vingt quatre novembre dernier et de voter un rôle de corvées dont l'exécution sera confiée à un assistant nommé à cette fin.

La proposition est ainsi formulée :

- Art.1. La délibération du 24 novembre dernier non encore revêtue d'approbation et portant qu'il sera fait un rôle de corvées dont les journées seront recouvrables en argent et non en nature, est rapportée et sera de nul effet.
- Art.2. Il sera dressé suivant le nouveau modèle dressé par les Bureaux d'Intendance un rôle des corvées, comprenant **deux cent cinquante six journées de voiture et neuf cents journées de manœuvre.**
- Art.3. Ces journées seront employées, savoir deux cents journées de voiture et six cents journées de manœuvre sur le **chemin de Villard-Léger à la Grande Route**, cinquante journées de voiture et cent cinquante journées de manœuvre sur le **chemin de Bourgneuf**, six journées de voiture et cent cinquante de manœuvre sur le **chemin tendant du Bettonnet.**
- Art.4. Les réparations à ces chemins consistent à ouvrir des fossés sur les endroits où il y a des sources ou des écoulements, faire des berceaux ou cassis, graveler et niveler.
- Art.5. Pour le gravelage on emploiera le gravier des ruisseaux qui devra être préalablement criblé lorsqu'il sera uniquement destiné à combler le vide des ornières, comme lorsqu'il devra être employé dans les endroits humides.
- Art.6. La journée de voiture est évaluée à quatre livres cinquante centimes et la journée de manœuvre à une livre et cinquante centimes.
- Art.7. **Tout corvéable sera admis à payer sa côte de corvées en argent**, mais sans rabais du quart.
- Art.8. Dans la première réquisition qui sera remise à chaque corvéable on devra énoncer le montant total de la cote de corvées, soit le nombre total des journées qui lui sont imposées.
- Art.9. Il sera nommé un assistant chargé de faire exécuter toutes les corvées portées au rôle. Cet assistant devra se conformer en tout et partant aux directions et aux prescriptions qu'il recevra du Syndic et du Conseil délégué. Il devra en tout temps informer le Syndic de l'état des chemins, signaler les réparations à y faire, indiquer le nombre d'ouvriers dont il aura besoin. Dans les journées de travail, il devra être sur le chantier dès le commencement de la journée, jusque au soleil couchant, c'est-à-dire jusque à la fin de la journée : il devra diriger les travaux, surveiller les travailleurs ; donner quittance à la fin de la journée aux corvéables qui se seront convenablement acquittés et la refuser à ceux qui n'auront pas assez travaillé : tenir le registre-journal en bonne règle, pour présenter tous les documents nécessaires aux fins du compte qu'il sera obligé de rendre, quand le rôle aura été exécuté ; l'assistant est également chargé de faire toutes les réquisitions et de les présenter au Syndic pour sa signature.
- Art.10. Le prix de chaque journée d'assistant est fixé à trois livres ; mais c'est sans aucune indemnité pour le temps vaqué ailleurs et autrement que les jours de corvées.

Sur l'art. 1^{er}, on a fait remarquer que **tous les chemins étant aujourd'hui dans un très mauvais état, il fallait une somme considérable pour en pouvoir donner la réparation à une entreprise et qu'il serait moins onéreux pour le cultivateur d'acquitter des journées de corvées en nature.**

Tous les autres articles jusque au dixième n'ont soulevé aucune discussion. Sur le dixième quelques conseillers voulaient ne payer l'assistant qu'à deux livres cinquante centimes ; mais la majorité a été en faveur de l'article 10.

L'ensemble de cette proposition a été voté à l'unanimité.

Et voilà comment Chamoux réglait alors – en partie - les problèmes de voirie ! Étonnant, non?

Depuis quelques mois, nous avons accès aux Archives du 19e s. de la Commune; nous en avons entrepris la transcription : que de surprises...

Plongeons quelques minutes dans le monde de l'absurde : l'incident évoqué ici doit tout au Préfet de l'époque !
Mais il a peut-être pesé lourd, quelques années plus tard, dans "l'Affaire des voutes"

Clochemerle-sur-Gelon, ou la question du presbytère après 1905

9 décembre 1905 : la Loi de séparation de l'Église et de l'État est votée.

Les communes deviennent propriétaires des immeubles de la paroisse ; la jouissance des églises reste aux fidèles et à leur curé, mais les presbytères deviennent un bien d'habitation communal « comme un autre », soumis à location. Au moment où on sépare les Biens de l'Église et de l'État, Préfets et Évêques sont invités à soutenir le point de vue de leur autorité supérieure, même s'ils se défendent d'être sectaires. Sur le terrain, ambiance...

À Chamoux, il fallut 18 mois pour régler la question de l'occupation du Presbytère, et revenir aux conditions financières d'abord énoncées ; mais au bout du compte, le Curé Gaden était en froid avec l'Administration, et... on en retrouve peut-être des traces dans le conflit de 1932...

Attention, c'est un peu long : les feuillets sont toujours un peu longs!

Projet de la Mairie pour la location du presbytère au curé (100 F/an)

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal - Séance du 10 février 1907

Le Conseil autorise en outre M. le Maire à traiter de gré à gré avec Monsieur Gaden, Curé, pour la location du presbytère au prix minimum de cent francs par an avec charge des impositions et des réparations ordinaires ; les réparations importantes restant seules à la charge de la Commune.

Comme la toiture est en médiocre état, la location au prix minimum ne pourra être consentie que pour cinq ans.

Refus du Préfet

Chambéry le 26 février 1907

Le préfet de la Savoie à Monsieur le maire de Chamoux

J'ai l'honneur de vous rappeler que le montant de la location doit être déterminé en prenant principalement pour base la valeur locative de cet immeuble. Or cette valeur locative d'après les renseignements qui m'ont été fournis par Monsieur le Directeur des Contributions directes, est de 200 Fr.

Je ne puis, dès lors, autoriser votre commune à louer le presbytère pour un prix très sensiblement inférieur à ce dernier chiffre.

Le curé Gaden au Maire (il n'a pas admis la Loi de 1905)

Après avoir consulté et mûrement réfléchi sur les propositions que me fait le Conseil municipal de Chamoux par votre intermédiaire, au sujet de la location de l'Église et du presbytère, voici la réponse que me dicte ma conscience, et qui me semblait être la plus conforme à l'intérêt de mes paroissiens.

Je ne puis louer le presbytère,

d'abord par ce que c'est contre l'intérêt de mes paroissiens. En effet cette location coûterait :

146,67 Fr. impôts et taxe vicinale,

plus un minimum de 100 francs de location,

plus les réparations ordinaires assez nombreuses dans un bâtiment grand et délabré, ce qui fait près de 400 Fr. par an.

Ensuite, et c'est la raison principale qui me fait refuser cette location, ce que ma conscience de prêtre et de chrétien s'y oppose formellement.

Passer ce bail, ce serait reconnaître la spoliation : ce serait pour moi une excommunication, suspense de tout pouvoir.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 24 mars 1907

Le Conseil

- à la suite de ces communications et de ce refus, dans l'intérêt de tous les habitants, considérant que la commune a toujours payé les grosses réparations de l'église et du presbytère : ainsi :

4003,55 francs à M. Guyot Jean pour le presbytère le 17 décembre 1844 ;

599,96 francs pour presbytère en 1871 ;

724,85 francs pour les cloches à Monsieur Paccard en 1838 ;

200 Fr. pour le clocher en 1872 ;

7897,47 francs pour église en 1877, 1878, 1879 ;
3621,25 francs pour l'église de 1882 à 1884 ;
1263 Fr. pour la toiture de l'église en 1899 et 1901.

- reconnaît que seule la commune est propriétaire de l'église et du presbytère, même suivant la loi de Moïse.
- demande à Monsieur le Préfet l'autorisation de **mettre aux enchères publiques** la location du presbytère en laissant à M. le Maire le droit de fixer la date de cette adjudication.

La mise à prix sera de cent francs, tous les frais seront à la charge de l'adjudicataire qui devra payer les impôts et les réparations locatives.

On comprend pourquoi la Commune pouvait se dire propriétaire des bâtiments : la Fabrique s'occupait de la gestion au quotidien (des membres du Conseil municipal en faisaient d'ailleurs partie à titre privé); mais les gros frais étaient couverts par la Commune, et ils étaient lourds.

Mais les enchères ne donnent pas de résultat !

Entre avril 1907 et février 1908, le Préfet réclame 3 fois le projet de bail.

Chambéry le 21 février 1908

Lettre de Rappel

Le Préfet de la Savoie a l'honneur de rappeler à Monsieur le maire de Chamoux que le bail qu'il a autorisé à passer ensuite de l'adjudication infructueuse pour la location du presbytère, suivant délibération municipale approuvée le 7 mai 1907 n'a pas encore été soumis à son approbation

Il le prie, en conséquence, de vouloir bien lui adresser, dans le plus bref délai, le bail donc il s'agit établi en triple exemplaire donc deux originaux sur timbre et une copie sur papier libre.

Le Préfet E. Moullé

et voilà que l'évêque pousse le curé Gaden à la rebellion !

St-Jean de Maurienne 27 octobre 1907

Monsieur l'archiprêtre,

Vous pouvez répondre à M. le Maire de Chamoux que le projet de bail du presbytère présenté par lui n'est pas acceptable.

Le presbytère de Chamoux étant la propriété de la fabrique, le Curé est chez lui et n'a aucun bail à passer pour continuer à y demeurer. Prendre à bail un bien qui vous appartient serait reconnaître à l'usurpateur un Droit qu'il n'a pas et consacrer une véritable spoliation bon

La loi ne fait pas le droit.

En conséquence, continuez à habiter le presbytère paisiblement. Attendez pour en sortir que la force vienne vous chasser. Sauvegardons les principes et notre honneur, laissant à chacun la responsabilité de ses actes à prendre et à garder.

Je suis avec respect et de dévouement votre très humble serviteur.

+ Adrien, Evêque

Que fait le Préfet ? Il menace le Conseil et le Maire !

Chambéry le 10 novembre 1907

Le Préfet de la Savoie à Monsieur le Maire de Chamoux

Vous me faites connaître que le curé de votre commune vient de refuser de louer le presbytère.

Dans ces conditions le Conseil municipal ayant décidé la mise en adjudication de cette location, par délibération du 24 mars 1907 approuvée le 7 mai (...), vous n'avez qu'à vous conformer à la décision municipale dans le plus bref délai.

Il vous appartiendra également de faire application, le cas échéant, des instructions relatives à l'expulsion du curé (Recueil administratif de 1907, pages 39 et 40)

Un retard dans l'application des mesures tendant à la location du presbytère exposerait la commune à se voir refuser toute subvention, notamment celle pour laquelle une demande est en instance au Ministère de l'Agriculture pour adduction d'eau, sans préjudice des mesures budgétaires prescrites par M. le Ministre de l'Instruction publique.

J'ai récemment fait obtenir à la Commune une subvention pour mobilier scolaire. Vous en recevez en même temps que l'avis. Mais tenez pour certain que cette subvention sera la dernière tant que la Commune n'aura pas rempli ses obligations en ce qui concerne l'application de la loi de séparation.

La Municipalité est bien obligée d'obtempérer !

Aucune entente à l'amiable n'ayant été possible ;

Considérant que toute subvention serait refusée à la commune de Chamoux si la Loi de séparation des églises et de l'État n'était respectée ;

Conformément à la délibération du Conseil municipal du 24 mars 1907 approuvée par Monsieur le Préfet le 7 mai 1907,

La location du presbytère de Chamoux, du jardin attenant au sud et de la pièce de terre attenante au nord aura lieu à la mairie de Chamoux le dimanche 1er décembre prochain à 2 heures du soir.

La mise à prix est de 100 Fr., tous impôts et frais à la charge du locataire ; la durée du bail est de neuf ans

L'adjudication aura lieu aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Entrée en jouissance le 1er janvier 1908 qui est la date du paiement annuel et d'avance du loyer

Chamoux 11 novembre 1907

Le Maire JF Mamy

Le temps passe encore : le Préfet tente une nouvelle menace, mais on voit que Chamoux n'était pas seule écartelée :

Chambéry le 2 juillet 1908

Le Préfet de la Savoie

À Monsieur le Maire de Chamoux

La question de la location du presbytère est encore pendante dans votre commune. Vous comprendrez, Monsieur le Maire, que cette situation ne saurait se prolonger sans rendre inévitable une sanction à bref délai.

Il n'est pas admissible qu'alors que la question est réglée à l'amiable dans presque toutes les communes des autres arrondissements, celles du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne soient les seules à ne tenir aucun compte des prescriptions légales.

Je vous prie, en conséquence, de convoquer immédiatement votre Conseil municipal et de l'inviter à prendre une délibération ferme sur la question aussi promptement que possible.(...)

Toutefois il est évident que le prix de location doit tenir compte partout des éléments suivants.

En premier lieu, des impôts que la commune paye pour l'immeuble et qui s'élèvent dans votre commune à 57,53 (...)

En second lieu, le prix de la location doit comprendre également l'assurance de l'immeuble payée par la commune.

En dehors de ces deux éléments, il en est un troisième donc vous aurez également à tenir compte. La commune a, comme propriétaire, les grosses réparations du presbytère à sa charge. Le prix de location devra donc comprendre outre la valeur des impôts et de l'assurance une somme suffisante pour faire face aux réparations éventuelles.(...)

Le préfet de la Savoie E. Moullé

Voilà qui était curieux : L'immeuble tombe en ruine ? Augmentez le loyer pour financer les travaux !!!

Mais une semaine plus tard, changement de ton :

Chambéry, le 8 juillet 1908

Le Préfet de la Savoie

À Monsieur le Maire de Chamoux

En réponse à votre lettre du 7 courant, relative à la location du presbytère, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte le prix de 100 francs pour le bail amiable que vous proposez de passer soit avec le curé, soit avec un tiers qui pourra sous-louer.

Je vous prie, en conséquence, de soumettre d'urgence à mon approbation la délibération que le Conseil municipal devra prendre dans ce sens et le bail que vous pourrez faire signer de suite.

Le Préfet Ernest Moullé

Enfin, le curé est resté dans le presbytère jusqu'à cette location des lieux par M. Tronchet, adjoint au Maire, qui se réserve de sous-louer.

Destination transparente ! Le tout pour les 100 Francs refusés par le Préfet 18 mois plus tôt.

... Et Jean-Baptiste Tronchet emporta la location... pour 100 F / an:

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 12 juillet 1908

M. le Président propose au Conseil de louer le presbytère à M. Tronchet Jean-Baptiste propriétaire demeurant à Chamoux pour une durée de neuf années avec dédit après chaque période triennale et moyennant un prix annuel de cent francs, la Commune restant chargée des impôts et des grosses réparations ainsi que de l'assurance contre l'incendie, les réparations locatives à la charge du preneur qui pourra sous-louer avec le consentement du Maire.

Et il demande au Conseil d'approuver le bail qu'il a passé avec M. Tronchet à la date de ce jour pour le prix et sous les conditions ci-dessus énoncées.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions du Maire et après lecture faite du bail déclare l'approuver de même.

Transcription Ch. L.

Et voilà comment on sème la tempête ! la crise de 1931 était peut-être bien en germe dès ce moment.

E.A., A.Dh.

À retrouver sur : <http://chamoux-sur-gelon.fr> > Patrimoine / Les Chamoyards / Archives municipales / Culte / 172

... Les Chamoyards se rebiffent !

17e siècle. Les Communaux, c'était le bien de la Communauté ! Par définition...

Pauvres comme riches pouvaient donc y accéder, faire paître leurs quelques bêtes, à une époque où beaucoup n'avaient pas de terres à eux, et où le seigneur appliquait des taxes sur beaucoup de celles qui ne lui appartenaient pas dans son fief...

Et puis, au 18e siècle, quand les villageois ont voulu racheter les droits seigneuriaux sur les terres qu'ils exploitaient en propre, il a bien fallu trouver l'argent : il a souvent fallu vendre au moins une partie des Communaux.

Tant pis pour les moins riches (qui ne pouvaient pas racheter des droits sur les terres... qu'ils n'avaient pas).

Mais il restait encore quelques communaux à Chamoux après la Révolution...

Vers 1850, la commune avait entrepris de gros travaux d'aménagement; elle avait donc bien besoin d'argent, et comptait sur la location (l'acensement) des communaux.

Une vente aux enchères fut donc organisée, le 25 avril 1851 : les communaux de la section de Chamoux, Berres et Montranger étaient divisés en 6 lots, mis à prix 10 livres annuelles chacun. Ce qui les mettait hors de portée de beaucoup de Chamoyards.

Mais ils se sont donné le mot !

Procès-verbal de désertion d'enchères

pour l'acensement des fonds communaux de la section de Chamoux, Berres et Montranger

"Un roulement de tambour fait au devant de la salle consulaire annonce que les enchères vont s'ouvrir pour l'acensement des fonds communaux cultifs.*

M. le syndic annonce à une grande foule qui s'est introduite dans la salle que les enchères sont ouvertes. (...)

Ce préliminaire rempli, une bougie est allumée, et le premier lot est exposé aux enchères sur la mise à prix de 10 livres.

Il n'est fait aucune offre, Mais des voix s'élèvent de toutes parts, soit dans la salle, soit extérieurement pour dire que personne ne misera. On demande que les fonds communaux soient divisés entre tous les "faisant feu" qui en jouiraient moyennant le paiement d'une rétribution qui sera déterminée par le conseil: par ce moyen tout les habitants profiteront des communaux ; les pauvres en pourraient avoir et en auraient autant que les riches.

M. le syndic fait observer alors que les enchères pour le bail ont été autorisées par le Bureau de M. l'Intendant général, sur délibération du Conseil municipal, et qu'il n'appartient pas au conseil délégué de changer en rien les déterminations prises. Il propose ensuite de continuer la mise ; mais aucune offre n'est faite sur le premier lot.

Même refus de miser pour le 2e lot :

M. le syndic fait exposer aux enchères le second lot sur la mise à prix de 10 livres ; le même refus de miser se réitère et aucune offre n'est faite sur le deuxième lot."

Puis un particulier se lance, et enlève le 3e et le 4e lot pour la surenchère minimum... puisque personne ne suit.

Les 5e et 6e lot restent de nouveau sans preneur :

"Le cinquième lot est exposé aux enchères sur la mise à prix de 10 livres ; les bougies allumées s'éteignent sans surenchères ; la salle est bientôt déserte et l'on continue à dire qu'on ne misera pas.

M. le syndic fait encore mettre aux enchères le sixième lot ; mais toujours infructueusement.

Enfin la salle se trouvant presque entièrement vide et les assistants continuant à dire qu'ils ne veulent pas miser, M. le syndic déclare les enchères désertes."

Que faire ? Le Conseil communal a bien réfléchi, puis il a cédé :

Le 6 octobre 1851," devant le conseil communal convoqué extraordinairement, Monsieur le Syndic fait donner lecture du procès-verbal de désertion d'enchères du 25 août dernier, et du recours signé par plus de 150 individus, demandant le partage des fonds communaux cultifs appartenant à la section de Chamoux, Berres et Montranger."

Toutes les familles résidant à Chamoux, Berres, Montranger et La Croix depuis plus de 10 ans, même non propriétaires, auront droit à un lot, pour 20 ans, selon le nombre de leurs membres, contre redevance.

Et voilà comment les Chamoyards défendaient (un peu) une égalité venue du fond des âges !

* Cultif : de bonne qualité pour la culture

...Et depuis quelques mois, nous avons accès aux Archives du XIXe siècle de la Commune: nous en avons entrepris la transcription : que de surprises...

... Chamoux, les pieds dans la boue !

1852... Cette année-là fut bien pénible dans notre région : il a plu tant et plus... ça coulait partout. Et à cause des digues toutes récentes qui avaient ceinturé les deux grandes rivières, le Gellon débordant, qui s'était longtemps jeté dans l'Arc, s'écoulait très mal, les eaux refluaient, la plaine de Chamoux était sous l'eau. Évidemment, les fièvres prospéraient...

Réunion du Conseil communal du 30 novembre 1852

Dégrèvement d'impôts

La proposition à l'ordre du jour est le dégrèvement des contributions pour l'année courante sur tous les fonds dont les productions ont été anéanties ou considérablement diminuées et détériorées par les eaux.

Il résulte de l'exposé fait par M. le Comte de Sonnaz, auteur de cette proposition :

"il est du reste notoire que tous les fonds qui constituent la partie la plus basse du bassin de la vallée dans cette commune ont été presque toute l'année couverts, que l'inondation ne s'est pas arrêtée à la partie de ces fonds que l'on appelle marais parce qu'ils produisent de la blache ou du foin de cheval, mais qu'elle a pénétré bien avant dans les terres cultivées et a causé la perte d'une grande quantité de récoltes, notamment de maïs et de haricots. Beaucoup de marais n'ont pas encore pu être fauchés par ce qu'ils ont été sous l'eau depuis le commencement de juin.*

Beaucoup de foins ont été fauchés dans les mois d'août et de septembre, mais surpris ensuite par les débordements des eaux du Gellon ils ont été entraînés vers la rivière et par conséquent perdus sans ressources.

*Depuis 1841, époque malheureuse pour cette vallée par l'engorgement que les eaux d'Arc ont produit au tournant de la butte de Chamouset, dont le résultat a été le reflux forcé des eaux du Gellon**, jamais la plaine de Chamoux n'avait encore supporté des pertes aussi considérables et aussi générales que cette année.*

Cette augmentation des calamités qui affligent les malheureux propriétaires de cette vallée tient à deux causes,

- une qui n'est qu'accidentelle, ce sont les pluies abondantes et incessantes qui sont tombées cette année ; mais cette cause n'aurait pu produire dans cette vallée plus de mal que dans beaucoup d'autres localités dont les conditions sont à peu près les mêmes, sans la seconde cause que l'on peut à juste titre regarder comme la cause principale, c'est-à-dire le trop plein du lit du Gellon.

- le reflux des eaux qui n'a pas cessé depuis 1841 a occasionné l'obstruction du lit du Gellon qui est actuellement si plein que trois heures d'une pluie un peu forte dans la vallée produisent assez d'eau pour le faire déborder sur toute la ligne ; aussi les marais ne se dessèchent plus et les prairies qui produisaient avant 1841 du très bon foin de cheval ne produisent plus aujourd'hui que quelques plantes grêles qui ne sont ni foin ni blache.

Il est à noter qu'avant 1841 il était très rare de voir déborder les eaux du Gellon et quand elles débordaient elles n'envahissaient pas la vingtième partie des fonds qu'elles couvrent actuellement et qu'elles rendent improductifs.

Il est certainement déplorable pour cette vallée que l'endiguement d'Arc ait produit de ces tristes résultats.

Si la position qu'on en a donnée aux digues eût été une condition essentielle du bien général, les habitants de la vallée seraient peut-être moins fondés à se plaindre ; mais quand il est certain que l'endiguement porté à 2 ou 300 m plus au nord, tout en laissant couler à leur aise les eaux de la vallée de la Rochette, aurait eu pour celles de la Maurienne et de la Tarentaise le même résultat qu'il a actuellement, la résignation n'est plus possible et les Malheureux qui sont victimes de cette combinaison malencontreuse n'ont-ils pas de droit de croire que leur mécontentement est légitime ?"

Après cet exposé le conseil communal,

- attendu que tous les fonds mappés marais ont été inondés pendant toute l'année ; que dans ceux de ces fonds qui ont été réduits en culture, les récoltes ont péri à cause de l'eau ; que dans ceux qui sont encore prairies, une partie de la récolte a été emportée et noyée, que le reste a pourri sur place ;*
- attendu que toutes ces pertes ont pour cause un vice dans la direction donnée aux digues d'Arc ;*
- attendu que ces pertes atteignent un chiffre qui n'est pas moindre de 15 000 livres,*

le Conseil communal

recourt pour obtenir le dégrèvement des contributions pour tous les fonds restés improductifs par suite de l'inondation, demandant en outre une part dans les subsides de la Province

Le problème de l'évacuation des eaux du Gelon ne concernant pas que Chamoux, il fut finalement décidé par Turin de réorganiser le bas de son cours : entre 3 projets, la solution du canal sous Chamousset fut retenue, malgré la fragilité des terrains de moraine de la colline : le niveau de l'embouchure fut ainsi fortement abaissé, et le drainage put trouver son efficacité. Mais ceci est une autre histoire!

* Blache : Herbe de marais ou laïche de la famille des carex à la tige de section triangulaire et aux feuilles coupantes. Fauchée verte et séchée à l'ombre, cette plante est encore parfois utilisée pour pailler les chaises et dans l'alimentation du bétail. Autrefois, elle était appréciée comme litière, et comme fourrage.

** Gellon : c'est ainsi que l'on écrivait vers 1850.

A.Dh.

Source : Délibérations du Conseil communal 1852 - À retrouver bientôt sur : <http://chamoux-sur-gelon.fr> > Patrimoine

...Et depuis quelques mois, nous avons accès aux Archives du XIXe siècle de la Commune: nous en avons entrepris la transcription : que de surprises...

Clochemerle à Chamoux, ou : le retour du curé... 1852

Nous avons déjà rencontré ce prêtre de Chamoux qui avait vendu la terre du cimetière pour faire de la place, au grand dam de la municipalité, et de bon nombre de paroissiens... (Chroniques de septembre et octobre 2016). Le Budget communal s'était alors trouvé alourdi des frais de remise en état (en principe à la charge du presbytère...)

L'atmosphère en était restée bien froide au village, et lorsque le curé s'absenta quelque temps, on crut qu'il ne reviendrait pas. Mais si !

Délibération du Conseil relative à M. le Curé du 13 juin 1852

M. le Syndic fait le rapport ci après :

« MM., j'ai à vous faire connaître les circonstances des faits qui se sont passés dans ce Bourg à l'occasion du retour de M. le Curé.

Loin de moi tout idée de tracasserie et de vengeance ; mais je dois faire respecter l'autorité qui m'est confiée ; et quand, par prudence et par esprit de conciliation, je n'ai pas fait cesser immédiatement une manifestation qui prenait à peu près le caractère d'une bravade je dois au moins protester contre ce qu'il y a d'inconvenant dans la conduite du Recteur de cette Paroisse, qui au lieu de chercher à rapprocher et concilier les deux partis qui se sont formés, un pour lui, un contre lui dans la Commune, permet et encourage des actes qui tendent à aigrir ces deux partis l'un contre l'autre en donnant l'exemple du mépris de l'Autorité communale.

Vous savez que le soir du retour de M. le Recteur, quelques personnes qui s'intitulent pieuses mais qui devraient plutôt se dire passionnées ont dressé un petit échafaudage devant le Presbytère tout près du lieu où l'enlèvement de la terre du cimetière a eu lieu, et que vers les neuf heures du soir elles ont illuminé cet échafaudage en chantant et dansant. Lors même qu'il ne serait pas notoire que cette manifestation avait tout le caractère d'une bravade, il n'est nullement douteux qu'il était convenable pour le Recteur ne pas laisser faire, dans la crainte qu'elle ne fût prise pour une provocation. Mais le Recteur n'a pas eu cette crainte et loin de s'opposer à cette manifestation, il l'a certainement approuvée s'il ne l'a pas commandée. Car je sais d'une manière positive que les chandelles des illuminations étaient des restes de chandelles ayant auparavant servi dans l'église ; c'est par conséquent le Presbytère que les a fournies.

Vous avez entendu pendant la durée de cette illumination des détonations d'armes à feu ; eh bien pourtant j'avais formellement refusé la permission que l'on avait demandée trois fois dans la journée pour tirer les pétards. On ne l'ignorait pas au Presbytère, et pourtant c'est du Presbytère même que sont partis les coups de feu.

Pour moi je considère que le Recteur a dans cette circonstance tenu une conduite tout opposée à celle que lui prescrivaient et les devoirs de son ministère, et la prudence que lui commandaient les circonstances dans lesquelles il se trouve. »

[6 conseillers] expliquent que dans leur conscience ils ont cru que M. le Curé n'allait pas revenir dans cette paroisse et que son changement serait déterminé par la raison bien appréciée de l'Autorité Ecclésiastique, que M. le Curé se trouverait déplacé d'une commune où une bonne partie de la population lui a retiré sa confiance.

[6 autres conseillers], croient M. le Curé capable de bien faire son service et ils croient que le plus grand nombre des paroissiens aimeraient à le conserver

La discussion fait ressortir qu'il est bien probable qu'un changement de Pasteur serait avantageux pour la Commune, parce qu'il paraît hors de doute qu'avec un nouveau pasteur les partis n'auraient plus de raison d'exister.

Sur quoi le Conseil Communal prenant en considération d'un côté la vérité des faits exposés, de l'autre côté les paroles tendant à la conciliation que M. le Curé a prononcées à la messe ce matin dans une courte allocution.

délibère

que le rapport de M. le Syndic sera transmis à Monsieur l'Évêque par la voie de M. l'Intendant.

Ah ! Si les murs pouvaient parler !

A.Dh.

Source : Délibérations du Conseil communal 1852 - À retrouver sur : <http://chamoux-sur-gelon.fr> > Patrimoine > Archives municipales

Pourquoi, en 1853, Chamoux désapprouvait la route de Bourgneuf à la Rochette

Aujourd'hui, nous utilisons tout naturellement la route de Bourgneuf à Pontcharra, oubliant qu'elle fut créée jusqu'à La Rochette sur la digue du nouveau Gellon (on écrivait alors : Gellon). Et pourtant ! elle fut d'abord très décriée par les Chamoyards, qui voyaient le trafic de leur route au pied des monts s'éloigner... et en plus, il fallait en payer les frais !

Délibération du Conseil relative aux travaux du Gellon du 17 décembre 1853

Le 17 décembre 1853, le Conseil communal réuni autour de son Syndic, le Comte Hipolytte de Sonnaz, s'inquiète et proteste, d'autant que l'on n'a guère pu se faire entendre lors d'une réunion des Délégués des Communes de la vallée le 2 octobre : *"Les motifs développés n'ont pu être consignés au procès-verbal de la séance déjà assez long, qui du reste n'a pas pu s'établir d'une manière régulière et générale, attendu le grand nombre de personnes qui y prenaient part simultanément et sans attendre leur tour de parler"*. Hum !!!

Or :

"L'expérience séculaire démontre que les produits que les communes de la vallée peuvent livrer au commerce s'écoulent par la Maurienne et par la Haute-Savoie pour, de cette dernière, aller en partie dans la Tarentaise et le Genevois. La vallée du Gellon exporte très peu sur les marchés de la Province de Savoie propre"

De plus, *"le chemin de fer Victor-Emmanuel passant à Bourgneuf ou à Chamousset au débouché oriental de la vallée, favorisera considérablement cette exportation."*

À cette époque, la route vers Pontcharra n'est pas encore aménagée :

"La supposition que la route projetée sera continuée jusqu'à Pontcharraz, que le libre-échange vers lequel tend le Gouvernement, abaissera les barrières des Douanes avec la France, ne fera pas changer de direction à l'exportation, en ce qu'elle sera toujours plus économique de temps et de frais en se faisant par le chemin de fer qui se bifurquera probablement à Montmeillan sur Grenoble par la vallée d'Isère."

Conclusion : la nouvelle route projetée le long du nouveau Gellon *"devient d'une utilité évidente pour la vallée mais cette utilité est proportionnelle à la distance de chaque commune par rapport à la station de chemin de fer ou à la jonction des routes à Chamousset au pont Royal."*

En conséquence, *"les communes de la Rochette, Arvillard, la Croix, Rotherens, Villard-Sallet, la Trinité, Villard Léger, placées dans un cul-de-sac, ne pouvant exporter leurs produits en France où ils sont en général à meilleur marché, et qui le plus souvent en fournissent au lieu d'en recevoir, ne pouvant communiquer avec Montmeillan que par une route qui serpente difficilement pour traverser une colline assez élevée, ont un intérêt majeur à pouvoir exporter leurs vins et autres denrées par une route aboutissant sans accident de terrain, sans montée ni descente, au chemin de fer à Bourgneuf ou Chamousset. C'est là une condition d'existence pour ces communes."*

Mais pas Chamoux ! *"la Route projetée lui est inutile et ne lui apporte aucune économie dans l'entretien des deux routes qui, de Chamoux, aboutissent l'une à Bourgneuf, l'autre au pont d'Aiton"*.

Résultat, *"Chamoux qui se trouvera distant de plus d'1 km de la nouvelle route coordonnée avec la canalisation du Gellon, perdra totalement le passage et le roulage qu'il a actuellement, et tombera dans un isolement complet"*

Et ce n'est pas tout : *"D'après le tracé, la route devrait suivre la rive gauche du Gellon et deviendra une digue pour les fonds placés sur cette rive, tandis que les eaux de cette petite rivière corroderont et morcelleront toujours les terrains situés sur la rive droite ; et les propriétaires riverains subiront ainsi un accroissement d'impôt pour se garantir contre les corrosions"*

En outre *"la position de la route sur la rive gauche nécessitera des dépenses de la part de la commune de Chamoux pour la construction de ponts à divers intervalles, afin de pouvoir cultiver les terrains de cette commune que le tracé jettera sur la rive gauche. Ces circonstances qui sont des avantages pour les communes de la rive gauche sont des sources de perte et de dépenses pour les communes de la rive droite."*

Il est en conséquence juste et équitable d'entrer en ligne de compte ces désavantages pour la commune de Chamoux, par une diminution en sa faveur dans sa quote de concours pour le [consortium]."

Et l'on ajoute que les grands travaux du Gouvernement sarde, *"œuvre indispensable pour la salubrité et l'amélioration des terrains"*, sont en passe d'atteindre *"le but proposé pour toutes les communes sauf pour la commune de Chamoux où il se présente une malheureuse exception."*

En effet, tous les terrains situés au levant du chemin de Chamoux à Bourgneuf, et compris au nord du chemin tendant de Chamoux à la Croix d'Aigubelle soit jusqu'à la Chaumaz, formant les deux cinquièmes des terrains à assainir, ne profiteront en rien de la canalisation du Gellon : ils resteront inondés et malsains, à moins qu'il ne soit établi [un canal sud-nord]."

Dernière pique en conclusion :

"Le Conseil ne peut se dispenser de rappeler ici que l'insalubrité de la vallée est due aux opérations mal dirigées du diguement d'Arc et d'Isère, et que par ce fait, le pays est en droit d'espérer avec toute confiance que le Gouvernement interviendra pour une forte partie de la dépense destinée à réparer tant de maux causés par l'inondation."

A.Dh..

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°12 – septembre 2017

Les Archives ont ouvert leurs portes virtuelles: les Départementales de Savoie, la Bibliothèque Nationale de France proposent une quantité sidérante de trésors... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises... d'autant que la Mairie a obtenu l'accès à ses Archives anciennes, conservées aux ADS.

...Et depuis quelques mois, nous avons accès aux Archives du XIXe siècle de la Commune: nous en avons entrepris la transcription : que de surprises...

Ah! les braves gens ! ou : il n'y a pas de fainéant à Chamoux

Promis - juré, je ne le fais pas exprès : j'avais préparé ce Billet en juillet !

Délibération du Conseil communal de septembre 1832

L'an 1832 et le 16 du mois de septembre, les Syndic et Conseil de la commune de Chamoux dûment assemblés sous la présidence de Monsieur l'avocat Benoît Reymond, Juge de ce mandement, aux personnes de Messieurs Pierre Finas Syndic, Jean-Marie Grollier, Jean-Baptiste Thomas, Pierre Neyroud et Ambroise Petit, conseillers ; le sieur Joseph Chiesaz Deglise, absent.

Monsieur le juge aurait observé qu'il est chargé par lettre de Monsieur l'avocat provincial du 26 août dernier, de faire exécuter ce qui est prescrit par le paragraphe 3, chapitre 6 du Règlement de la Savoie.

Il aurait en conséquence invité le conseil de lui déclarer s'il y a dans cette commune des personnes qui sont sans biens, et de ceux qui n'en aient que peu et, étant propres au travail, ne s'y appliquent pas ; surtout s'ils fréquentent les jeux et les cabarets.

Afin, s'il y a en a, d'employer à leur égard ce qui est prescrit par le dit paragraphe.

*Chaque membre du conseil consulté particulièrement à ce sujet, et ensuite en total, déclarant connaître tous les individus de cette commune, **ont déclaré qu'il n'y avait personne dans le cas énoncé au paragraphe 3, chapitre 6 dudit Règlement.***

*P. Finas Ambroise Petit Thomas Jean Grollier Pierre Neyroud
 Reymond Simon Mollot*

La Délibération ne précise malheureusement pas le sort réservé aux pauvres *pas-bien-courageux* ; ni si les rentiers aisés pouvaient quant à eux fréquenter jeux et cabaret sans problème !

...Et depuis quelques mois, nous avons accès aux Archives du XIXe siècle de la Commune: nous en avons entrepris la transcription : que de surprises...

De la peine à la pub'

Délibération du Conseil communal de février 1815

L'an dix huit cent quinze et trois février, par devant moi, Simon Mollot, notaire royal et secrétaire de la commune de Chamoux soussigné, ont comparu les Syndic et Conseil d'icelle aux personnes : de Monsieur le Baron Joseph Graffion, Syndic ; Messieurs Nicolas Christophe Delaconnay, François Deglapigny, Pierre Jeandet et Jacques Chiesaz Déglise, conseillers.

Monsieur le syndic observe que de temps immémorial les édits, manifestes, affiches n'ont jamais été apposés sur les murs mais sur la place publique au devant de l'église, savoir : avant 1792 à un pilori seigneurial à côté d'une tour du château visant sur la place,

et que dès lors ne subsistant plus, tantôt à un arbre et successivement à une croix existant sur la place faute de pouvoir les placer ailleurs, ce qui est une indécence relativement au signe de notre rédemption qu'il convient de faire regret.

Que pour y parvenir, il propose de faire planter sur la place un morceau de bois ou poteau d'une hauteur de huit pieds outre les fondations d'une grosseur suffisante, auquel l'on adaptera une planche suffisante pour y appliquer les affiches avec un recouvrement pour les garantir autant que possible de la pluie, et retour vernissé.

Le conseil considérant que le projet proposé par Monsieur le Syndic devient indispensable et qu'il est de la plus grande urgence de le mettre de suite à exécution, l'adopte à l'unanimité et à l'honneur de supplier monsieur l'Intendant d'autoriser monsieur le syndic de faire exécuter le tout à économie et que d'après le détail circonstancié de la dépense, il lui plaira décerner mandat à cette concurrence sur le percepteur à prendre sur les fonds de la commune.

*J. Graffion de Chamoux
Jeandet*

*Delaconnay Dufoug
Simon Mollot, notaire*

Nb : on ne possède pratiquement aucun indice sur l'emplacement à Chamoux des *fourches patibulaires* ; elles étaient pourtant renouvelées encore au début du 18^e siècle, au moins sur la question du droit seigneurial.

Mais on dressait en principe ces tristes instruments à l'extérieur des villages.

Ici : *Pilori seigneurial* (avant 1792) sur la place publique au devant de l'église à côté d'une tour du château visant sur la place.

Intéressante évolution : d'abord, ce pilori fut destiné à exposer au public les fautifs condamnés, pour les humilier; puis il était devenu un support de communication, plus convivial, parfois même très désinvolte...

E.A..

1815... des armées dans tous les sens. Sale temps pour Chamoux.

Non, 1815 ne fut pas une année tranquille pour les Savoyards ! À Chamoux, on s'était accommodé de l'annexion de la Savoie à la France, même si les Révolutionnaires les plus ardents avaient reproché leur tiédeur aux habitants à plusieurs reprises; Napoléon avait succédé à la période révolutionnaire sans vagues, on était restés Français. Mais sa 1^{ère} défaite, puis son retour de l'île d'Elbe "pour Cent jours", et sa 2^{ème} défaite ont pesé lourd sur le quotidien des paysans et des notables, ponctionnés par toutes les armées de passage. Lisez plutôt !

Napoléon 1er, une première fois vaincu en avril 1814, est revenu au pouvoir (pour « cent jours ») au printemps 1815 : en juin, son «Armée des Alpes» remonte jusqu'à St-Jean de Maurienne, bientôt repoussée par l'armée austro-sarde de 40000 hommes qui contre-attaque par le Valais, la Tarentaise... et la Maurienne. Napoléon a été battu à Waterloo le 18.

Le 3 juillet 1815, les Autrichiens (alliés au Roi de Piémont-Sardaigne) sont à Chambéry : les Sardes occupent le Dauphiné et les Autrichiens la Savoie, à nouveau soumise à une occupation bien plus brutale qu'en 1814.

Le second traité de Paris du 20 novembre 1815 marque le retour à la paix. La Savoie réunifiée réintègre les possessions de la Maison de Savoie après plus de 22 ans de régime français. Les Autrichiens évacuent le pays et les troupes sardes entrent à Chambéry le 16 décembre 1815 ; place à la réorganisation.

Mais les villages comptent les dégâts.

- 17 juin 1815 : les troupes françaises.

Réquisition par le syndic d'Aiguebelle de cent quintaux de froment, cent quintaux de foin et six quintaux de viande pour les troupes françaises qui occupent ce pays. Et comme les paysans ont d'abord fourni leurs stocks de moindre qualité, Monsieur le commandant sera prié de faire faire la visite dans les greniers à foin des habitants qui en ont de meilleure qualité pour faire choisir celui qui convient le mieux.

- 2 juillet : les troupes de Piémont-Sardaigne

Fourniture de vivres pour l'entretien des troupes desdites Majestés [sardes] à répartir entre les communes du Mandement de Chamoux selon leurs productions :

Chamoux doit fournir 12 quintaux de viande, 30 quintaux de froment, 4 quintaux de légumes, 250 quintaux de foin pour les chevaux.

- 4 juillet : les armées autrichiennes

Dans le même temps, les Chamoyards dressent le constat des dommages causés à quelques habitants de cette commune par les armées autrichiennes lors de leur passage.

- 9 septembre : les troupes de Piémont-Sardaigne

Sur ordre de l'intendant général du duché de Savoie, le Conseil de Chamoux désigne 10 jeunes gens (plus 2 remplaçants) pour être incorporés sous peine de dix ans de chaîne et d'une amende de vingt cinq écus d'or pour la famille "en cas de rénitence"

Et ce n'est pas tout :

13 septembre : toujours les troupes de Piémont-Sardaigne

Les villages se plaignent « occasion des transports militaires et fournitures des armées [sardes] auxquels ils ont été répartis par ce chef lieu, d'après les ordres qu'ils en avaient reçus. ».

Pis : les villages, les mandements, les vallées se disputent pour laisser le maximum de charges aux autres.

Et encore : les cadres envoyés par Turin font la loi, avec parfois de lourds abus (Chamoux dépose plainte contre un Commissaire des guerres : il faut dire qu'il ne reste presque plus de voitures au village ; à force de leur faire faire des marches forcées jusqu'en Italie, il n'y a plus que 24 chevaux sur la commune, dont treize qui sont déjà totalement hors de service par suite des mauvais traitements ; sur les 11 restants, 7 n'ont jamais été réquisitionnés pour leur grand âge... auquel s'ajoute plusieurs fois celui de leur propriétaire : percepteur, notaire, pourtant bien obligés de se déplacer).

Bref... en décembre, entre les armées françaises, autrichiennes, et celles de Piémont-Sardaigne, les Chamoyards n'en peuvent plus.

Comment les paysans auraient-ils pu se réjouir du retour d'un pouvoir qui n'avait rien compris à l'évolution sociale de ce quart de siècle, et prétendait revenir aux rigueurs d'une monarchie absolue ? Il y avait ceux qui avaient perdu leur cheval, leur charrette (biens rares) sur les routes du Mont-Cenis où ils avaient été eux-mêmes réquisitionnés, ceux qui n'avaient plus de foin, de viande, de légumes, à l'entrée de l'hiver ; ceux dont le jeune fils partait militaire on ne savait où... et tous ceux qui avaient été humiliés, révoltés par les représentants du Pouvoir de Turin qui se méfiait des Savoyards. Heureusement pour la Savoie, le Roi suivant devait se montrer plus... ouvert !

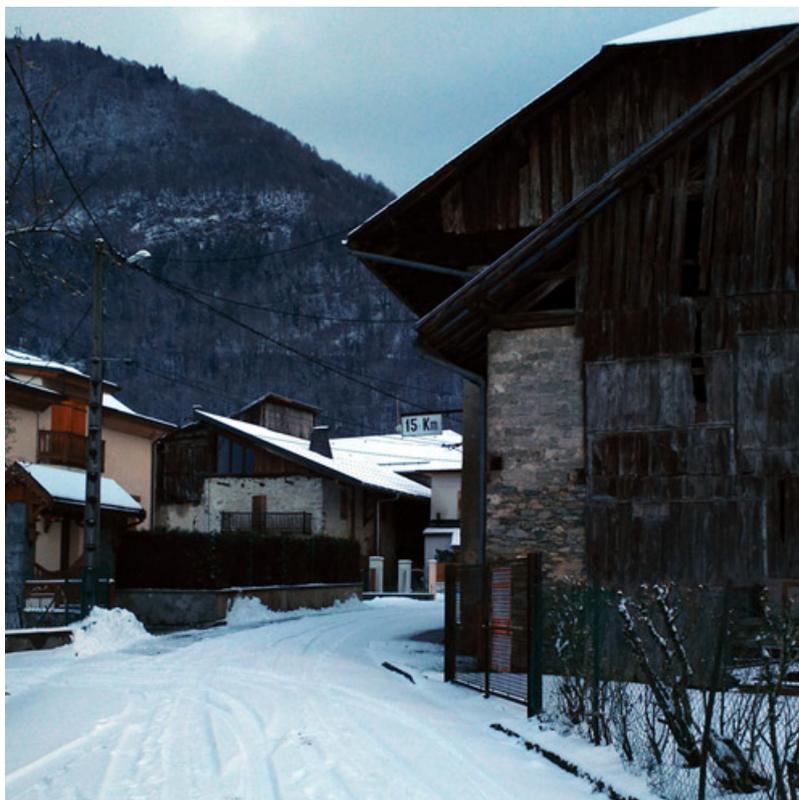
E.A., A.Dh.

...Et depuis quelques mois, nous avons accès aux Archives du XIXe siècle de la Commune: nous en avons entrepris la transcription : que de surprises...

Limitation de la vitesse dans les agglomérations

Non, non, nous n'allons pas parler de la limitation annoncée à 80 km/h ! Mais du régime de circulation à Chamoux en 1927.

Avez-vous déjà remarqué ce curieux petit panneau rue de la Pompe, sur la 1ère maison à droite, quand on arrive de la plaine ? **15 km.** De quoi s'agit-il ?



Nous ne pouvons rien affirmer, mais enfin... nous avons de bonnes chance de trouver l'explication dans l'arrêté municipal ci-dessous :

Nous, Maire de Chamoux, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la Loi du 5 avril 1884, article 98,

Vu les Lois et Règlements en vigueur,

Considérant l'importance de la circulation et notamment celle des véhicules automobiles, et la nécessité d'en limiter la vitesse dans les agglomérations pour éviter les accidents,

Arrêtons

Art. 1- il est interdit à tout véhicule de circuler à plus de vingt km à l'heure dans les agglomérations de la commune (Bourg et hameaux). Cette vitesse est réduite à 15 km pour les poids-lourds.

Art. 2- le garde champêtre et la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Chamoux le 24 novembre 1927.

Le maire Jandet

Il faut dire qu'à l'époque, la circulation passait encore par la rue de la Pompe: la route large actuelle qui monte vers le Bourg n'était pas encore ouverte... Aussi, les cours des maisons entre les 2 voies, ouvrent-elles toutes vers l'Est. Et même auparavant, jusqu'au milieu du XIXe siècle, au delà de la rue de la Pompe, le chemin se perdait dans les champs.

Mais ça, c'est une autre histoire, pour un autre Billet bien sûr.

Recherche et transcription A.Dh

À retrouver sur : <http://chamoux-sur-gelon.fr> > Patrimoine > (Archives municipales, Arrêtés 1862-1933)

nb : on peut consulter un plan de Chamoux sur ce Site

...Et depuis quelques mois, nous avons accès aux Archives du XIXe siècle de la Commune: nous en avons entrepris la transcription : que de surprises...

Quand le macadam est arrivé à Chamoux

Continuons un peu avec la question des routes à Chamoux... au milieu du 19ème siècle.

À quoi ressemblaient les rues du village vers 1850? Chemins de terre battue, creusés d'ornières, glissants sous le pas les jours de pluie et pieds crottés toute l'année?

Probablement, on les avait déjà assainis en les empierrant, dans les montées, dans le bourg: à coup de corvées, nos ancêtres aménagèrent des " chemins ferrés": chemins empierrés dont l'assise est ferme et où l'on n'enfoncé pas.

Mais le développement des transports exigeait plus, d'autant que les habitants des villages voisins (de Champlaurant, Montendry, à Villard-Léger, Bettonnet...) affluaient vers la Maison communale où étaient hébergés divers services du canton.

Décembre 1853, premiers frémissements

Le conseil communal délibère:

" Art.1: Il sera établi dans les deux rues principales du Bourg de Chamoux, un pavé dit Macadam avec une cunette de chaque côté de la rue.

Art.2 : Le conseil communal charge M. Mollot Eugène, ingénieur en retraite de la confection du devis et du cahier des charges, à ce, relatifs.

Art.3 : Il sera mis dans le cahier des charges la condition essentielle, que toute la fourniture et le transport des pierres sera fait par corvées."

Mars 1856 : on s'inquiète.

"La discussion fait ressortir que si les eaux pluviales tombent sur la partie de la rue qui sera macadamisée, et non sur la partie qui sera pavée et formera les cunettes, ces mêmes eaux dégraderont le macadam et l'emporteront en peu de temps."

On va donc "prendre des mesures"

-tous les toits longeant les rues qui seront macadamisés, soit la grande rue de tendant à Aiguebelle et à la Rochette et celle qui tend de la Place chez Monsieur Mollot notaire seront disposés de manière à ce que les [stillicides] tombent sur la partie pavée et dans le centre de la cunette. Il est néanmoins facultatif à ceux qui ne voudraient pas couper leur toit actuel d'y placer des chenaux avec descentes jusqu'à la rue.*

-il est défendu de jeter aucune ordure et de faire aucun entrepôt dans les rues. Il est défendu aussi de traîner des bois dans la rue"

3 ans plus tard... Mai 1856 : on passe au concret.

"Le conseil par délibération du 24 mai 1856 arrête de faire exécuter le Macadam et les autres travaux relatifs dans toute la traversée du bourg suivant les projets, cahier des charges et détail estimatif dressés par Monsieur Mollot ingénieur en retraite sous la date du 12 avril proche passé

L'adjudication a été tranchée au profit de M. Jean feu Georges Guyot pour la somme de 1690 livres."

1 an plus tard, juillet 1857, gestion du chantier

"En l'absence du délégué [prévu], aucune surveillance n'étant exercée, les travaux sont mal exécutés et les corvéables perdent leur temps.

On propose cette charge à M. Fantin qui depuis le commencement des travaux les a officieusement dirigés, et de lui adjoindre le sieur Simon-Joseph Nayroud."

Août 1857, acompte "de 600 £ à l'entrepreneur, Jean Guyot, puisque les travaux sont exécutés à concurrence de trois cinquièmes au moins."

Mai 1859. Et si on continuait dans la partie supérieure du Bourg !

"La difficulté de continuer provient du peu de largeur de la rue : on a craint que le pavé des cunettes ne rendît ce passage difficile pour les chevaux et voitures. On ne savait pas si l'on devait ne faire qu'une seule cunette**, moins encore si on devait la placer au milieu ou à un des côtés.

Et puis... le conseiller Fantin Fabien fait observer que les tubes des fontaines passent par cette rue et que lorsqu'il y aura un macadam ou un pavé, il deviendra plus difficile de fouiller pour les réparations aux fontaines.

M. Mamy Joseph : il faut avant tout réparer convenablement les conduites d'eau dans cette partie. On propose de remplacer les tubes de plomb qui sont usés par des tubes en fonte, ou par des conduits en ciment de la Porte de France."

* stillicides : eau qui tombe du toit goutte à goutte

** cunette : Rigole pavée de chaque côté d'une route pour l'écoulement des eaux. (ce mot est toujours employé en Savoie)

Mais en somme, qu'appelle-t-on Macadam ? Lu dans Wikipedia :

Macadam. Le macadam est une technique de revêtement des chaussées, développée par l'Écossais John Loudon McAdam.

Mise au point vers 1760, une technique d'empierrement s'était généralisée en Europe : elle impliquait la pose de gros blocs posés pointe en haut, les interstices étant ensuite bloqués par insertion d'éclats de pierres.

Mac Adam propose une technique bien plus simple. Sur un sol bien drainé, il se contente de faire poser une épaisse couche de cailloutis dont les fragments ont été soigneusement calibrés. Cette couche est ensuite tassée directement par le trafic, ou par des rouleaux compresseurs, jusqu'à former un revêtement résistant et relativement étanche. Beaucoup moins coûteux, ce système exige cependant un entretien plus constant.

Revêtement bitumineux

Par la suite, l'étanchéité de surface a été améliorée par imprégnation de bitume ou de goudron, puis par un revêtement de béton de goudron (goudron de houille, dérivé du charbon maintenant remplacé par du bitume, dérivé du pétrole). Par extension, le terme macadam est aujourd'hui employé, à tort, dans ce dernier sens.



Empierreage d'une route du Maryland selon la technique de John Loudon McAdam. (Peint par Carl Rakeman 1823)

Recherche et transcription A.Dh

À retrouver sur : <http://chamoux-sur-gelon.fr> > Patrimoine > (Archives Mairie / Délibérations 1853, 56, 57, 59)

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°3 – janvier 2017

Les Archives ont ouvert leurs portes virtuelles: les Départementales de Savoie, la Bibliothèque Nationale de France proposent une quantité sidérante de trésors... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises... d'autant que la Mairie a obtenu l'accès à ses Archives anciennes, conservées aux ADS.

L'eau... Quand il y en a trop, c'est embêtant, mais quand ça manque, c'est bien ennuyeux

Longtemps, le Bourg de Chamoux a pris son eau à deux fontaines, alimentées par le ruisseau de Montendry : en 1835, personne n'avait l'eau courante à l'évier.

Voici une Délibération du Conseil communal de septembre 1835 : on voit que le souci de l'hygiène de l'eau était présent à l'esprit des Conseillers.

- Considérant que le bourg de Chamoux n'a pour s'abreuver actuellement que l'eau provenant du ruisseau descendant de Montendry, dont on a pris une quantité, conduite par des tuyaux sous toises pour deux fontaines établies dans le bourg.

- Considérant que les ruisseaux tarissent quelquefois dans l'été, que dans les grosses pluies et dans ce temps, l'eau en est toute trouble, ce qui est non seulement désagréable, mais même très nuisible à la santé.

- Considérant aussi que le hameau de Villardizier se trouve dans le même cas, et que les trois Berres ont également besoin chacun d'une source,

Le conseil est d'avis d'invoquer les talents de M. l'abbé de Paramelle pour la découverte de trois sources à l'usage des hameaux ci-dessus désignés.

M. le Syndic désire aussi obtenir la découverte d'une source pour son propre compte.

En conséquence, l'on prie Monsieur l'Intendant général* de vouloir aussi avoir la bonté de faire parvenir la présente demande à M. l'abbé de Paramelle, en offrant de l'indemniser (sans préjudice d'une source particulière qui a déjà sa destination).

Mais qui était cet abbé Paramelle ?

Wikipedia le connaît ! Cette figure très oubliée a laissé de bons souvenirs parmi les géologues et les hydrologues :

L'abbé Jean-Baptiste Paramelle (16 janvier 1790 - 20 août 1875) est un des premiers hydro-géologues français. Il a révélé plus de 10 000 sources et consigné sa méthode dans un livre l'Art de découvrir les sources : humble curé d'une petite paroisse, il acquit une grande célébrité à son époque en indiquant avec une précision étonnante où et comment il fallait creuser pour trouver de l'eau. On l'appelait donc de tous les coins de France.

Finalement... l'abbé Paramelle ne semble pas être venu à Chamoux, ce village qui semble pourtant bien pourvu en eau...

* L'intendant général avait (pour le Royaume de Piémont-Sardaigne) une fonction équivalente à celle d'un Préfet après 1860

Transcription E.A.

À retrouver sur : <http://chamoux-sur-gelon.fr> > Patrimoine > Archives Municipales > Délibérations 1835

Années 1850... la Municipalité se préoccupe des questions de santé et d'hygiène.

En effet on recourait peu à la médecine à l'époque, et rarement aux pharmaciens (on ne semble plus parler d'apothicaires). Mais tout de même... Durant toute la période où l'ancienne Abbaye du Betton fut occupée par un hôpital, les médecins et leur pharmacie furent un recours pour la population environnante. Et puis, l'hôpital dut fermer, et la vallée se retrouva sans aucune ressource médicale.

Voici deux délibérations du Conseil communal de Chamoux à ce sujet, de 1857 et 1859.

1857 - 1859 : Chamoux cherche pharmacien et médecin

10 novembre 1857

Subside pour un Médecin

Le Syndic après avoir observé qu'il n'y aura point de médecin dans le Mandement quand l'Hospice du Betton n'existera plus, propose d'en appeler un, auquel la Commune allouera un subside en lui imposant l'obligation de soigner les pauvres gratis.

La discussion fait ressortir qu'il est indispensable de prendre sans délai les mesures nécessaires pour obtenir qu'un médecin vienne résider à Chamoux.

À cette fin le Conseil délibère :

Un subside de 200 livres par an avec deux chambres, ou bien un subside de 300 livres sans logement est offert au médecin qui viendra s'établir à Chamoux.

Le conseil délégué est chargé de traiter avec le médecin qui se présentera et de déterminer ses obligations envers la Commune.

Ainsi voté à l'unanimité.

De tout quoi procès-verbal rédigé séance tenante, lu au Conseil et signé par le syndic et le secrétaire.

Le syndic de Sonnaz le secrétaire Thomas Philibert

Transcription A.Dh.

15-05-1859

Établissement d'une Pharmacie au Bettonnet

L'ordre du jour de la discussion sur le projet de l'établissement d'une Pharmacie au Bettonnet.

La discussion fait ressortir que dès longtemps et notamment depuis le départ de l'Hospice du Betton, le besoin d'une pharmacie se fait souvent sentir ; il eût été à désirer qu'il s'en établît une au chef-lieu.

M. Saluce, ancien pharmacien dont l'expérience est notoirement connue, vient de laisser apercevoir qu'il serait disposé à se retirer de la pharmacie qu'il tient actuellement au Pont Beauvoisin, pour venir administrer la propriété qu'il possède au Bettonnet.

Quelques personnes auxquelles il a fait part de ce projet, l'ont engagé à établir une Pharmacie au Bettonnet. M. Saluce a déclaré qu'il était bien aise de pouvoir être utile au Pays qu'il habite et où il est propriétaire.

Il est certain que l'établissement d'une Pharmacie dans le Mandement est non seulement une chose très utile, mais bien une chose nécessaire ; par conséquent le conseil ne peut se dispenser d'encourager M. Saluce et même de le solliciter de venir au plus tôt établir une Pharmacie dans le Mandement.

Le Conseil de Chamoux aimerait que la pharmacie pût être établie à Chamoux, mais M. Saluce ne vient au Bettonnet que parce qu'il y est propriétaire, et il ne viendrait pas à Chamoux.

Cependant il reste démontré que l'établissement d'une Pharmacie au Bettonnet serait avantageux pour tout le Mandement, et que même la Commune de Chamoux y trouverait une commodité qu'elle n'a pas actuellement, qu'elle est à 2h de toute pharmacie.

Le conseil délibère :

Art. 1. l'établissement d'une pharmacie au Bettonnet est reconnu avantageux pour les communes du Mandement où il n'existe encore aucune pharmacie.

Art. 2. M. Saluce sera prié de donner cours à son projet de pharmacie au Bettonnet.

Ainsi voté à l'unanimité.

De tout quoi procès-verbal rédigé séance tenante, lu au conseil et signé par le syndic et le secrétaire,

Le syndic le secrétaire

Transcription A.Dh.

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°6 – mai 2018

Un incendie, ça n'attend pas. Lenteurs administratives et autres lieux communs... vers 1850.

Au milieu du 19e siècle, on ne reconnaissait déjà plus les Hauts de Chamoux vus sur la Carte sarde de 1728 : elles avaient disparu, les maisons au sommet du village, ou celles qui occupaient des prés du côté de l'ancienne Mairie (elle aussi brûlée dans les années 1980) : après le temps, l'eau et la boue, le feu avait trop souvent fait son œuvre.

Vers 1850, la commune cherche à se donner des moyens de lutter contre les incendies. Comme toujours, il faudra donner du temps au temps pour aboutir !

10-5-1849, Délibération du conseil municipal de Chamoux (pour acquérir et aménager une "maison consulaire", la future Mairie) : on liste les logements et salles dont on a besoin, et en particulier : - une remise pour les pompes à incendie

10-6-1849, Délibération du conseil délégué de Chamoux sur les divers services que l'on se propose d'établir dans ladite maison : - *une vaste salle en bon état pouvant être destinée à remiser librement une pompe à incendie avec tous ses accessoires*

1-4-1851, Délibération du conseil municipal de Chamoux:

En conséquence le Conseil communal arrête d'adopter le Règlement proposé par le Conseil délégué, ainsi que les taxes faites par le même Règlement, et en demande l'approbation par l'autorité supérieure.

Cette commune est au moment de faire des dépenses considérables pour réparer et approprier à son objet une maison dont elle a fait l'acquisition pour les salles d'audience, du greffe, du Conseil communal, pour le Bureau du Secrétariat et autres. Depuis longtemps tous les Conseils qui se sont succédé ajournent l'acquisition d'une pompe à incendie, par la seule raison que la Caisse communale est dépourvue de fonds. Cependant la nécessité indispensable de cette acquisition a toujours été reconnue et admise.

20-9-1851, Projet du Budget 1852: - *achat d'une pompe et paniers à incendie 600,00*

5-12-1852, Projet du Budget 1853 : - *achat d'une pompe, et paniers à incendie 400,00*

5-12-1853, Ordre du jour du conseil communal pour vendredi 2h du soir : *pompes à incendie*

12-9-1853, Le Conseil délégué propose les dépenses extraordinaires ci après : - *pompes à incendie*

11-12-1853, Le conseil communal délibère à l'unanimité de charger M. le syndic de *voir dans les ateliers de fabricants de pompes à incendie, ce qui pourrait mieux convenir, eu égard à la population de la commune, à la facilité des transports et au prix.*

3-12-1854, Projet du Budget 1855. Le conseil délégué propose les dépenses extraordinaires ci après: - *pompes à incendie*

1-4-1855, le Conseil communal concrétise enfin : L'ordre du jour appelle la discussion sur la nécessité d'acheter une pompe à incendie. M. Philibert Thomas secrétaire de la commune *met sous les yeux du conseil plusieurs devis pour pompes de diverses grandeurs, donc il est donné lecture et qui sont successivement examinés par le conseil.*

29-7-1855, le Conseil délégué *donne acte de la reconnaissance et de la réception d'une pompe à incendie fournie par Monsieur Darrasse de Paris : le conseil délégué a considéré que vu l'urgence il ne pouvait différer un seul instant de recevoir la pompe en procédant aux formalités prescrites, parce que d'un moment à l'autre, on pourrait en avoir besoin* et que la commune n'en pouvait pas disposer, sans l'avoir auparavant reçue. En conséquence M. Regallet (mécanicien employé à soigner toutes les machines en cuivre et tout le mécanisme des hauts-fourneaux de Rendans) a été appelé aux fins de la reconnaissance et réception dont il s'agit.

5-8-1855, le conseil communal établit un *Règlement pour la Constitution d'un corps de pompiers* (une Compagnie de 32 Pompiers pour le service des pompes incendies est organisée à Chamoux : le Commandant, un Lieutenant, un sous-lieutenant,

deux sergents, quatre caporaux, 22 pompiers et un tambour), et pour l'utilisation et l'entretien de la pompe (document intéressant)

21-3-1856, le conseil communal entre en procès contre un prestataire qui a livré des pompes d'occasion, que le Conseil se refuse à "recevoir"

nuit du 13 au 14-2-1858, incendie. Vers 2h du matin, 14 maisons et 2 granges sont la proie des flammes. Un enfant a péri. Une famille a perdu son unique vache. La population s'est activée pour tenter de limiter les dégâts. Le sinistre provoque un élan de "charité" (aides de particuliers, de villages voisins, du roi...).

23-5-1858, le conseil communal rembourse divers fournitures et travaux faits dans l'intérêt de la commune, dont : - une note du sieur Nayroud Éloi, Négociant, pour fourniture d'eau de vie et de pain aux travailleurs et de seaux perdus le jour de l'incendie du 14 février dernier.

17-5-1859, L'ordre du jour du conseil communal appelle de la discussion sur l'opportunité d'acheter deux chemises en toile d'emballage pour couvrir les Pompes à incendie (afin de les garantir de la poussière et les maintenir en bon état de service), et d'établir aux chenux des Moulins de Maillet Pierre un boyau de dérivation pour jeter dans le bourg de Chamoux en cas d'incendie, une suffisante quantité d'eau pour le service des pompes.

31-12-1859, Le Conseil délibère et le sieur Nayroud André accepte :

Art. 1- Le sieur Nayroud André est chargé du soin et de l'entretien habituel des trois pompes à incendie de la Commune, qu'il maintiendra toujours en bon état, de même que les accessoires. Le tout, toujours prêt à manœuvrer.

Art. 2- les fournitures extraordinaires pour dresser et sécher les boyaux et paniers après un incendie, restent à la charge de la commune et seront payées sur note.

Art. 3- le salaire annuel pour l'entretien habituel est fixé à 36 livres, et sera payé en un mandat à puiser sur les fonds votés pour cet objet, en dépenses ordinaires au Budget.

11 décembre 1859, incendie ; de nouveau, la participation de citoyens est saluée.

10-1-1860, Le Syndic fait part au conseil que le 11 décembre dernier vers les sept heures du soir, tout le monde avait à peu près quitté le foyer de l'incendie ; 11 citoyens seulement s'occupaient à manœuvrer une pompe et à jeter de l'eau sur les débris incendiés qui pouvaient d'un moment à l'autre reprendre feu ; pour assurer le concours des mêmes individus dans la soirée, et pour les récompenser d'avoir été les derniers au travail, le syndic les a envoyés souper chez Christin Louis, Aubergiste, où ils ont fait une dépense de 14 livres.

La discussion fait ressortir que M. le Syndic a très bien fait de faire souper les travailleurs qui le jour de l'incendie du 11 décembre étaient les derniers au feu ; d'autant plus qu'il est reconnu et avéré que plusieurs étaient étrangers au hameau incendié.

10-1-1860, le conseil communal rembourse des sommes avancées par le notaire Thomas, dont :

4° cotisation d'assurance contre l'incendie 1858 25,75

5° cotisation d'assurance contre l'incendie 1859 25,75

6° cotisation d'assurance contre l'incendie 1860 25,75

6-4-1860, le Conseil communal rappelle que : - après l'incendie de 1858, il a été fait une concession aux incendiés qui ont reçu chacun quatre pièces [de bois] de la dimension de 0,25 à 0,30. En conséquence, il est accordé aux incendiés Taborin Louis, Charbonnier Louis et Christin Charles pour reconstruction de leurs bâtiment,

Art. 1- (...) 12 [plantes] de la dimension de 0,25 à 0,30 de diamètre mesuré à 1 m du dessus du sol : ils devront enlever immédiatement la dépouille.

Art. 2- ces pièces seront prises dans la forêt des pistes au-dessus du hameau de villardizier.

Art. 3- M. Mamy Joseph est chargé de faire la délivrance aussitôt après l'approbation de la concession.

Art. 4- ce bois est concédé gratuitement et sera attribué à chaque concessionnaire par les soins de la junte municipale.

14-8-1864, la maison Guillot est en feu. Un barrage est monté près de la maison Maillet, afin d'amener l'eau ; et la maison Guillot est sauvée, ainsi que la maison communale. Joseph Perret, qui était pauvre, avait cependant donné des gerbes d'avoine pour l'édification du barrage (trempé) : il obtint 10F en dédommagement... en février 1866.

Recherche et transcription : A.Dh, E.A., R.D.

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°9 – août 2018

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Les Mairies de Chamoux

Jusqu'au 19^e siècle, Chamoux n'avait pas de maison commune : on se réunissait parfois chez un notable; mais le plus souvent, les communiens (après 1814 : les conseiller communaux), se réunissaient sur la place entre le château et l'église, ou dans le cimetière.

(Bien entendu, les femmes n'avaient pas part aux discussions, sauf rares exceptions: les femmes propriétaires et sans "tuteur" n'étaient pas légion).

Chamoux étant aussi chef-lieu de canton, finit par acquérir vers 1850 la Maison Mollot, dans la grand'rue, pour accueillir progressivement: la salle du Conseil; le bureau du Juge de Paix, et celui du greffier, et leur logement; la salle d'école des garçons; le local de la pompe à incendie; la Poste...

Puis "l'ancienne Mairie" brûla, en juin 1991.

Alors, la nouvelle Mairie descendit des Hauts de Chamoux, vers le château et l'église, et s'installa dans l'ancien presbytère reconstruit au 18^e siècle.

Cependant, la cure était devenue vétuste (le jardin restait charmant... comme un "jardin de curé!"); rognée au début du 20^e siècle pour élargir la rue (elle y perdit sa symétrie) et destinée à desservir une cure et à héberger un prêtre, son vicaire, et des invités occasionnels, elle ne suffisait pas pour les services d'une Mairie de la fin du XX^e siècle.

Fallait-il démolir ? Réhabiliter ? Hésitations.

Il fut finalement décidé de réhabiliter la grande bâtisse des années 1730 ET d'agrandir l'existant: en 1993, on réaménagea l'ancien bâtiment, et on ajouta le corps central voué aux services (escalier, etc) et le bâtiment au nord (actuelle salle des Associations, Salle du Conseil...)

Et le jardin de curé fut totalement transformé (nivellement, dessin d'un jardin d'accueil; et démolition d'un bâtiment privé, qui fit place au Monument aux Morts - situé auparavant sous les platanes devant la boulangerie).

La Nouvelle Mairie a été inaugurée le 16 juillet 1993.

Recherche A.Dh., avec les contributions de J.B., Ch.B., A. DM.

À retrouver sur chamoux-sur-gelon.fr

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°11 – septembre 2018

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Le Patois de Chamoux

Élisa a enregistré pour le site de Chamoux, ses souvenirs du patois de son enfance : ce n'était pas tout à fait celui des villages voisins (et encore moins celui des arrière-grands parents, car la ville en devenant moins inaccessible à la plupart, lissait peu à peu le langage).

Voici un thème, avant que nos vies de "citadins à la campagne" nous fassent oublier fenaisons, moissons et vendanges.

le foin

- *n'a bròvè èvèchon* : faucheuse (une belle invention !)
- *èchablò la daille avoé le marteleure* : battre la faux
- *amòllò la daille* : aiguiser la faux à la meule
- *amassò le foè é colonne avoé la trè* : amasser le foin en colonnes avec la fourche
- *fér lou k'chons* : faire les cuchons (les tas : pour préserver de la rosée)
- *ébruçher* : étaler le foin (pour qu'il sèche)
- *le viazhe* : le "voyage" : le chargement
- *le çharè* : le chariot
- *lyé le viazhe* : attacher le « voyage »
- *beille* : gros bâton pour le serrage des cordes
- *b'bé* : serrer les cordes au treuil

et aussi :

- *déçhazhé le viazhe dié la granzhe* : décharger le voyage à la grange (faute de place, on faisait une meule)
- *la laiche* : la blache.

« La blache, cette herbe des marais appréciée, servait de litière. Avec les plus belles les hommes rempaillaient des chaises l'hiver, ou faisaient des paillats.

La blache du château de Chamoux était vendue aux enchères (une année, la Comtesse aurait tout perdu en une nuit au Casino d'Aix). Pour améliorer la production, l'acquéreur des blachères gérait attentivement les arrivées d'eau.

Mais le travail de la blache était pénible : les tiges étaient dures et le sol inégal (avec des « potas » : creux et mottes), il y avait parfois de l'eau en surface, il n'était alors pas possible d'utiliser la faucheuse ; le chargement aussi était difficile, car la blache était glissante et coupante.

Aujourd'hui, les fossés ont drainé les champs : ils y ont perdu leur blache »

Avez-vous envie de contribuer à cette collecte ? Bienvenue !!!

À retrouver sur chamoux-sur-gelon.fr : <http://chamoux-sur-gelon.fr/page/le-patois-delisa>

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°13– octobre 2018

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

Le Pot de terre et le Pot de fer

Les villages du confluent Isère / Arc / Gelon ont longtemps subi **les colères de ces rivières**, qui se répandaient dans les champs à la moindre crue : elles changeaient souvent de lit, ravageant les cultures, et emportant même des hectares de terre, qu'elles abandonnaient plus loin, dans de nouveaux ilots.

La situation était particulièrement cruciale quand la vallée étroite donnait peu de place à la route, comme à la Croix d'Aiguebelle, point stratégique où la Route royale de Chambéry à Turin à peine surélevée dans des pentes peu stables, s'éboulait; on a peine à l'imaginer aujourd'hui, mais l'Arc venait alors lécher la Grande Croix d'Aiguebelle.

Au 18^e siècle, le Duché a entrepris une série de grands travaux sur les rives de l'Arc. Mais... qui allait décider des techniques à mettre en œuvre – car on tâonnait, et plus d'une digue coûteuse avait déjà fini dans la rivière ? Et qui allait payer ?

En 1789, l'architecte Garella propose une digue partant de la Croix d'Aiguebelle, en direction de Chamousset. Il trouve de bons arguments pour mettre les villageois de Bourgneuf et Chamoux à contribution, par paiements ou par corvées: leurs terres seraient sauvées ! Mais... la charge était lourde pour des villageois pauvres et chargés d'impôts (environ 1/3 du coût)

1789 : le Conseil de Chamoux ne voulait pas le malheur de Bourgneuf, en réelles difficultés ; mais enfin, de là à payer la moitié des frais laissés à la charge des 2 villages... on renâclait ! Le bénéfice, en effet, n'était pas du même ordre.

Le Conseil de Chamoux écrivait donc en octobre 1789 :

" Si la rivière ne risquait que d'endommager les communaux, Bourgneuf ne s'en inquiéterait pas plus que Chamoux, parce que ces communaux étant de peu de produit, la rivière laisserait d'un côté ce qu'elle prendrait de l'autre. Mais c'est leurs fonds cultivés, leurs maisons, qui risquent d'être endommagés si la rivière traversait les communaux comme elle menace."

Il faut bien constater que les Chamoyard n'osaient pas le rappeler : le premier bénéficiaire des travaux, c'était tout de même Turin et son administration, qui avaient besoin de maintenir cette route !

La digue se fit. Et les champs enfin protégés de l'Arc... se trouvèrent rapidement envahis par les eaux du Gelon les jours de grosses eaux : la rivière ne trouvait plus assez de place pour s'écouler, et il fallut attendre le creusement du tunnel sous Chamousset, pour lui donner un peu de pente, et libérer les villageois des eaux stagnantes et des fièvres qui s'étaient développées. Certaines années, au 19^e siècle, c'est toute la plaine sous les Berres qui trempait sous l'eau. Mais la Route royale était sauvée... Hum...

Recherche et transcription A.Dh.

Retrouvez les trésors d'Archives de Chamoux sur chamoux-sur-gelon.fr

ÉCOUTEZ VOIR ! Le Billet chamoyard du CCA – Lettre n°15– novembre 2018

Les Archives départementales de Savoie ont ouvert plus largement leurs portes numériques depuis le 1er janvier 2012, Google Books scanne comme un fou des documents endormis au fond de bibliothèques improbables... La BNF propose des trésors sur Gallica.fr... Bref, la vie est belle pour les rats de bibliothèques... numériques. Nous aimerions vous faire partager quelques gourmandises.

La paille, l'eau et le feu

Ce titre sonne comme celui d'une fable. Et puis, de la paille pour arrêter le feu... voilà qui est étonnant ! Et pourtant... l'incident a bien eu lieu. Il y eut bien d'autres incendies à Chamoux hélas, et de nos jours encore. Et on voit que l'Ancienne Mairie, dans les Hauts de Chamoux, avait déjà été bien près de se consumer en 1866.

Indemnité à Perret pour son aide dans l'incendie Guillot

Le sieur Perret Joseph demande au Conseil qu'il lui soit payé une somme de dix francs pour de la paille d'avoine non battue, employée le quatorze août 1864, le jour de l'incendie de la maison Guillot, pour amener une dérivation d'eau sur les lieux de l'incendie.

Le Conseil considère que c'est au barrage pratiqué près de la maison Maillet¹ qu'on a dû de parvenir à sauver la maison Guillot et successivement la maison communale.

Il considère aussi que les gerbes de Perret ont servi à produire cette dérivation et que Perret n'a jamais rien reçu pour le paiement de ce dommage ; que Perret est pauvre.

Par ces motifs, le Conseil délibère à l'unanimité

qu'il sera payé à Perret pour l'objet dont il s'agit, une somme de dix francs à prendre sur les fonds pour dépenses imprévues au Budget de 1866.

Ainsi voté à l'unanimité.

Vu approuvé, Chambéry le 21 février 1866, le Préfet de Savoie

Jolibois²

Recherche et transcription: E.A. et A.Dh.

Retrouvez les trésors d'Archives de Chamoux sur chamoux-sur-gelon.fr : Archives municipales, Délibérations du Conseil.

¹ Grâce à des matériaux présents sur place (dont cette paille), un "barrage" avait détourné de l'eau du Nant vers le centre du Bourg

² Nos préfets ont parfois porté des noms étonnants : un peu plus tard, un autre se nommait : Dieu. Oui, oui !

Remords tardifs : embrouilles à Villardizier

Au début du XVIII^e siècle, les Delivron père et fils étaient installés à Villardizier, dans cette belle maison qui s'écroule au milieu du hameau.

Officiers, ils possédaient aussi des terres, qu'ils donnaient à exploiter, touchant les revenus, comme la plupart des bourgeois et nobles qui abondaient dans les environs. Mais les Delivron paraissent avoir été particulièrement chahutés par les paysans du « village ».

Ici, Martin Savoye craignant de trépasser, avoue une filouterie à leur détriment.



Déclaration faite par Martin Savoye de Villardizier

*Ce jourd'hui 8 janvier 1725 à 2 heures après-midi, je, notaire royal soussigné, aurais été requis de la part de Martin fils de feu Pierre-Jean Savoye de Villardizier, paroisse de Chamoux, qui se trouve alité d'une fièvre très dangereuse, ce qui l'aurait fait réfléchir que, voulant gagner les jubilés et **pour la décharge de sa conscience**, a déclaré et déclare par foi de vérité, tout ainsi et comme s'il était devant son Juge,*

*- qu'il est vrai qu'il a **vendu** il y a environ deux ans une mule à noble Jean-François Delivron de Villardizier, laquelle lui appartenait, pour le prix d'une charge de froment et une de seigle, et 10 livres d'argent, à **compte de quoi il reçut** pour lors un quart de patagon ¹;*

- et déclare en outre qu'il n'a jamais passé aucune location ² dudit bétail, ni autre, qu'il avait en ce temps-là, en faveur de M^e Pierre-Jean Gros, notaire de Champlarent ;

- et que, s'il y en a quelques-unes, il les a fait passer à son insu ³ ;

- et concernant la déclaration que ledit M^e Gros a reçue par M^e Picollet, notaire, on ne lui a jamais fait entendre ce qui il y avait dedans, ni entendu faire une semblable, suivant la relation qu'on lui en a fait, parce qu'il ne pouvait pas faire telle déclaration contre la vérité.

*- et lorsque ledit M^e Gros le mena à la Rochette, il ne lui parla jamais de semblable déclaration portant qu'il n'eût pas vendu ladite mule, ni que ladite mule, ni que les bestiaux qu'il avait pour lors, lui appartenissent, puisque audit temps, de tout ce qu'il lui devait, **il en avait sa quittance**.*

*- et véritablement, **après avoir bu avec lui, il le pria de la lui remettre, ce qu'il fit** ; et promit de la lui rendre après que le procès qu'il avait avec ledit Noble Delivron serait décidé ; laquelle il n'aurait voulu rendre depuis, crainte qu'il ne la communiquât audit Sieur Delivron, qui aurait justifié qu'il ne lui était en rien débiteur.*

Et, si le Seigneur lui permet la santé, promet réparer tout ce que dessus..

Et laquelle déclaration il m'a requis la remettre audit Noble Delivron pour lui servir ainsi qu'il verra à faire.

Fait et prononcé audit Villardizier dans la maison dudit Martin Savoye devant son lit (...)

Claude Savey, notaire de Chamoux, soussigné,

- qui ai écrit de ma main sur l'original, lequel contient deux pages d'écriture ;

- et expédié audit Noble Delivron, à la réquisition dudit Savoye.

- et qui ai le présent signé pour le tabellion⁴, quoique par mon fils soit écrit.

Claude Savey

Recherche et transcription A.Dh.

Source : ADS – Tabellion d'Aiguebelle 1725 (2C 2112)

Retrouvez les trésors d'Archives de Chamoux sur chamoux-sur-gelon.fr

¹ le patagon était une monnaie d'argent. 1 patagon = 33 gros

² dans l'original, il est écrit aucune « commande » : beaucoup de paysans n'avaient pas les moyens d'acheter du bétail, et le louaient à des bourgeois ou des paysans plus aisés ; on appelait ce système « la commande » ; il aurait été curieux que Noble J.F. Delivron ait eu besoin de recourir à ce procédé : il était aisé... mais pour Savoye, la différence valait bien une filouterie : au bout du temps courant de location, il aurait repris cette bête... que Delivron avait achetée, et qui ne lui appartenait plus !

³ à son insu : étonnant, non ? à l'insu de son plein gré, probablement...

⁴ le Bureau du tabellion : en Savoie, c'était un Office d'archivage des actes notariés : au XVIII^e siècle, tous les notaires étaient tenus de recopier à intervalles réguliers tous leurs actes dans des registres communs : leurs minutiers se sont souvent perdus, mais les registres du Tabellion, sous la garde de l'Administration, de sont mieux conservés. Il y avait ainsi un Bureau à Montmélian, un à la Rochette, un autre à Aiguebelle (dont dépendait Chamoux ; et la plupart des registres d'Aiguebelle sont en ligne sur le site des ADS !)

SOMMAIRE

	Avertissement		2
2012			
Lettre infos 2	janvier 2012	Annibal dans les Alpes - à Chamoux !	3
Lettre infos 4	février 2012	du chambard à Chamoux : les exactions de Louis de la Chambre	5
Lettre infos 6	mars 2012	<i>Chamoux</i> et autres noms de lieux 1 (toponymie)	7
Lettre infos 7	mars 2012	<i>Chamoux</i> et autres noms de lieux 2 (toponymie)	8
Lettre infos 8	mai 2012	Graffion, l'artificier de Chamoux	10
Lettre infos 10	août 2012	LA catastrophe de Chamoux	12
Lettre infos 11	septembre 2012:	L'affaire du canton de Chamoux - 1860	13
Lettre infos 13	octobre 2012	École et cours complémentaire à Chamoux	14
Lettre infos 15	novembre 2012	Une église toute retournée à Chamoux - révélations !	15
Lettre infos 16	décembre 2012	Recensement de la Population	16
2013			
Lettre infos 1	janvier 2013	Les Valsesians I	17
Lettre infos 2	février 2013	Les Valsesians II : J. Chesaz et le Betton	18
Lettre infos 4	mars 2013	Les Valsesians III : 1699, construction de l'église	19
Lettre infos 6	avril 2013	Les Valsesians IV : 1719 le chœur	21
Lettre infos 7	mai 2013	Les Valsesians IV : le moulin	22
Lettre infos 9	août 2013	Les écoliers de Chamoux (E. Compain)	24
Lettre infos 10	septembre 2013	Les écoliers de Chamoux avant 1860	25
Lettre infos 11	octobre 2013	1703 : bisbille chez les notables chamoyards	26
Lettre infos 13	novembre 2013	1724 : Clocher de l'église prend de la hauteur	27
2014			
Lettre infos 1	janvier 2014	Les tours de la porte du château rabaisées (et J d'Albert)	28
Lettre infos 4	février 2014	1743, un nouvel autel dans le transept de l'église	29
Lettre infos 5	mars 2014	Les De Livron de Villardizier	30
Lettre infos 7	avril 2014	Le tableau "François de Sales" offert par les de Livron	31
Lettre infos 10	mai 2014	L'eau à Chamoux. Souvenirs de Léonie Francaz	32
Lettre infos 12	juin 2014:	Inventaire du château de Chamoux (1574) (inventaire après décembre ès Barbe)	34
Lettre infos 13	août 2014	La vie comme elle allait à Chamoux... en 1557-1559 (Lettres Cottarel)	37
Lettre infos 15	sep 2014:	Les Valsesians - le retour : les Gilardi	39
Lettre infos 16	octobre 2014	Les Valsesians - le retour : les Avondo	40
Lettre infos 17	novembre 2014	Les Valsesians - le retour : Les beaux dimanches des Avondo	42
Lettre infos 18	décembre 2014	Les tribulations de M. de Cotarel .I. Questions d'argent	43
2015			
Lettre infos 2	janvier 2015	Les tribulations de M. de Cotarel .II. les jardins	45
Lettre infos 3	février 2015:	Les tribulations de M. de Cotarel .III. Un peu de Justice !	45
Lettre infos 6	mars 2015	Les héritières (aînés, cadets : droit d'héritage, garçons, filles)	48
Lettre infos 7	avril 2015	Patrons et recteurs des chapelles (Montranger)	49
Lettre infos 8	mai 2015	En Piémont, à la rencontre de ceux qui nous gouvern(èr)ent	50
Lettre infos 10	août 2015	1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - I	51
Lettre infos 12	septembre 2015	1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - II	52

Lettre infos 14	octobre 2015	1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - III	54
Lettre infos 16	novembre 2015	Christin, un ténor chamoyard	56
Lettre infos 17	décembre 2015	Marius, ou : les facéties du destin	57
2016			
Lettre infos 1	janvier 2016	1939-1945 : Temps de guerre à Villardizier - IV	58
Lettre infos 2	février 2016	Marius Neyroud et l'actualité du clown Chocolat	59
Lettre infos 5	mars 2016	1416-2016 Commémoration de la fondation du Duché de Savoie il y a 600 ans	60
Lettre infos 8	avril 2016:	1939-45 : Temps de guerre à Villardizier – V. Mai 1944, une lycéenne "réfugiée" à Chamoux	62
Lettre infos 9	mai 2016	1939-45 : Temps de guerre à Villardizier – V.I Août 1944. Des journées qu'on n'oublie pas	63
Lettre infos 10	août 2016	Une partie de chasse... comme on n'en fait plus : les ours de Chamoux... il y a 100 ans	64
Lettre infos 11	septembre 2016	L'ancien Cimetière de Chamoux (I)	66
Lettre infos 13	octobre 2016	L'ancien Cimetière de Chamoux (II)	67
Lettre infos 15	novembre 2016	Le Grand Fossé près Ponthurin	69
Lettre infos 17	décembre 2016	... et si on reparlait de Marius ! (autoportrait en photographe "nature")	70
2017			
Lettre infos 03	janvier 2017	Le Rôle des Corvées pour 1851	71
Lettre infos 05 -	février 2017	Clochemerle-sur-Gelon, ou la question du presbytère après 1905	72
Lettre infos 07	mars 2017	... Les Chamoyards se rebiffent !	75
Lettre infos 08	avril 2017	... Chamoux, les pieds dans la boue !	76
Lettre infos 09	mai 2017	Clochemerle à Chamoux, le retour du curé...	78
Lettre infos 10	août 2017	Pourquoi, en 1853, Chamoux désapprouvait la route de Bourgneuf à la Rochette	79
Lettre infos 12	septembre 2017	Ah! les braves gens! (pas de fainéant à Chamoux, délibération de 1832)	81
Lettre infos 14	octobre 2017	De la peine à la pub' (le pilori)	82
Lettre infos 16	novembre 2017	1815... des armées dans tous les sens. Sale temps pour Chamoux	83
Lettre infos 18	décembre 2017	Limitation de la vitesse dans les agglomérations (15km)	84
2018			
Lettre infos 02	janvier 2018	Quand le macadam est arrivé à Chamoux	85
Lettre infos 03	février 2018	L'eau : quand il y en a trop, c'est embêtant, mais quand ça manque, c'est bien ennuyeux	87
Lettre infos 04	mars 2018:	Chamoux cherche médecin et pharmacien (années 1850!)	88
Lettre infos 05	avril 2018	pas de chronique	--
Lettre infos 06	mai 2018	Un incendie, ça n'attend pas. Lenteurs administratives et autres lieux communs.	89
Lettre infos 09	août 2018	Les Mairies de Chamoux	91
Lettre infos 11	septembre 2018	Le Patois de Chamoux	92
Lettre infos 13	octobre 2018	Le Pot de terre et le Pot de fer	93
Lettre infos 15	novembre 2018	La paille, l'eau et le feu	94
Lettre infos 17	décembre 2018:	Remords tardifs - embrouilles à Villardizier	95

